



Revue Pluridisciplinaire du Département de Sociologie

ISSN : 2756-7680

**© Presses Universitaires de Ouagadougou
03 BP 7021 Ouagadougou 03 (Burkina Faso)
Université Joseph KI-ZERBO**



Volume 2 N° 004 - Juillet 2026

Administration

Directeur de publication

**Alexis Clotaire Némoyby BASSOLÉ, Professeur
Titulaire**

Directeur adjoint

Zakaria SORE, Professeur Titulaire

Secrétariat de rédaction

Dr Abdoulaye SAWADOGO

Dr George ROUAMBA

Dr Paul-Marie MOYENGA

Dr Miyemba LOMPO

Dr Adama TRAORÉ

Dr Abdoul-Kader MINOUNGOU

Contacts

03 BP 7021 Ouagadougou 03 (BurkinaFaso)

Email : rah@ujkz.bf

Tél. : (+226) 70 21 27 18/75 84 05 23

Éditeur

Presses Universitaires de Ouagadougou

03 BP 7021 Ouagadougou 03 (Burkina Faso)

Volume 2 N⁰ 004 - Juillet 2026

Comité scientifique

André Kamba SOUBEIGA, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Alkassoum MAÏGA, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Augustin PALÉ, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Valérie ROUAMBA/OUEDRAOGO, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Gabin KORBEOGO, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Ramané KABORÉ, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Fernand BATIONO, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Patrice TOÉ, Professeur Titulaire, Université Nazi Boni, Ludovic O. KIBORA, Directeur de Recherches, Institut des Sciences des Sociétés, Lassane YAMEOGO, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Jacques NANEMA, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Aymar Nyenyenzi BISOKA, Professeur, Université de Mons, Issaka MANDÉ, Professeur, Université du Québec A Montréal, Magloire SOMÉ, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo. Mahamadou DIARRA, Professeur Titulaire, Université Norbert Zongo, Relwendé SAWADOGO, Maître de conférences Agrégé, IBAM, Hamidou SAWADOGO, Maître de conférences Agrégé, IBAM, Patrice Rélouendé ZIDOUEMBA, Maître de conférences Agrégé, Université Nazi Boni, Aly TANDIAN, Professeur Titulaire, Université Gaston Berger, Pam ZAHONOGO, Professeur Titulaire, Université Thomas Sankara, Didier ZOUNGRANA, Maître de Conférences Agrégé, Université Thomas Sankara, Salifou OUEDRAOGO, Maître de conférences Agrégé, Université Thomas Sankara, Oumarou ZALLÉ, Université Norbert Zongo, Driss EL GHAZOUANI, Professeur, Faculté des Sciences de l'Éducation, Université Mohammed V de Rabat/Maroc, K. Jessie LUNA, Associate Professor, Sociologie de l'environnement, Université d'État du Colorado - CSU.

Comité de lecture

Alexis Clotaire BASSOLÉ, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Zakaria SORE, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Seindira MAGNINI, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Évariste BAMBARA, Philosophie, Université Joseph Ki-Zerbo, Issouf BINATÉ, Histoire des religions, Université Alassane Ouattara, Abdoul Karim SAÏDOU, Science politique, Université Thomas Sankara, Gérard Martial AMOUGOU, Science politique, Université Yaoundé II, Sara NDIAYE, Sociologie, Université Gaston Berger, Martin AMALAMAN, Sociologie, Université Peleforo Gon Coulibaly, Muriel CÔTE, Géographie, Université de Lund, Heidi BOLSEN, Littérature française, Université de Roskilde, Sylvie CAPITANT, Sociologie, Université Paris I Sorbonne, Sita ZOUGOURI, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Désiré Bonfika SOMÉ, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Alexis KABORÉ, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Bouraïman ZONGO, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Paul-Marie MOYENGA, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, George ROUAMBA, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Taladi Narcisse YONLI, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Habibou FOFANA, Sociologie du droit, Université Thomas Sankara, Raphaël OURA, Géographie, Université Alassane Ouattara, Paulin Rodrigue BONANÉ, Philosophie, Institut des Sciences des Sociétés, Marcel BAGARÉ, Communication, École Normale Supérieure, Fatou Ghislaine SANOU, Lettres Modernes, Université Joseph Ki-Zerbo, Cyriaque PARÉ, Communication, Institut des Sciences des Sociétés, Tionyéle FAYAMA, Sociologie de l'innovation, Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles, Any Flore MBIA, Psychologie, Université de Maroua, Ely Brema DICKO, Anthropologie, Université des Sciences Humaines de Bamako, Tamégnon YAOU, Sciences de l'éducation, Université de Kara, Madeleine WAYACK-PAMBÉ, Démographie, Université Joseph Ki-Zerbo, Zacharia TIEMTORÉ, Sciences de l'éducation, École Normale Supérieure, Mamadou Bassirou TANGARA, Économie et développement, Université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako, Didier ZOUNGRANA, Sciences Économiques, Université Thomas Sankara, Salifou OUEDRAOGO, Sciences Économiques, Université Thomas Sankara, Saïdou OUEDRAOGO, Sciences de Gestion, Université Thomas Sankara, Yisso Fidèle BACYÉ, Sociologie du développement, Université Thomas Sankara, P Salfo OUEDRAOGO, Sociologie du développement, Université Joseph Ki-Zerbo, Yacouba TENGUERI, Sociologie du genre, Université Daniel Ouezzin Coulibaly, Désiré POUDIOUGOU, Sciences de l'éducation, Institut des Sciences des Sociétés, Amado KABORÉ, Histoire, Institut des Sciences des Sociétés, Kadidiatou KADIO, Institut de Recherche en Sciences de la Santé, Salif KIENDREBEOGO, Histoire, Université Norbert Zongo, Oumarou ZALLÉ, Économie des institutions, Université Norbert Zongo, Dramane BOLY, Démographie, Université Joseph Ki-Zerbo, Roch Modeste MILLOGO, Démographie, Université Joseph Ki-Zerbo, Béli Mathieu DAILA, Sociolinguistique, Université Daniel Ouezzin Coulibaly, Oboussa SOUGUE, Sémiotique, Université Nazi Boni, Hamidou SANOU, Université Daniel Ouezzin Coulibaly, Oumar SANGARE, Sociologie, Université de Laval, Canada, Genesquin Guibert LEGALA KEUDEM, Économie, Université Nazi Boni, Awa OUEDRAOGO/YAMBA, Anthropologie de la santé, Université Nazi Boni.

Éditorial

La Revue Africaine des Humanités (RAH) est une revue internationale de sciences sociales à comité de lecture du Département de Sociologie de l'Université Joseph Ki-Zerbo. Elle publie deux numéros par an aux Presses universitaires de Ouagadougou. Elle publie des articles des disciplines relevant des humanités (Sociologie, anthropologie, Géographie, Histoire, Éducation, Philosophie, Psychologie, Politique, Économique, Droit, Linguistique, Communication).

C'est une revue internationale à caractère pluridisciplinaire dont le siège social est à Ouagadougou. Les textes publiés par la revue proviennent d'horizons divers qui composent le vaste champ des disciplines issues des sciences humaines et sociales, des sciences juridiques et politiques, des sciences économiques et tout autre champ disciplinaire.

La revue promeut et soutient la réflexion et la compréhension des dynamiques autour des questions de l'humanité. Elle encourage la production de textes de synthèse, de réflexions d'ordre théorique axées sur des études portant sur les thèmes liés aux défis des sociétés ; de travaux restituant la problématique des politiques publiques, des exigences économiques et organisationnelles, des réalités culturelles et des questions de tous ordres que pourrait soulever notre existence ; des apports de type herméneutique interprétant, dans un sens pluridisciplinaire, les innovations de l'intelligence artificielle et son impact sur la vie humaine ; des critiques de portée éthique et/ou idéologique des transformations sociales et humaines marquées par les innovations et les expérimentations dans nos sociétés contemporaines ; des articles synthétisant ou établissant l'état des connaissances, retraçant l'évolution de la pensée autour des notions de valeurs humaines, ou orientant les enjeux de ce rapport vers de nouveaux horizons ; des actes de colloques aux thématiques autres peuvent être publiés par la Revue.

La Revue Africaine des Humanités (RAH) est une tribune pour les chercheurs, les enseignants, les praticiens et pour les étudiants qui s'intéressent aux nouveaux phénomènes que suscitent les évolutions technologiques et leur rapport à l'humanité. Ce premier numéro est riche de dix contributions qui analysent les préoccupations de l'humanité dans la modernité.

Alexis Clotaire Némoy BASSOLÉ

Sommaire

Femmes et droits fonciers dans l'ouest du Burkina Faso. Cas de la commune rurale de Léna
Sié Franck Hervé OUATTARA et Abdoulaye OUEDRAOGO.....9

Genre et inégalités structurelles sur la vulnérabilité face au changement climatique : cas de la riziculture dans le département de Korhogo (Côte d'Ivoire)
Anogbro Gisèle YAO et Kassoum TRAORE..... 37

Les transes féminines en milieu scolaire burkinabè : regards croisés des logiques d'acteurs
Zakaria DRABO 73

Erectus, ergo sum : le *conatus* du sexe en post-colonie
MASSIMA LOUWOUNGOU 101

Femmes et droits fonciers dans l'ouest du Burkina Faso. Cas de la commune rurale de Léna

Sié Franck Hervé OUATTARA

Docteur en sociologie du développement de l'Université
Joseph KI-ZERBO, Ouagadougou, Burkina Faso, Laboratoire
Société Mobilité et Environnement (LASME)
sifranckouattara@yahoo.fr

Abdoulaye OUEDRAOGO

Docteur en socio-anthropologie du développement,
Laboratoire Sociétés et Dynamiques socio-
professionnelles/Ingénierie de Formation (LSDSP/IF),
Université Joseph KI-ZERBO (UJKZ) Ouagadougou, Burkina
Faso
bangredea@gmail.com

Résumé

Au Burkina Faso, l'agriculture occupe la première place dans les secteurs d'activités. Elle est pratiquée par plus de 80 % de la population en milieu rural. Elle est pratiquée aussi bien par les hommes que les femmes.

Cependant, en milieu rural, il existe une inégalité d'accès à la terre au niveau des différents acteurs. Cette situation est surtout vécue par les femmes malgré la politique volontariste de l'Etat qui s'est traduite notamment par l'adoption de la Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) en 1984 afin de garantir une sécurisation foncière aux citoyens.

La présente étude a pour objectif d'analyser la situation de la femme par rapport au foncier dans l'Ouest du Burkina Faso, particulièrement à Léna. Elle vise à connaître la situation socio-foncière de la femme dans la commune rurale de Léna. Plus spécifiquement, notre étude vise à rendre compte des modalités d'accès des femmes au foncier dans la commune rurale de Léna ; saisir l'influence des représentations que les populations locales

ont des femmes sur leur accès à la terre et montrer que la pression foncière constitue un obstacle à l'accès des femmes au foncier dans la commune rurale de Léna.

À la faveur d'une combinaison des données/méthodes quantitatives et qualitatives dans cette recherche, nous montrons que le droit foncier des femmes à Léna est contrarié essentiellement par des réalités socio-culturelles ainsi que par des dynamiques socio-foncières.

Mots-clés : droit foncier, genre, inégalité, sécurisation foncière, commune rurale de Léna.

Abstract

In Burkina Faso, agriculture occupies the first place in the sectors of activity. It is practiced by more than 80% of the population in rural areas. It is practiced by both men and women. However, in rural areas there is unequal access to land at the level of the different actors. This situation is mostly experienced by women despite the proactive policy of the state which resulted in particular in the adoption of the Agrarian and Land Reorganization (RAF) in 1984 to ensure land tenure security for citizens.

The present study aims to analyze the situation of women in relation to land in western Burkina Faso, particularly in Lena. It aims to know the socio-land situation of women in the rural municipality of Lena. More specifically, our study aims to report on women's access to land in the rural municipality of Lena; seize the influence of representations that local populations have of women on their access to land and show that land pressure is an obstacle to women's access to land in the rural municipality of Lena.

Thanks to a combination of quantitative and qualitative data / methods in this research, we show that the land rights of women in Léna are thwarted mainly by socio-cultural realities as well as by socio-land dynamics.

Keywords : land rights, gender, inequality, land tenure security, Léna Rural Municipality.

INTRODUCTION

Dans les sociétés africaines, la terre a, pendant longtemps, revêtu un caractère sacré. Aujourd'hui, la terre a largement perdu de son pouvoir sacré. Les croyances liées à la nature sacrée de la terre se sont effritées au fil des années sous l'influence de la raréfaction foncière et la forte augmentation de la demande en terres de la croissance démographique, du développement des cultures destinées au marché et des changements dans les systèmes de cultures (disparition des systèmes de cultures itinérantes, raccourcissement de la durée des jachères).

Les conséquences liées à ces dynamiques foncières sont nombreuses. Ainsi, on assiste plus particulièrement à l'apparition de situations d'exclusion de l'accès au foncier pour certaines catégories d'acteurs. Il s'agit notamment des femmes (Lastarria-Cornhiel, 2002) qui représentent plus de la moitié de la population burkinabè.

Malgré leur importance numérique ainsi que leurs apports considérables dans le secteur agricole, les femmes accèdent difficilement à la terre. L'Etat, ayant compris l'intérêt d'une gestion rationnelle du foncier, s'est engagé depuis les années 1984, dans l'adoption de réformes foncières (réorganisation agraire et foncière, politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural en 2007, loi 034-2009/AN portant régime foncier rural) afin de garantir un accès équitable à tout Burkinabè.

Aux côtés de l'État, œuvrent des organisations non-gouvernementales telles que le Groupe de Recherche et d'Action sur le Foncier (GRAF) ainsi que des associations féminines travaillant à réduire les inégalités d'accès à la terre.

Au niveau international, il existe un certain nombre d'initiatives soutenant l'effectivité de cette politique d'accès des femmes à la terre. On retiendra, par exemple l'année 1975, durant laquelle l'Assemblée Générale des Nations Unies a proclamé l'année Internationale de la femme et a convoqué la première conférence mondiale sur la femme à Mexico (Mexique), autour du thème : « égalité, développement et paix » (Document de la Politique Nationale Genre du Burkina Faso, 2009). On peut mentionner

aussi la conférence internationale de 1998 sur les femmes, dont le thème était « les femmes africaines et le développement économique : investir dans notre avenir », qui s'est déroulé lors du 40e anniversaire de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (PNG, 2009).

Également, divers travaux scientifiques (articles, ouvrages, mémoires, etc.) ont longtemps abordé la question de l'accès des femmes à la terre.

Selon la FAO (2010-2011), si les femmes accédaient aux ressources productives de manière égale aux hommes, les conséquences seraient : une augmentation de 20 à 30 % des rendements de leur exploitation ; un accroissement de la production agricole totale des pays en développement de 2,5 à 4 % ; une réduction de 12 à 17 % du nombre de personnes souffrant de faim dans le monde.

Cette présente étude s'intéresse à la situation des femmes en matière de foncier dans la commune rurale de Léna.

L'objectif principal de cette étude vise à connaître la situation socio-foncière de la femme dans la commune rurale de Léna.

1. MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

Pour la réalisation de notre étude, nous avons utilisé la méthode mixte composée des méthodes qualitative et quantitative. Dans le cas de la méthode quantitative, un questionnaire a été administré aux populations locales c'est-à-dire aux hommes et aux femmes de la commune rurale de Léna. Sur la base de la confidentialité des données, nos différents enquêtés se sont exprimés librement.

Pour la constitution de notre échantillon quantitatif, nous avons opté pour un échantillonnage aléatoire simple. Ainsi, le guide de terrain nous a permis de rentrer en contact avec nos enquêtés dans les trois (3) secteurs que compte notre zone milieu d'étude. Pour la méthode quantitative, nous avons enquêté au total 30 hommes et 60 femmes, soit un total de 90 enquêtés.

S'agissant de la méthode qualitative, il a été fait usage de la technique d'entretien auprès des personnes-ressources. La constitution de notre échantillonnage qualitatif s'est faite de manière raisonnée en respectant la diversité des interlocuteurs.

Ces derniers sont le maire, le préfet, le chef de terre du secteur n° 1 (kouroumassa), n° 2 (Kourouma) et n° 3 (samkoba), un ancien membre du tribunal départemental, 01 membre du Conseil Villageois de Développement (CVD), 02 patriarches de sexe féminin et 01 patriarche de sexe masculin de la commune. L'entretien réalisé auprès de la population locale se présente de la manière suivante : au secteur 01, nous avons retenu 02 ressortissants de sexe masculin et 03 ressortissants de sexe féminin ; au secteur 02, nous avons retenu 02 ressortissants de sexe masculin et 03 ressortissants de sexe féminin et au secteur 03, nous avons retenu 02 ressortissants de sexe masculin et 03 ressortissants de sexe féminin. Ainsi, nous avons interrogé 25 personnes pour la méthode qualitative.

En plus de l'entretien et du questionnaire, les techniques de production de données qui ont servi dans notre étude sont essentiellement la recherche documentaire et l'observation. Notre phase terrain s'est déroulée de février 2017 à mai 2018. Une enquête complémentaire s'est effectuée en avril 2026 afin de saisir la dynamique foncière liée à l'accès des femmes à la terre.

2. RÉSULTATS ET DISCUSSION

2.1. LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO- DEMOGRAPHIQUES DE NOS ENQUETES ET GESTION LOCALE DES TERRES A LENA

Les caractéristiques socio-démographiques de nos enquêtés et la gestion locale des terres à Léna portent sur l'âge, le sexe, et la situation matrimoniale de nos enquêtés. Elles portent également sur les informations relatives à l'organisation de cette communauté telles que la gestion locale des terres ainsi que les modalités d'accès des femmes à la terre dans la commune rurale de Léna.

2.1.1. L'ÂGE, LE SEXE ET LA SITUATION MATRIMONIALE DE NOS ENQUETES

2.1.1.1. L'âge de nos enquêtés de sexe masculin

Tableau 1 : l'âge des enquêtés de sexe masculin

TRANCHE D'AGE	[30 ; 35[	[35 ; 40[	[40 ; 45[	[45 ; 50[	≥ 50	TOTAL OBS
NB.CIT	5	7	6	8	4	30
FREQ	7	23	20	27	13	100 %

source : notre enquête de terrain, avril 2018

Selon nos données, la proportion d'âge de [45 ; 50[constitue la fraction d'âge la plus représentée dans notre population de sexe masculin enquêté. Plus précisément, elle s'élève à huit (8) enquêtés. Bien que les moins âgés nous ont permis d'accéder à des données, les personnes d'un âge élevé nous ont permis d'accéder à des données qualitatives plus anciennes que les moins âgés grâce à leur vécu ainsi que leur connaissance des traditions.

2.1.1.2. L'âge de nos enquêtés de sexe féminin

Tableau 2 : l'âge des enquêtés de sexe féminin

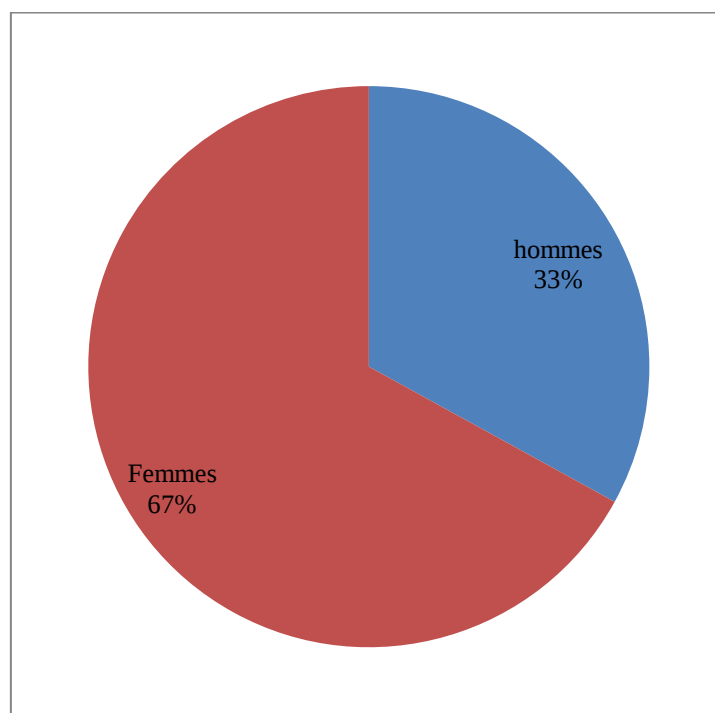
TRANCHE D'AGE	[20 ; 25[	[25 ; 30[	[30 ; 35[	[35 ; 40[	[40 ; 45[	≥ 45	TOTAL OBS
NB.CIT	9	7	3	3	8	30	60
FREQ	15	12	5	5	13	50	100 %

Source : notre enquête de terrain, avril 2018

Selon nos données, la proportion d'âge de 45 ans et plus constitue la fraction d'âge la plus représentée dans notre population de sexe féminin enquêtée. Plus précisément, elle s'élève à 30 enquêtées.

2.1.1.3. Répartition de nos enquêtés selon le sexe

Figure 1 : Répartition des enquêtés selon le sexe



Source : notre enquête de terrain, avril 2018

Ce graphique montre que 67 % de nos enquêtés sont de sexe féminin et 33 % de nos enquêtés sont de sexe masculin.

Nous nous sommes intéressés à ce facteur, car le genre est un facteur déterminant dans l'accès à la terre. En effet, selon qu'on est de sexe masculin ou féminin, conditionne le droit foncier à Léna.

2.1.1.4. Statut matrimonial de nos enquêtés

Tableau 3 : Répartition des enquêtés selon le statut matrimonial

Situation matrimoniale	Marié (e) (%)	Célibataire (%)	Veuf (ve) (%)	Divorcé (e) (%)	Total (%)
Hommes	100	0	0	0	100
Femmes	71,7	3,3	23,3	1,7	100

Source : notre enquête de terrain, avril 2018

Ce tableau fait ressortir la situation matrimoniale de nos enquêtés selon leur statut matrimonial. Du côté masculin 100 % de nos enquêtés sont des hommes mariés. Au niveau du sexe opposé, 71,70 % sont des femmes mariées, 23,30 % sont veuves, 3,30 % sont célibataires et 1,70 % sont divorcées (Tableau 3).

La situation matrimoniale est un statut social influençant le droit foncier des femmes à Léna. Cette représentation s'explique par divers facteurs. En effet, selon que la femme est mariée ou célibataire, veuve ou divorcée influencera son droit foncier dans la commune rurale de Léna. Car :

- mariée : elle bénéficie d'un droit foncier grâce à son alliance avec une autre famille. Être mariée dans la commune rurale de Léna, c'est acquérir une valeur sociale lui faisant ainsi bénéficier des faveurs du prestige social qu'elle acquiert y compris du droit foncier. « *chez nous à Léna, la fille qui quitte une autre famille pour se marier à notre famille est plus considérée et a plus de droit que notre sœur qui est appelée à se marier ailleurs* » (entretien n° 14, 46 ans, agriculteur, Léna, mai 2018) ;

- célibataire : la jeune fille dans la commune rurale de Léna se contente très souvent de travailler dans le champ familial. Elle ne bénéficie pas généralement de droit foncier avec pour soucis de préserver le patrimoine foncier familial. Selon nos enquêtes elle est considérée comme une étrangère, car elle est

appelée à fonder plus tard un foyer dans une famille. Par conséquent, on craint qu'elle « transporte » la terre dans sa belle-famille. « *dans sa belle-famille il y a aussi la terre, c'est mieux qu'elle aille cultiver là-bas* » (questionnaire n° 24, 42 ans, agriculteur, Léna, avril 2018). De même, selon nos enquêtés, on ne lui accorde pas de droit foncier de peur que ce gain n'engendre son autonomie financière au point qu'elle se suffise à elle-même et qu'elle ne se marie plus ; « *quand tu n'es pas marié, tu ne peux pas avoir la terre pour cultiver* » (questionnaire n° 8, 20 ans, agriculteur, Léna, avril 2018) ;

- veuve, elle bénéficie d'un droit foncier. Cela est dû à l'alliance qu'elle entretient avec sa belle-famille lorsqu'elle décide d'y rester ;

- divorcée, la société a une mauvaise appréhension d'elle. Cet acte est considéré comme une déviance sociale, par conséquent les individus sont réticents à lui apporter de l'aide ; ce qui explique le fait qu'elle accède difficilement à la terre. La société, en se comportant de la sorte, tente de délégitimer son acte. « *à Léna, lorsqu'une femme divorce, elle n'est plus considérée, et pour acquérir la terre cultivée est tout un problème, c'est souvent le papa ou les frères qui volent à son secours* » (entretien n° 6, 67 ans, Léna, personne-ressource, Léna avril 2018).

-

2.1.2. LA GESTION LOCALE DES TERRES

Dans la commune rurale de Léna, la gestion des terres revient principalement aux chefs de terre. On compte au total 3 chefs de terre. Le chef de terre N° 1(kouroumassa), N° 2 (korouma) et N° 3 (samkoba).

Il existe également une Commission Foncière Villageoise (CFV) et une Commission de Conciliation Foncière Villageoise (CCFV) qui accompagne la mairie de Léna mise en place par le programme de Protection des sols et réhabilitation des sols dégradés (ProSol).

Ramenée au sein des différentes familles, la gestion de la terre revient au chef de famille.

2.2. MODALITÉS D'ACCÈS DES FEMMES AU FONCIER DANS LA COMMUNE RURALE DE LÉNA

Bien que le droit foncier des femmes soit lié à certains facteurs sociologiques, il existe également des mécanismes par lesquels elle peut négocier et obtenir d'un tiers, selon des clauses plus ou moins précises, le droit d'exploiter, à titre non définitif, une parcelle agricole et/ou les ressources qu'elle porte (Lavigne Delville, Toulmin, Colin et al., 2001). Parmi ces modalités on rencontre :

2.2.1. Le prêt : « gnon foro »

Dans la commune rurale de Léna, les femmes accèdent à la terre souvent par prêt. Il s'agit surtout d'un prêt à durée indéterminée. Le champ qu'elles parviennent à créer par ce prêt est communément appelé « gnon foro ». Pour décrire cette situation, M'Boutiki (2022) explique que : « Lorsqu'on fait allusion aux "cultures" c'est dans le champ principal de l'homme. Pour la femme elle produit des "petites choses" pour servir de condiments » (M'Boutiki, 2022 : 8).

Pour mieux comprendre, lisons ce passage d'un entretien : *« dans ton propre champ, tu peux faire un petit champ à la faveur de la femme à son nom, mais pas un don définitif »* (entretien n° 3, 58 ans, personne-ressource, Léna avril 2018).

En effet, ce champ est compris dans le champ du mari. Celui-ci lui offre une portion dans son domaine pour l'exploitation d'oléagineuses telle que l'arachide.

Cette portion ne lui appartient cependant pas et n'est pas non plus assurée pour toutes les années. Il arrive qu'en début de saison hivernale, elle obtienne un petit champ. Pour certaines femmes l'exploitation de ce petit champ peut durer des années. C'est l'exemple d'une des enquêtées ayant duré 22 ans sur son « gnon-foro ».

Par contre, la majorité de nos enquêtées bénéficie d'un prêt à durée limitée sur leur « gnon-foro ». Ce prêt varie d'une année à deux ans.

Il faut surtout savoir que le déplacement des femmes d'un « gnon-foro » à un autre est aussi une stratégie pour les hommes de pouvoir bénéficier de champs fertiles. Car la femme de par ses cultures vivrières, telle que l'arachide, favorise l'enrichissement du sol selon leur explication. Ce qui explique généralement le fait qu'on leur cède des espaces appauvris. Bary et al. (2020, p. 12) décrivent cette situation lorsqu'ils expliquent que : « Le champ exploité en légumineuses au cours de la campagne est généralement récupéré par le mari ou le propriétaire terrien qui affecte à la femme une autre terre moins fertile la saison suivante. Cette rotation forcée et l'impossibilité de tirer durablement profit de leurs investissements dans la fertilisation des sols contribuent à limiter l'engagement des femmes dans la GDT » (Bary et al., 2020 : 12).

Au cours de nos enquêtes, 32 femmes sur les 60 femmes possédaient un « gnon foro », soit 53 % des femmes.

2.2.2. En cas de veuvage

Dans la commune rurale de Léna en cas de veuvage, la terre revient généralement à la femme contrairement à ce que soutient de Van De Walle (2016). Notamment lorsqu'elle décide de rester dans sa belle-famille et lorsqu'elle a des enfants. Cependant, cela ne signifie pas qu'elle est propriétaire terrienne. Elle n'est qu'usufruitière.

Elle n'est pas dépossédée de la terre, parce que considérée comme un bien familial, ce patrimoine servira à la survie de la famille à savoir elle et ses enfants et bénéficiera aux futurs héritiers notamment les garçons une fois atteints l'âge adulte.

Également du fait de son veuvage, elle peut accéder à la terre par un prêt à durée indéterminée ou par un don même lorsque son défunt mari n'en possède pas. Cela peut se faire par l'intermédiaire des membres de la famille élargie du mari c'est-à-dire, les frères de son mari à condition qu'elle reste dans cette famille ou même par un de ses fidèles amis.

Toutefois, nous avons rencontré un cas où une enquêtée a été dépossédée de la terre après la perte de son mari. Elle nous explique la situation en ces termes : « *lorsque mon mari est décédé, son ami un chef lignager de terre qui nous avait prêté la*

terre l'a retiré et l'a prêté... » (entretien n° 9, 58 ans, cultivateur, Léna, mars 2018).

Au cours de nos enquêtes 14 femmes sur 60 ont accédé à la terre du fait de leur veuvage, faisant ainsi un total de 23 %.

2.2.3. En cas de divorce

Dans une situation de divorce, une femme peut également accéder à la terre dans la commune de Léna par un prêt à durée indéterminée, de même que par un don par l'intermédiaire d'un membre de sa famille.

En effet, lorsqu'il y a divorce et que la femme réintègre sa famille nucléaire avec l'aide de ses parents et frères, elle y trouvera un champ pour pratiquer l'agriculture pour la satisfaction de ses besoins. Il est nécessaire de préciser que dans ce cas précis, elle n'est qu'usufruitière. Cet entretien illustre la situation : *« la femme a un champ à elle dans sa famille d'origine que son père lui donne lorsque son mariage n'aboutit pas »* (entretien n° 7, 60 ans, chef de terre n° 1, Léna, avril 2018). Cet entretien nous apprend davantage : *« lorsqu'on voit une femme ayant son propre champ à Léna, c'est que son mariage est gâté et qu'elle est répartie en grande famille »* (entretien n° 7, 60 ans, chef de terre n° 1, Léna, avril 2018).

Hormis le cadre familial, une femme divorcée se trouve difficilement un champ à Léna. Les gens sont réticents à lui en offrir de peur d'être indexés comme agent ayant encouragé le divorce. De même, de l'entretien, il ressort que : *« si la femme a droit à la terre et qu'elle ne pense pas loin, elle peut penser se suffire à elle-même et celui qui aura donné la terre serait fautif d'un divorce »* (entretien n° 7, 60 ans, chef de terre n° 1, Léna, avril 2018).

Au cours de nos enquêtes, une femme sur 60 a accédé à la terre après leur divorce.

2.2.4. Par don en guise de reconnaissance du père

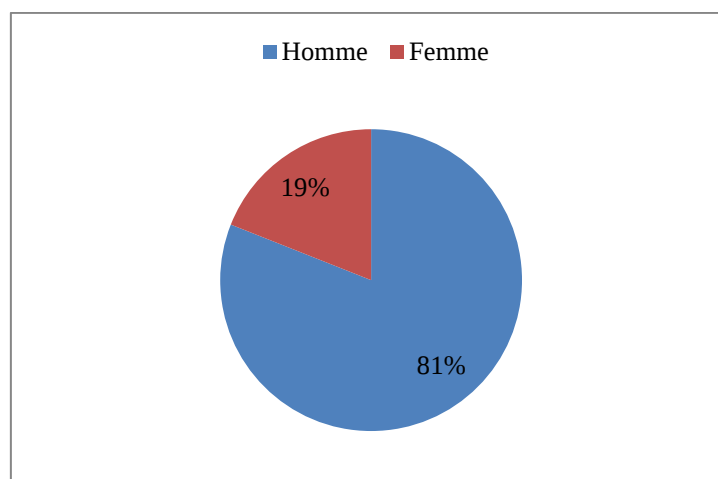
Dans la commune rurale de Léna, une femme peut également accéder à la terre par don de la part de la famille, notamment du père. Dans les cas où cela arrive, c'est généralement une

reconnaissance d'un père envers sa fille pour avoir été soigneuse à son égard. Il lui fait part de ce don en guise de remerciement au moment même où elle s'apprête à rejoindre son nouveau foyer. C'est tout de même des cas rares, mais reste une modalité d'accès des femmes au foncier dans la commune rurale de Léna. Dans les cas où cela arrive, cette terre lui appartient totalement. Cette dernière pourra l'exploiter avec son nouveau ménage.

2.3. LES FACTEURS SOCIO-CULTURELS LIMITANT L'ACCÈS DES FEMMES A LA TERRE

Dans cette partie nous rendrons compte de l'interprétation de l'enquête réalisée sur le terrain selon les idées maîtresses de notre questionnaire ou de notre grille d'entretien et de l'interpréter sur la base des arguments théoriques annoncés. L'enquête réalisée a porté principalement sur les représentations socio-culturelles ainsi que sur les dynamiques socio-foncières limitant l'accès des femmes à la terre. Suivant nos données collectées sur le terrain, on assiste à une inégalité d'accès à la terre se présentant selon la figure ci-dessus :

Figure 2 : Répartition des terres selon le sexe



Source : notre enquête de terrain, avril 2018

Ce graphique montre que les femmes ont un faible accès à la terre comparativement aux hommes. En effet, selon nos données, les femmes exploitent 19 % des terres, tandis que les hommes exploitent 81 % des terres. Cette faible accessibilité du sexe féminin s'explique par diverses raisons.

On constate clairement l'appropriation des terres par les hommes. Il s'agit surtout des terres lignagères, c'est-à-dire possédées par tous les membres d'un lignage. Les hommes y ont un droit de gestion ainsi que d'exploitation.

Dans cette communauté, les hommes possèdent d'énormes possessions foncières. Mais du fait de l'indisponibilité de leur force de travail ou de la qualité de leur outillage agricole, ils ne parviennent pas à les exploiter dans leur totalité. En outre, une partie est expressément mise en jachère afin de ne pas épuiser tout le stock foncier et donc de ne pas compromettre la capacité des générations actuelles et futures à satisfaire leurs besoins fonciers. Cependant ce stock foncier reste la propriété des hommes. La femme même ayant la capacité de le mettre en valeur n'est pas autorisée.

Dans les familles de cette communauté, il y a un champ collectif qui est celui du chef de famille. Les membres de cette famille sont tenus de participer aux travaux agricoles sur ce champ. A leur temps libre, les femmes et les jeunes gens ayant obtenu un petit champ partent travailler sur leurs champs personnels, les femmes étant aidées par leurs filles et par ceux de leurs fils qui ne cultivent pas pour eux-mêmes. Très souvent ce sont de petites portions comprises dans la plupart du temps dans le champ présent du mari.

Ainsi, dans la famille, on distingue en plus du champ commun du chef de cette famille, des champs personnels des femmes et des jeunes gens. Mais ce sont de petites superficies. Pour les femmes mariées, généralement l'usage est à titre d'usufruit. De vastes superficies sont concentrées aux mains des hommes qui sont chargés de la gestion et de la distribution des terres. Véritablement, cette distribution s'effectue au niveau du sexe masculin. Ce système est un moyen de préservation du patrimoine foncier du lignage.

La faible accessibilité des femmes au foncier s'explique par plusieurs facteurs tels que les représentations socio-culturelles.

2.3.1. Le statut de double identité de la femme

Elle est considérée comme étrangère dans sa famille d'origine du fait qu'elle est appelée un jour à fonder un nouveau foyer dans une nouvelle famille ; également dans sa famille d'alliance elle conserve ce statut du fait qu'il peut y avoir rupture d'alliance. Jacob (2006) constate également que la situation de la femme en matière de contenu et d'étendue des droits fonciers dépend de sa double identité : elle est à la fois sœur dans sa famille d'origine et épouse dans sa famille d'alliance.

Cette idée répandue déjà dans plusieurs communautés est également présente à Léna. Considérée comme étrangère dans sa famille d'origine du fait qu'un jour à l'autre elle rejoindrait son mari, elle est également considérée comme étrangère dans la famille de son mari, car elle est rappelée s'il y'a rupture dans son foyer. Il y a donc une crainte à ce que la femme transporte la terre d'un milieu à un autre. Par conséquent, elle est généralement usufruitière lorsqu'elle y accède.

2.3.2. Une crainte de la perte de l'autorité par l'homme

De façon générale, en milieu rural, les hommes ont une mauvaise perception d'une éventuelle féminisation foncière. Pour eux, une telle féminisation porterait en elle les germes d'une déstabilisation des familles rurales. Dans leur représentation, la féminisation foncière reviendrait à traiter la femme comme l'égal de l'homme ou encore comme un chef de famille, d'où la théorie de genres.

L'idée qui se cache également derrière le refus des hommes d'accorder des droits de propriété aux femmes, c'est la crainte de perte de contrôle sur ces dernières. En effet, l'argument qui est plusieurs fois ressorti de nos enquêtes c'est que lorsque la femme réussit dans son champ elle n'a plus d'égard pour son mari, « *Nous en avons vu plusieurs de ses situations pareilles ici* » (enquête n° 39, 56 ans, agriculteur, Léna, 18/03/2018). Elles deviennent hautaines, n'accordant plus du respect à leur conjoint. Comme le souligne l'enquête : « *lorsque la femme réussit son*

champ, elle ne considère plus son mari, les enfants, également » (enquête n° 39, 56 ans, agriculteur, Léna, mars 2018).

Pour la plupart des hommes de la commune rurale de Léna, lorsque la femme acquiert son indépendance ou son autonomie économique, son contrôle est difficile. Cela a des conséquences sur la cohésion familiale. Alors que l'homme n'entend pas voir son autorité être remise en jeu ou être défiée. Les hommes craignent qu'une éventuelle autonomie économique des femmes acquise à travers leurs activités agricoles ne les conduise à ne plus respecter leurs maris. De plus pour les hommes, les femmes autonomes financièrement sont moins enclines à s'impliquer dans les dépenses familiales. Diarra (2010) montre alors que lorsque les femmes accèdent au foncier dans leur belle famille, c'est dans le seul but d'assurer l'alimentation de leurs enfants et d'autres membres des ménages ; le système de gestion de la production familiale ne leur permettant pas de décider ni de la vente des surplus agricoles ni de l'utilisation des revenus de cette vente, car toute la production est entièrement contrôlée par l'homme. Ce qui n'est pas le cas dans toutes les communautés, notamment à Léna, car dans la commune, les femmes ont l'opportunité de commercialiser leur récolte.

De même, lorsque la femme est propriétaire terrienne, elle doit être également considérée comme chef de famille ; cela justifie le fait que les femmes propriétaires terriennes rencontrées à Léna sont soit divorcées soit veuves.

2.3.3. Certaines pratiques coutumières

Les coutumes foncières se font chaque année avant et après les récoltes dans cette communauté. Les hommes avant d'entamer les travaux champêtres doivent faire appel au chef de terre pour des sacrifices. Avec son autorisation ou sa bénédiction, il est également possible de procéder au sacrifice au cours duquel il faut égorger des poulets ou des chèvres pour une meilleure production agricole. Comme réponse à la question : « qu'est ce qui limite culturellement l'accès des femmes au foncier », une personne-ressource a répondu lors d'un entretien en ces termes : *« bon, c'est compliqué : est-ce que la femme peut égorger un poulet. Quand elle aura un champ et qu'il n'y a aucun homme*

pour faire les sacrifices, comment fera-t-elle ? » (entretien n° 15, 57 ans, personne-ressource, Léna, mars 2018).

Également comme pratique coutumière, les propriétaires terriens organisent normalement une cérémonie de fin de récolte au cours de laquelle ils peuvent inviter le chef de terre. C'est également l'occasion pour le chef de famille de tenir les promesses qu'il avait faites en début de saison hivernale si les ancêtres intervenaient pour qu'il ait une récolte abondante. Cette cérémonie est également accompagnée des bénédictions du chef de terre.

De même, pour le défrichage d'un nouveau champ, il y a un rituel à accomplir notamment des sacrifices de poulets.

Ces rites ne peuvent être pratiqués par une femme, car dans la communauté bobo comme dans plusieurs communautés africaines, une femme ne doit pas égorger un animal. Par conséquent il est difficile pour elle de devenir propriétaire de terre, car elle ne pourra pas exécuter ces différents rituels.

Ces pratiques coutumières ont toujours existé depuis des générations, contribuant à fragiliser le droit foncier des femmes. En effet, elles défavorisent la femme, lui ôtant toute idée de devenir propriétaire de terre. Il existe ainsi donc des garde-fous dans la commune rurale de Léna empêchant donc la femme de développer des initiatives personnelles pour être chef terrien à condition de balayer du revers de la main ces pratiques coutumières.

2.3.4. La femme utilisée comme une main-d'œuvre

Dans la commune rurale de Léna, la femme, comparativement aux hommes, s'investit fortement dans les travaux champêtres. M'Boutiki fait remarquer qu'« Elle est une main-d'œuvre familiale non-rémunérée » (M'Boutiki, 2022 : 8). Saito et al. (1994) démontrent qu'elles occupent 52 % des activités productives. Malgré leur investissement dans les travaux champêtres, Meillassoux (1975) explique que la terre reste sous le contrôle des hommes. Pour beaucoup de nos enquêtées, les hommes se contentent d'un simple acte de présence pour constater l'évolution du travail. Les hommes ne veulent pas voir leurs champs délaissés par les femmes au profit de leurs propres

champs. Ainsi, les hommes refusent la terre aux femmes pour ne pas manquer de main-d'œuvre et s'assurer que toute leur force de travail sera investie dans leur champ. *« Si la femme à son propre champ, qui va cultiver celui du mari ? »* (enquête n° 05, 30 ans, agriculteur, Léna, février 2018). En effet, dans cette localité, la femme est une actrice importante de l'agriculteur utilisée par l'homme. Ce qui est implicite, c'est que la femme accède difficilement à la terre parce que les hommes ne veulent pas perdre un potentiel force de travail. Ils veulent la conserver pour leur production. Celle qui parvient à obtenir un champ n'est pas souvent disponible de l'exploiter convenablement. Afin de mieux comprendre la situation, cette enquêtée nous l'explique en ces termes : *« je possédais 2,5 hectares comme gnon-foro (le gnon-foro est un champ que les hommes prêtent à leur femme pour l'exploitation de semence. Ce champ est généralement compris dans le patrimoine foncier de l'homme) et j'envisageais exploiter 2 hectares de sorgho rouge et 0,5 hectare d'arachide. Malheureusement je n'ai pas pu commencer à temps parce que la priorité est d'abord donnée au champ du chef de famille. Par conséquent j'ai labouré le mien après les grandes pluies à cause du manque de temps et de matériels, car j'étais pris dans le champ de mon mari également parce que j'étais sans matériel de labour, car tout ce qui est matériel de labour c'est-à-dire charrue, bœuf sont d'abord utilisés dans son champ. Après son labour, il donnait la permission aux enfants de me prêter main forte pour défricher le mien. Avec son autorisation j'utilisais son matériel pour mon travail, malgré cela les mauvaises herbes envahissaient mon champ. L'astuce que j'utilisais pour rattraper le retard c'était de cuisiner souvent matinalement pour que le soir au moment du repos vers 18 (dix-huit) heures je puisse profiter du clair de lune pour labourer le mien à des heures tardives souvent jusqu'à 20 (vingt) heures. En ce moment, je me concentrais uniquement sur mon champ en abandonnant en retour le ramassage de graine de karité et de néré qui était également une source de revenus pour moi. Le ramassage de graine de karité et de néré nécessite un réveil matinal vers 4 (quatre) heures ou 5 (cinq) heures du matin. Activité que je menais avant d'avoir mon gnon-foro. Malheureusement, je ne pouvais pas compter sur mes enfants, car le mari les*

monopolisait déjà dans son champ. Au final je n'ai exploité qu'un hectare sur les 2,5 hectares en cultivant du mil et j'ai obtenu une tine. Pour finir, j'ai dû abandonner mon champ (entretien n°05, 46 ans, agriculture, Léna, avril 2018).

2.4. LES DYNAMIQUES SOCIO-FONCIERES LIMITANT L'ACCÈS DES FEMMES AU FONCIER

On observe principalement les dynamiques socio-foncières suivantes :

2.4.1. La pression démographique

Selon les résultats du recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) de 2006, la population totale de la commune a été estimée à 18 238 habitants avec une densité moyenne de 32 habitants/km² contre 14 697 habitants en 1996 avec une densité moyenne de 26 habitants/km². Suivant le dernier recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) de 2019, l'effectif de la population de Léna est estimé à 25 393 habitants à savoir 12 483 hommes et 12 910 femmes avec une **densité de 43,75 habitants au km²**.

De toute la commune rurale, Léna a le plus grand effectif avec 5 245 habitants, soit 28,7 % de la population générale. Selon les données de nos enquêtes l'indice de fécondité est de 5 enfants/femmes. A ce propos un enquêté déclarait : *« avant on faisait beaucoup d'enfants à cause du ravage des épidémies et aussi parce qu'ils constituent une main-d'œuvre »* (entretien n° 16, 49 ans, agriculteur, Léna mai 2018). On rencontre, pour la plupart, des familles nombreuses à Léna. Durant nos enquêtes nous avons rencontré par exemple des familles de 9 personnes composées de 7 enfants dont 5 garçons et 2 filles puis de l'homme et de sa femme. De telles familles sont légion. Pourtant, parmi les enfants, le foncier est réservé en priorité aux enfants de sexe masculin.

Actuellement, les jeunes garçons en se mariant, héritent soit des terres paternelles, soit bénéficient des terres lignagères pour ceux qui ont de la chance. De ce fait, on assiste à un morcellement des espaces lignagers avec une superficie stationnaire. En effet,

avec l'augmentation de la population, on assiste à un accroissement du besoin foncier. L'enquête ci-dessus poursuit que : *« ma famille et moi de 19 membres composés de ma femme ainsi que de ma descendance plus 5 de mes frères constitués de leurs femmes et aussi de leurs enfants cultivons dans le même champ qui est un héritage familial, c'est vrai que pour le moment nous ne sommes que 12 actifs, car le reste est constitué d'enfants et de mes petits frères qui ne peuvent pas pour le moment travailler. On est tellement nombreux que si on se partage la terre entre frères cela ne serait pas bénéfique pour nous, telle que vous parliez si on doit encore extraire pour en donner à mes filles et nièces on ne s'en sortira pas, car jusque-là, lorsqu'on part demander la terre ailleurs on n'obtient pas. Pourtant plus tard lorsque mes garçons et neveux vont se marier, ils doivent bénéficier de la terre »* (entretien, n° 17, 55 ans, agriculteur, Léna, mai 2018).

Avec cette compétition, les femmes sont lésées, car la priorité est accordée aux hommes. Elles ne font pas partie des ayants droit fonciers. Le partage se fait entre personnes de sexe masculin.

2.4.2. La pression foncière

Léna subit une pression foncière. Les réserves foncières sont rares, réduisant ainsi les chances des femmes d'accéder à la terre. Tout cela contribue à réduire l'accès des femmes à la terre. Selon une de nos enquêtées : *« je me rappelle ; quand j'étais petite et que j'accompagnais ma famille pour aller au champ, on traversait la brousse avant d'y arriver, il arrivait souvent que j'aie peur tellement la nature était touffue. Aujourd'hui quand j'emprunte le chemin du champ si ce n'est la peur des malfaiteurs, cette peur a complètement disparu parce que la nature est maintenant presque vierge »* (entretien n° 19, 58 ans, agriculteur, Léna, mai 2018). En effet, la population exploite de vastes superficies avec l'introduction des herbicides, de la culture attelée dans cette zone.

Dans la commune rurale de Léna, le manque de terre s'explique par une croissance rapide de la population accentuée par un flux massif de migrants (Mossi, Peulh, Dafing, Dagara, Vigué) dans

la zone pour la pratique de l'agriculture. Tous, y compris la population locale, ont pour activité principale l'agriculture. Par conséquent, la terre reste le seul moyen de production. « *Nous sommes devenus nombreux, en plus il y a les migrants qui sont venus s'ajouter pourtant la terre est statique* » affirme une enquêtée (enquête n° 12, Léna, mars 2018). Selon nos données, les migrants occupent 46 % (Ouattara, 2014) des terres à Léna ce qui réduit fortement les chances d'accès des femmes à la terre.

La situation socio-foncière de Léna est similaire à celles des villages tels que Koho, Koumbia et Yéguéresso où le GRAF (2012) constate que face aux besoins croissants de sécurité alimentaire, la terre rurale, en plus d'être un référent culturel (Lavigne Delville, 1998), reste le principal facteur de production et devient l'objet de nombreuses convoitises de la part de nombreux acteurs tant locaux qu'étrangers. Par conséquent, on assiste de plus en plus à un manque de cette ressource. Dans la commune rurale de Léna, cette dynamique a eu pour conséquence immédiate un manque de terre.

À Léna cela se caractérise par une faible pratique de la jachère due au nombre croissant de la population, ainsi qu'à l'introduction des nouvelles techniques agricoles tels que l'usage des herbicides et la culture attelée. La dynamique sociale que cela induit à Léna est la tendance à l'accaparement des terres grâce aux facilités que ces techniques offrent. En effet, avec ces techniques, il est possible d'exploiter de vastes superficies. Également tous les acteurs réclament une pleine participation avec l'accompagnement de L'Etat. Il s'agit surtout de la femme.

En effet, dans cette zone, les terres sont fortement exploitées. On assiste à une évolution des champs lignagers vers des champs individuels. Les espaces non encore mis en valeur sont extrêmement rares. Aujourd'hui, les chefs de terres, en plus de quelques familles, sont les rares personnes à posséder des terres non exploitées.

Dans les familles où les terres ne sont pas lignagères, seulement les enfants de sexe masculin héritent de la terre. Cela contribue à réduire la chance d'accès des femmes à la terre puisque la priorité est accordée au sexe masculin.

Les femmes mariées en général travaillent dans les champs de leur mari. Certaines bénéficient de petites portions dans les champs de ce dernier pour une exploitation céréalière.

Les terres sont accaparées par les hommes considérés comme chef de la famille. Les femmes ne sont que des usufruitières. Très souvent, elles n'exploitent que des champs de petites dimensions. Dans la présente étude, la plus grande portion dont pouvait bénéficier une femme s'étendait à 2,5 hectares. À l'exception d'elle, les autres femmes enquêtées jouissaient d'espaces dont la taille est inférieure à 2 hectares.

2.4.3. Les prêts de terre

Dans la commune rurale de Léna, il n'existe pas de vente de terre. Ce qui est plus développé est le prêt de terre. En effet, selon nos données, 100 % des migrants ont accédé à la terre par prêt sans limitation de durée (Ouattara, 2014). Comme l'idée précédente, le fait de prêter la terre amoindrit les chances d'accès des femmes à la terre. Lors d'un entretien, un enquêté avoue ceci : *« je connais un migrant qui a trois champs, quand il est arrivé il a d'abord demandé la terre au chef de terre, quelques années après il est allé demander la terre à un autochtone, plus tard encore il est allé voir un autre autochtone pour à nouveau prêté »* (entretien n° 22, 54 ans, agriculteur, Léna, mai 2018). En effet, cette action accentue la pression foncière dans cette commune réduisant le patrimoine foncier des femmes. Une de nos enquêtées reconnaît avoir été victime de cette pratique. Elle s'est confiée à nous en ses termes : *« Quand j'ai perdu mon mari, le propriétaire terrien a procédé au retrait du champ prêté pour le prêter à un migrant »* (enquête n° 45, 37 ans, cultivateur, Léna, février 2018).

La responsabilité des migrants dans la faible féminisation foncière n'est pas directement perceptible. Tout simplement cela s'explique du fait que souvent l'accès de la femme à la terre est conditionné par ce que possède son mari. Cet enquêté nous dévoile ses inquiétudes : *« ce que j'ai est déjà insuffisant si je dois encore déduire dans ma petite portion pour donner à ma femme ça sera compliqué »* (entretien n° 22, 54 ans, agriculteur,

Léna, mai 2018). En effet, plus l'homme possède un vaste champ, plus la femme a de la chance d'obtenir un « *gnon-foro* ».

2.5. La marchandisation foncière

En plus des dynamiques socio-foncières et des dynamiques socio-culturelles qui entravent l'accès des femmes à la terre, des facteurs exogènes tels que la marchandisation foncière contribuent aussi à réduire l'accès des femmes à la terre. En Tanzanie, Schlimmer (2018) décrit également que la marchandisation foncière réduit l'accès des femmes à la terre.

Concernant l'origine de la vente de terre dans notre milieu d'étude, notre enquêté explique que leur localité a subi l'influence des villages voisins pratiquant les transactions foncières marchandes : « *se sont les gens des villages environnants qui ont donné l'exemple à Léna. Comme ceux-ci vendent et les gens de Léna voient, voilà pourquoi ils se sont mis à vendre eux aussi* » (entretien n° 26, 51 ans, agriculteur, Léna, avril 2026). Selon notre enquête, les chefs coutumiers constituent les principaux cédants de la vente de terre dans la localité.

Introduit dans la zone dans les années 2023, la marchandisation foncière impacte l'accès des femmes à la terre. Il s'agit notamment de la vente de terre. Actuellement elle est en plein essor dans la zone. Au début de la vente des terres, l'hectare était estimé à 1 000 000 de francs l'hectare. Au regard des enjeux que comporte le foncier, la rente foncière avoisine 3 000 000 de francs l'hectare.

Mais avec la nouvelle législation foncière à savoir la **loi** n°015-2025/ALT portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) qui a vu le jour en octobre 2025 accordant la propriété exclusive des terres à l'Etat, on note une diminution dans la ruée vers le foncier ainsi qu'une chute de la rente foncière dans cette zone.

Originellement considérée comme un bien communautaire, servant à l'intégration des individus à travers par exemple le tutorat foncier, la valeur mercantile de la terre est actuellement privilégiée.

Avec l'introduction de la marchandisation foncière, les cessions que réalisent les cédants contribuent à fragiliser le droit

foncier des femmes. Comme nous le fait savoir cet enquêté : « *Maintenant tout est borné* » (entretien n° 26, 51 ans, agriculteur, Léma, avril 2026). Traditionnellement elles bénéficient d'un droit foncier restreint se limitant au droit d'usage. Actuellement, les transactions foncières se déroulent sur des exploitations dont certaines femmes bénéficiaient de droit d'usage.

Les preneurs sont essentiellement formés des nouveaux acteurs constitués des élites urbaines, et de grands commerçants. Leur présence dans la zone se justifie par des achats de terres pour la réalisation de fermes agricoles (agriculture et élevage) ou pour la pratique du jardinage. La plupart ont délimité leur propriété avec du grillage en y implantant des forages. Concernant les migrants ils constituent une infime partie.

CONCLUSION

Au Burkina Faso, la question foncière fait partie des préoccupations majeures du gouvernement d'autant plus que l'agriculture constitue la première activité en milieu rural. À cela s'ajoutent les dynamiques socio-foncières, telles que l'accroissement démographique, et la pression foncière.

Les femmes, malgré leur importance numérique et leur rôle d'acteur majeur du monde agricole, ont un accès réduit à cette ressource. Cela se justifie principalement par leur statut au sein de la société.

De façon spécifique, on peut retenir que cela s'explique par diverses raisons. Il y a d'abord leur situation matrimoniale qui est un facteur déterminant pour leur accès à la terre dans la commune rurale de Léma. Ensuite, il y a les représentations socio-culturelles qui entravent l'accès des femmes à la terre. Enfin, il y a les dynamiques socio-foncières qui constituent un facteur explicatif des difficultés d'accès des femmes au foncier.

Dans le souci d'une gestion équitable, l'Etat burkinabè a depuis les années 1984 mis en place des textes fonciers afin de garantir un accès équitable au foncier, y compris les actions des organisations non gouvernementales.

Malgré ces dispositions, les inégalités subsistent. Pourtant, garantir aujourd'hui à la femme un accès favorable à la terre est indispensable. Réfléchir donc sur cette question en vue d'appréhender le problème pour y remédier est nécessaire afin de parvenir à une équité sociale dans la société et à la fois d'œuvrer à l'amélioration d'une meilleure productivité agricole du fait que les femmes constituent un maillon fort de cette chaîne d'activité. Au cours de notre étude, notre hypothèse principale selon laquelle la situation de la femme en matière d'accès au foncier dépend de son statut au sein de la société a été vérifiée.

De même que les hypothèses secondaires à savoir la situation matrimoniale de la femme sont un facteur déterminant pour son accès à la terre dans la commune rurale de Léma ; les représentations socio-culturelles limitent l'accès des femmes au foncier comparativement à celui des hommes dans la commune rurale de Léma ; et enfin, les dynamiques socio-foncières entraînent des difficultés d'accès des femmes à la terre dans la commune rurale de Léma.

Néanmoins, afin de parvenir à un meilleur accès des femmes dans la commune rurale de Léma, l'Etat doit davantage s'impliquer sur le terrain en veillant à l'application des textes allant dans ce sens. Également, l'État doit travailler en synergie avec les chefs coutumiers et les élus locaux.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BARY Harouna, TALL Fatoumata, KOUDOUGOU Saydou, STIEM-BHATIA Larissa, & SANOU Saïdou., 2020, *L'accès sécurisé des femmes à la terre : guide technique. Un processus novateur ancré dans la légitimation sociale* (2e éd.), GRAF & TMG Research.
- DIARRA Marthe, 2010, Meilleur accès des femmes à la terre, collecte d'informations et partage des enseignements. Programme Transitoire de Reconstruction Post Conflit, 29p.
- DOCUMENT DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE DU BURKINA FASO, 2009, MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME

- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. (2011). *The State of Food and Agriculture 2010–11: Women in Agriculture – Closing the Gender Gap for Development*. Rome, Italie : Food and Agriculture Organization of the United Nations. ISBN : 978-92-5-106768-0.
- GRAF, 2012, La loi foncière rurale de 2009 à l'épreuve de stratégies locales d'anticipation au Burkina Faso.
- JACOB Jean-Pierre, 2006, *Modes d'accès à la terre, marchés, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest*. Londres : IIED.
- LASTARRIA-CORNHIEL Susana, 2002, *Women's Access and Rights to Land : Gender Relations in Tenure Systems*.
- LAVIGNE DELVILLE Philippe, 1998, « La sécurisation de l'accès aux ressources : par le titre ou l'inscription dans la communauté ? », in LAVIGNE DELVILLE P., ed., *Quelles politiques foncières en Afrique noire rurale ? réconcilier pratiques, légitimité et légalité* Paris, Ministère de la Coopération/Karthala : 76-86)
- LAVIGNE DELVILLE Philippe, Toulmin Camilla, Colin Jean-Philippe, Chauveau Jean-Pierre, 2001, *L'accès à la terre par les procédures de délégation foncière (Afrique de l'Ouest rurale) : Modalités, dynamiques et enjeux*, Paris : Groupe de Recherches et d'Échanges Technologiques (GRET), Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et International Institute for Environment and Development (IIED), 207 p.
- MEILLASSOUX Claude, 1975, *Femmes, greniers et capitaux*, Paris : François Maspero, collection « Textes à l'appui », 251 p. ISBN : 2 707 107 816.
- M'BOUTIKI Arouna, 2022, Accès sécurisé des femmes aux terres rurales dans les régions du Sud-Ouest et des Hauts-Bassins du Burkina Faso, Rapport d'une étude pour le compte du ProPFR/BF. GIZ/ProPFR
- OUATTARA Sié Franck Hervé, 2014, *Commune rurale de Léna : conflits fonciers entre autochtones et migrants ; états des lieux et ébauche de solutions*. Université Catholique d'Afrique de l'Ouest (UCAO/UUB), 71p.

- SAITO Katrine Anderson, MEKONNEN Hailu, & SPURLING Daphne, 1994, Raising the productivity of women farmers in sub-Saharan Africa, World Bank Discussion Papers, Africa Technical Department Series No. 230. Washington, DC, World Bank.
- SCHLIMMER Sina, 2018, Les politiques foncières en Tanzanie, entre promotion de l'investissement et omniprésence de l'Etat. Un bilan dix ans après la « nouvelle ruée vers les terres ». Ifri. 27p.
- VAN DE WALLE Dominique, 2016, Être veuve en Afrique : le lien entre situation matrimoniale et pauvreté, Banque mondiale – Africa Can Blog. <https://blogs.worldbank.org/fr/africacan/etre-veuve-en-afrique-le-lien-entre-situation-matrimoniale-et-pauvrete>

Genre et inégalités structurelles sur la vulnérabilité face au changement climatique : cas de la riziculture dans le département de Korhogo (Côte d'Ivoire)

Anogbro Gisèle YAO

Doctorante, UFR Sciences Sociales, Département de
Sociologie, Université Peleforo GON COULIBALY, Korhogo
(Côte d'Ivoire)

anogbroyao@gmail.com

Kassoum TRAORE

Maître de Conférences, UFR Sciences Sociales,
Département de Sociologie, Université Peleforo GON
COULIBALY, Korhogo (Côte d'Ivoire)

traorekassfr@yahoo.fr

Résumé

Cette étude analyse l'impact de la division genrée du travail et des inégalités structurelles sur la vulnérabilité des riziculteurs face au changement climatique dans le département de Korhogo. La démarche mixte a été privilégiée. Une enquête quantitative et qualitative a été réalisée respectivement auprès de 361 riziculteurs et de 72 acteurs clés, sur la base des questionnaires, entretiens, focus group et observation directe. L'analyse des données s'est focalisée sur des statistiques descriptives et de contenu thématique. Les principaux résultats mettent en évidence une division du travail et des inégalités structurelles genrées. Il ressort que les femmes gèrent les tâches manuelles intensives (sarclage, post-récolte) quand les hommes pratiquent les opérations mécanisées. Les perceptions climatiques (hausse de températures, baisse des pluies, sols infertiles) varient selon le genre. Certes, les femmes dominent l'accès aux petites parcelles (64,6 %), mais leur accès foncier sécurisé est limité (seulement 11,5 % contre 78 % des hommes). Les hommes dominent l'accès aux équipements (75,6 % des tracteurs) et le pouvoir de décision (68,7 %). Ces disparités

renforcent la vulnérabilité féminine face au changement climatique, exigeant des stratégies d'adaptation sensible au genre.

Mots-clés : Genre, vulnérabilité, changement climatique, riziculture, Femmes

Abstract

This study analyzes the impact of gendered division of labor and structural inequalities on the vulnerability of rice farmers to climate change. A mixed-methods approach combined a quantitative survey of 361 rice farmers with qualitative research involving 72 key stakeholders, utilizing questionnaires, interviews, focus groups, and direct observation. Data analysis included descriptive statistics and thematic analysis. The main findings highlight clear gendered divisions of labor and structural inequalities. Women primarily manage intensive manual tasks (weeding, post-harvest), while men handle mechanized operations. Climate perceptions (temperature increases, decreased rainfall, infertile soils) vary by gender. Women dominate access to small plots (64.6%), but their secure land access is limited (only 11.5% versus 78% for men). Men also dominate access to equipment (75.6% for tractors) and decision-making power (68.7%). These disparities significantly increase women's vulnerability to climate change, necessitating gender-sensitive adaptation strategies.

Keywords: Gender, Vulnerability, Climate Change, Rice Farming, Division of Labor, Women

Introduction

La riziculture, pilier fondamental de la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest, est cruciale pour le développement rural dans le nord de la Côte d'Ivoire, notamment pour le département de Korhogo. Ce secteur est toutefois intrinsèquement marqué par des stéréotypes enracinés, se traduisant par une division genrée du travail et un accès différencié aux ressources (Alba, 2022,

p.119 ; Affessi et al, 2022, p.30). À Korhogo, cette division genrée du travail est une réalité : les hommes gèrent l'amont de la chaîne de valeur (préparation des terres, entretien chimique), tandis que les femmes se concentrent sur l'aval (semis, sarclage, post-récolte, transformation, commercialisation) (Hinnou et al, 2016, p.12). Cette répartition asymétrique engendre de profondes inégalités structurelles en termes d'accès aux ressources productives (terre, crédit, intrants, technologies) et aux circuits de décision (Koné & Ibo, 2009, p.28), freinant l'efficacité globale et limitant l'autonomie économique des femmes, renforçant ainsi leur vulnérabilité.

Dans un contexte de pression démographique et de profondes mutations agraires (Dzokom et al, 2024 p.407), le changement climatique exacerbe ces vulnérabilités, impactant disproportionnellement les groupes marginalisés, en particulier les femmes (Meizen-Dick & Quisumbing, 2012, p.174). Malgré la reconnaissance de ces enjeux, les politiques agricoles et les initiatives d'adaptation peinent souvent à intégrer pleinement les dimensions de genre. Les recherches antérieures ont abordé des aspects connexes sans fournir une analyse intégrée de l'influence de la division genrée du travail et des inégalités sur la résilience rizicole face au changement climatique. En Côte d'Ivoire, les femmes font face à des obstacles fonciers majeurs, car les systèmes coutumiers patrilinéaires les excluent de la propriété et le droit moderne est peu appliqué (Koné & Ibo, 2009, p. 27). Ces barrières, combinées à un accès limité aux autres ressources, freinent leur autonomie et augmentent leur vulnérabilité. Les travaux de Bamba (2020, p.89), Tchan Lou (2016, p.53), et Affessi et al. (2022, p. 60), bien qu'éclairant sur les stratégies de production genrées ou l'accès foncier en Afrique, n'ont pas explicitement lié ces dynamiques aux défis spécifiques de la résilience climatique globale du secteur rizicole.

La question principale de cette recherche visant à combler cette lacune est la suivante : comment les stéréotypes liés au genre et les inégalités structurelles qui en découlent influencent-ils la vulnérabilité des riziculteurs et rizicultrices face aux impacts du changement climatique dans le département de Korhogo ? Cette étude ambitionne d'analyser en termes de genre, notamment la division genrée du travail et les inégalités

structurelles qu'elles engendrent, sur la vulnérabilité des exploitants rizicoles face au changement climatique dans le département de Korhogo.

1. Méthodologie

1.1. Zone d'étude et population cible

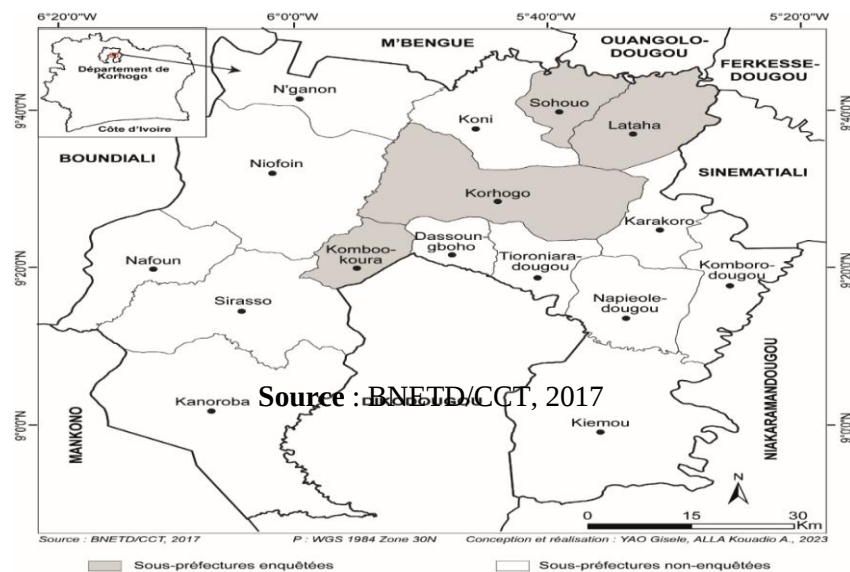
Le département de Korhogo, situé dans la région du Poro au nord de la Côte d'Ivoire (environ 635 km d'Abidjan), a constitué le cadre géographique de cette étude. Chef-lieu de région, il s'étend sur une superficie de 12 500 km². Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH, 2021), il comptait 440 926 habitants, dont 22 190 hommes, et 21,573 6 femmes. Géographiquement, il se situe à 9° 0'0 « de latitude Nord et 5° 49'60 » de longitude Ouest. Son climat de type soudanien, chaud et sec, alterne une saison des pluies (mai à octobre, pic en août) et une longue saison sèche (novembre à mai, mois les plus secs en janvier et février), souvent marquée par des vents causant des dégâts agricoles.

Le département est administrativement divisé en seize (16) sous-préfectures. Un échantillon de quatre (4) sous-préfectures (soit 25 % du total), reconnues pour leur production rizicole et leur exposition aux effets du changement climatique, a été sélectionné de manière raisonnée : ce sont les localités de Korhogo, Lataha, Sohoun et Kombolokoura. Ce choix a été motivé par leur représentativité dans les différents systèmes de riziculture (pluvial, irrigué, bas-fonds) présents dans le département et leur importance dans la production rizicole totale estimée à 219.9332 T en 2013 contre 3269.89T en 2021 (ANADER, 2022). Les critères de sélection de ces sous-préfectures tiennent compte de la diversité des systèmes rizicoles, l'accessibilité géographique, la présence de groupements de producteurs, et la récurrence des pressions anthropiques. La pertinence de cette sélection a été validée par des entretiens avec des experts locaux agricoles que sont : les techniciens agricoles de l'Agence Nationale pour le Développement Rural (ANADER), les responsables du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

(MINADER), les agents du Bureau Formation et de Conseil en Développement (BFGD).

L'étude s'est réalisée dans les zones rurales et périurbaines des quatre sous-préfectures, citées ci-dessous. Au sein de celles-ci, deux villages par sous-préfecture ont été choisis à partir d'une sélection raisonnée sur la base de la taille de la superficie cultivée en riz, le type de riziculture dominant, l'accessibilité facile, et la présence d'au moins un groupement agricole. Les villages retenus sont : Fodonition et Gbongaha (Korhogo), Zemogokaha et Zanakaha (Sohouo), Kotchéri et Latha (Lataha), et Kombolokoura et Litio (Kombolokoura). Cette sélection des villages a également été validée par des experts locaux à partir des critères retenus. La carte ci-dessous indique l'espace géographique des localités de notre étude.

Figure 3 : Situation géographique des localités d'étude dans le Département de Korhogo



1.2. Échantillonnage

La collecte des données a été focalisée sur les méthodes quantitative et qualitative pour une compréhension holistique des enjeux étudiés. Le volet quantitatif a permis de quantifier les perceptions à une échelle représentative, tandis que le volet qualitatif a exploré en profondeur les expériences, les savoirs locaux et les dynamiques sociales auprès d'acteurs clés. Deux types d'échantillonnage ont été utilisés : probabiliste pour le volet quantitatif et non probabiliste pour le volet qualitatif. L'absence de listes exhaustives des riziculteurs au sein des structures agricoles de chaque sous-préfecture a rendu impossible le recours à l'échantillonnage par quotas. En conséquence, une répartition proportionnelle a été privilégiée. Cette approche méthodologique repose sur l'hypothèse d'une densité de population de riziculteurs relativement homogène entre les différentes sous-préfectures.

1.2.1. Échantillon quantitatif

L'échantillon quantitatif a été constitué principalement par une méthode d'échantillonnage probabiliste. Les critères d'inclusion étaient : être activement impliqué dans la riziculture comme profession principale (homme ou femme), résider de manière permanente dans un village sélectionné, être âgé d'au moins 30 ans avec au moins 10 ans d'expérience en riziculture, être soit un petit exploitant disposant au moins une superficie rizicole inférieure ou égale à un hectare (≤ 1 ha) ou un grand exploitant avec une superficie rizicole supérieure à un hectare (> 1 ha), pratiquer la riziculture pluviale ou irriguée, avoir été confronté à au moins un aléa climatique majeur au cours des trois dernières décennies, et avoir un accès différencié aux ressources et pratiques d'adaptation.

La taille de l'échantillon nécessaire a été calculée à l'aide de la formule de Cochran pour populations finies, avec une population estimée de 6000 riziculteurs dans le département de Korhogo, un niveau de confiance de 95 % ($Z=1,96$), une marge d'erreur de 5 % ($e=0,05$) et une proportion estimée de 0,5

(p=0,5), résultant en une taille d'échantillon d'environ 361 riziculteurs.

Formule de Cochran pour les populations finies :

$$n = (N * Z^2 * p * [1-p]) / (e^2 * [N-1] + Z^2 * p * [1-p])$$

Où :

n = taille de l'échantillon

N = taille de la population (6000 riziculteurs)

Z = valeur Z pour un niveau de confiance de 95 % (1,96)

p = proportion estimée de la population (0,5, pour maximiser la taille de l'échantillon)

e = marge d'erreur (5 % ou 0,05)

En remplaçant les valeurs dans la formule, nous obtenons :

$$n = (6000 * 1,96^2 * 0,5 * [1 - 0,5]) / (0,05^2 * [6000-1] + 1,96^2 * 0,5 * [1 - 0,5])$$

$$n = (6000 * 3,841 6 * 0,5 * 0,5) / (0,002 5 * 5999 + 3,841 6 * 0,5 * 0,5)$$

$$n = (5762,4) / (14,997 5 + 0,960 4)$$

$$n = 5762,4 / 15,957 9 70$$

$$n \approx 361,15$$

La taille de l'échantillon calculée est d'environ 361 riziculteurs.

Cet échantillon a été réparti équitablement entre les quatre sous-préfectures (environ 90 riziculteurs par sous-préfecture) et stratifié par sexe (environ 45 hommes et 45 femmes par sous-préfecture) pour permettre des analyses comparatives genrées. La sélection des répondants a principalement reposé sur un échantillonnage aléatoire simple stratifié par genre là où des listes de riziculteurs étaient disponibles. En l'absence de listes distinctes par genre dans certains villages, une sélection raisonnée avec l'aide d'experts locaux a été utilisée pour identifier les répondants pertinents.

1.2.2. Échantillon qualitatif

Pour le volet qualitatif, un échantillonnage non probabiliste, par choix raisonné et par boule de neige, a été privilégié. L'objectif était de sélectionner des participants variés (hommes, femmes, jeunes, adultes ayant une expérience significative [au

moins dix ans] de la riziculture et des perceptions du changement climatique sur une période d'au moins trois décennies, et reconnus pour leurs connaissances des traditions et normes locales. L'échantillon qualitatif comprenait des autorités coutumières [14], des responsables de groupements de producteurs [4], des riziculteurs pour des focus groups [48], répartis en groupes homogènes et hétérogènes en termes de genre), et des représentants d'institutions et partenaires (6). En somme, nous avons une totale de 72 répondants.

1.3. Collecte des données

La collecte des données, qui a eu lieu de façon discontinue notamment de février à novembre 2022 et de mars à août 2023, s'est appuyée sur une approche mixte soutenue par la triangulation des informations. Le volet qualitatif a consisté en des entretiens semi-directifs auprès d'acteurs clés (services agricoles, autorités coutumières, riziculteurs), afin d'explorer en profondeur les perceptions des changements climatiques et les approches de résilience axée sur le genre. Pour le volet quantitatif, un questionnaire structuré a été administré aux riziculteurs(trices), permettant de recueillir des données sur les caractéristiques sociodémographiques, les rôles de genre, et les stratégies d'adaptation.

Pour valider et enrichir ces informations, une observation directe a été réalisée sur le terrain, couvrant les saisons sèche et pluvieuse ainsi que les moments clés du calendrier agricole. La triangulation des données a permis de croiser les informations déclarées et les réalités observées, assurant ainsi la fiabilité des données.

1.4. Traitement et analyse des données collectées

Les données quantitatives ont été dépouillées et saisies à l'aide des logiciels SPHINX et EXCEL 2016, suivies d'un nettoyage et d'une organisation pour assurer leur exactitude. Les données qualitatives ont été enregistrées, transcrites et traitées manuellement. Concernant les méthodes d'analyse, les données quantitatives ont fait l'objet d'une analyse descriptive. Les

données ont été organisées par des statistiques descriptives et présentées sous forme de tableaux simples, en figures, en pourcentages. Cette analyse a permis de décrire les variables clés de l'étude, à savoir les caractéristiques sociodémographiques, les perceptions, les impacts et stratégies d'une part et d'autre part de mettre en évidence les tendances générales ainsi que les différences entre les catégories de riziculteurs (hommes/femmes, petits/grands exploitants). Quant à l'analyse des données qualitatives, elle s'est basée essentiellement sur l'analyse du contenu thématique. Cette technique a consisté à identifier des catégories significatives ou des thèmes récurrents émergeant des discours des enquêtés, en regroupant les unités d'information ou de sens présentant une certaine homogénéité. Ces contenus ont été classés sous les catégories thématiques définies, permettant d'illustrer et d'approfondir les résultats quantitatifs par des récits et des propos concrets des acteurs.

2. Résultats

La présentation des résultats débute par l'analyse des caractéristiques socio-démographiques des riziculteurs, élément indispensable pour comprendre la structure sociale du milieu étudié et la vulnérabilité des riziculteurs de Korhogo.

2.1. Caractéristiques socio-démographiques des riziculteurs du département de Korhogo

Statut matrimonial	Nbre d'individus	Répartition selon genre (%)		Nbre d'enfants
		Hommes	Femmes	
Marié(e)	327	52,3	74,7	1-10 enfants
Célibataire	16	37,5	62,5	1-5 enfants
Veuf/Veuve	17	23,5	76,5	1-10 enfants
Divorcé(e)	1	-	100	6-10 enfants
Total	361	-	-	-

Source : Données enquête de terrain : 2022 à 2023

Les données du tableau 1 indiquent une distribution quasi égale entre hommes (50,1 %) et femmes (49,9 %). Les riziculteurs sont majoritairement mariés (90,6 % des enquêtés). Dans cette catégorie, les hommes sont légèrement majoritaires (52,3 % contre 47,7 % de femmes). Il révèle aussi que la majorité des riziculteurs mariés ont au moins 1 à 10 enfants dont l'homme demeure le chef du ménage.

Cependant, des disparités importantes apparaissent dans les statuts matrimoniaux minoritaires. L'idée de disparités dans les statuts matrimoniaux minoritaires fait référence à la situation des femmes qui ne sont pas dans les relations conjugales régulières, en particulier les veuves et les célibataires. En sociologie, on parle de minorité sociale pour désigner des groupes de personnes qui occupent une position désavantagée par rapport à d'autres dans une société donnée. Les femmes sont surreprésentées parmi les veufs/veuves (76,5 %) et les célibataires (62,5 %). Cette situation est critique pour les veuves, qui, dans la société Sénoufo, risquent de perdre l'accès aux ressources productives, en particulier la terre et la main-d'œuvre masculine. La forte proportion de ces veuves ayant des enfants (majoritairement entre 1 et 10), associée à un pouvoir de décision réduit, accroît leur vulnérabilité et affaiblit leur capacité de résilience face au changement climatique, soulignant l'importance du statut matrimonial comme un facteur d'inégalité structurelle.

2.2. Division genrée des rôles et responsabilités dans la riziculture dans le département de Korhogo

Dans le département de Korhogo, les femmes contribuent activement au capital économique et humain des ménages rizicoles en participant aux travaux des champs familiaux, sous l'autorité du chef de famille. Leurs rôles dans la riziculture sont déterminés par la perception sociale chez le Sénoufo de la femme, qui leur attribue des tâches considérées comme moins exigeantes physiquement que celles des hommes.

Ces rôles spécifiques incluent le semis en pépinière, le repiquage, le semis direct (en ligne, à la volée, en poquets), le sarclage (une tâche manuelle ardue pouvant demander 20 à 100 jours/hectare, effectuée exclusivement par les femmes de

juin à juillet), la récolte (de janvier à décembre à l'aide de couteaux), le battage, le transport du riz au village, le vannage, le séchage et le stockage en grenier.

Face à la forte demande en main-d'œuvre pour ces activités (semis en pépinière, repiquage, sarclage, récolte), les femmes développent un esprit associatif. Cette Société des femmes leur permet de transformer leur force de travail individuelle en une force collective et solidaire, travaillant sur les parcelles de chaque membre ou de leurs maris. Cette stratégie collaborative réduit le temps de travail global et augmente l'efficacité, soulignant leur ingéniosité et leur rôle indispensable dans la production rizicole. Le discours d'une rizicultrice de Zemogokaha illustre cette situation en ces termes :

« C'est les femmes qui coupent le riz, elles utilisent les faucilles, les couteaux. Souvent aussi nous les femmes qui sommes dans la société, on s'entraide dans les champs de riz. Par exemple si le temps arrive de faire le repiquage, le semis et la récolte, dans mon champ ou le champ de mon mari, je peux faire appel aux femmes qui sont dans ma société d'entraide et elles viennent m'aider. Puis prochainement on va aider un autre membre de l'association dans son champ. C'est leur nourriture seulement je paie. Mais si tu es femme et que tu n'es pas dans la société d'entraide, tu travailles avec tes grandes filles ou ta coépouse ou soit tu loues la main-d'œuvre des femmes qui font société pour t'aider à finir ton travail. »

Ce discours souligne le rôle central des femmes dans les tâches clés de la riziculture (coupe, repiquage, semis, récolte), effectuées manuellement. Il met en évidence l'importance vitale des sociétés d'entraide féminines (associations) comme stratégie de mutualisation du travail, réduisant la charge individuelle et les coûts afin de faire face aux aléas climatiques et d'assurer la sécurité alimentaire des ménages. Enfin, il révèle la difficulté et les coûts supplémentaires pour les femmes non-membres, accentuant l'intérêt de ces collectifs pour la survie et l'efficacité dans l'agriculture locale.

2.2.1. Rôles masculins et division du travail dans la riziculture chez les Sénoufos

Le riz, plante résistante s'adaptant à divers types de sol pourvu qu'elle soit bien irriguée, requiert une préparation soignée du terrain pour garantir un bon rendement. Dans le département de Korhogo, les paysans sénoufos perçoivent la riziculture comme une entraide intergenre essentielle pour la sécurité alimentaire des ménages, particulièrement dans un contexte de changement climatique croissant. À cette fin, l'homme, en tant que chef de ménage ou de famille, organise la participation de tous les membres aux travaux rizicoles.

Le rôle des hommes débute par la préparation du sol, cruciale pour la culture du riz et la lutte contre les mauvaises herbes. Ils réalisent le labour profond des parcelles, retournant les mottes de terre et enterrant la végétation adventice. Contrairement à d'autres pratiques, les Sénoufos privilégient une approche où l'eau s'écoule librement, sans planage ni diguettes de séparation, estimant cela bénéfique pour le riz. Les hommes sont également responsables de la confection des billons à l'aide d'une rame sur les anciens sillons et de la fertilisation organique du sol.

Dans la riziculture irriguée, les hommes sont responsables de la gestion et de l'entretien des canaux d'irrigation, ainsi que du désherbage chimique par pulvérisation après la levée du riz pour contrôler les adventices latifoliées. À maturité, ils participent à la récolte et au battage, utilisant des batteuses modernes ou des méthodes manuelles. Un rôle distinctif des hommes est le pré-séchage du riz en champ sous forme de gerbes « *manoughbongué* » pendant trois jours, afin de réduire l'humidité des grains. Enfin, après le battage, ils procèdent au séchage final des grains sur bâches, à la mise en sac et au transport du riz vers le ménage, notamment pour les grandes superficies. Ces propos sont relatés par cet enquêté : « *Nous les hommes, on fait le labour quand les premières pluies commencent, on fait le traitement du champ et on bat aussi le riz. Ici les hommes comme les femmes récoltent le riz et font le séchage* ».

Ce discours de l'enquête met en évidence une division claire des tâches masculines (labour, traitement du champ, battage) dans la riziculture. Il révèle également une collaboration intergenre essentielle pour les étapes de la récolte et du séchage, où hommes et femmes travaillent conjointement. Il souligne ainsi la complémentarité des rôles au sein de la communauté, indispensable pour l'efficacité de la production rizicole.

De ce fait, la division du travail genrée dans la riziculture en pays sénoufo reflète les rôles et les rapports sociaux entre hommes et femmes au sein de la communauté. L'importance de l'entraide et de la coopération dans la riziculture à Korhogo souligne la solidarité et la cohésion sociale au sein de la communauté sénoufo. Cette entraide est essentielle pour faire face aux défis et assurer la subsistance des familles Sénoufo.

2.2.2. Rôles des enfants dans la riziculture comme socialisation aux savoir-faire

Dans la société Sénoufo, les enfants sont intégrés très tôt dans le processus de production agricole, non seulement comme force de travail d'appoint, mais aussi dans une perspective de transmission des savoir-faire traditionnels. Dès l'âge de trois ans, l'enfant est socialisé par l'initiation à l'agriculture, dans le but de lui léguer les connaissances nécessaires et de le préparer à son rôle futur au sein de la communauté. En ce qui concerne les jeunes garçons, à partir de 10 ans, ils participent activement à la riziculture. Leur rôle principal durant la saison sèche est la surveillance des champs de riz en maturité, dès 6 h 30 du matin, afin d'effrayer les oiseaux et de protéger la récolte. Ce discours du président des jeunes de Kombolokoura illustre cette pratique en ces termes :

« Dans les saisons sèches, les oiseaux viennent consommer le riz. Donc c'est les enfants déscolarisés qui sont chargés de surveiller les champs de riz. Mais les enfants garçons qui vont aller font aussi la surveillance du riz le week-end ou les jours fériés. Chaque matin, dès 6 h, je réveille mes garçons qui ont au moins 10 ans qui ne vont pas à l'école, pour nous devancer au champ pour

surveiller le riz pour ne pas que les oiseaux mangent tout le riz. Quand ils arrivent là-bas, ils peuvent chanter pour faire fuir les oiseaux avec les bruits. Quand ils sont fatigués, ils utilisent les lance-pierres avec des cailloux pour les chasser. »

Au-delà de cette tâche de surveillance, les garçons contribuent également à la récolte et au ramassage du riz. Les adolescents, à partir de 15 ans, peuvent effectuer des tâches plus physiquement exigeantes comme le labour et la pulvérisation. Par ailleurs, le rôle des jeunes filles est principalement axé sur l'aide à leur mère dans les tâches domestiques et agricoles. Elles sont impliquées dans la collecte de l'eau, l'aide à la préparation des repas pour la main-d'œuvre et le nettoyage des ustensiles. Une fois ces tâches ménagères effectuées, elles rejoignent les autres membres du ménage pour participer au repiquage, au semis, à la récolte, au ramassage des épis, à la mise en tas et au vannage du riz. Un enquêteur souligne leur contribution en ces termes :

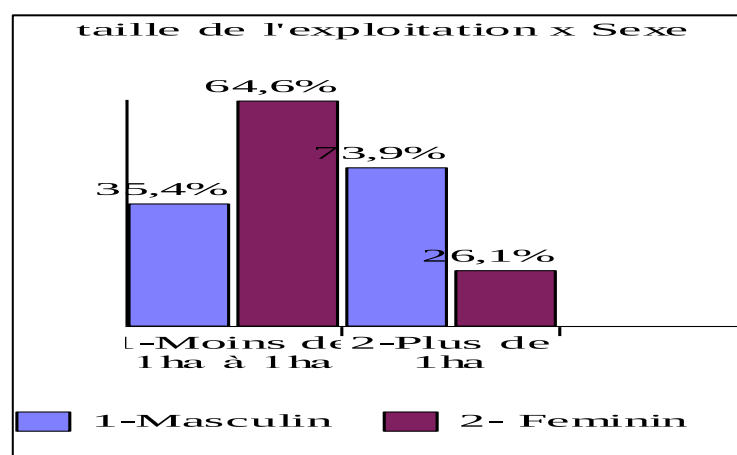
« Les enfants filles aident leurs mamans à préparer la nourriture de midi quand nous venons travailler au champ. Ensuite, elles plantent le riz, elles récoltent et ramassent les épis de riz pour aller les rassembler dans un coin du champ et elles aident leurs mamans à vanner le riz. Les enfants filles aussi vont surveiller le riz quand il n'y a pas d'enfants garçons dans la famille. »

Ce témoignage met en évidence la polyvalence des jeunes filles et leur capacité à assumer, si nécessaire, des responsabilités traditionnellement masculines, comme la surveillance des cultures, en l'absence de garçons. Leur participation précoce assure une transmission des savoirs agricoles et domestiques, mais soulève également des questions sur la charge de travail et l'accès à l'éducation.

2.3. Inégalités structurelles chez les riziculteurs du département de Korhogo

2.3.1. Inégalités d'accès et de contrôle de la terre agricole

Figure 2 : Répartition de la taille d'exploitation rizicole en fonction du genre dans le département de Korhogo



Source : Données enquête de terrain, 2022 à 2023

Au regard de cette figure, les données collectées mettent en évidence une forte disparité dans la taille des parcelles rizicoles exploitées en fonction du genre du chef d'exploitation. Pour les exploitations de petite taille, définies comme étant inférieures ou égales à 1 hectare, les femmes représentent une part prépondérante, constituant 64,6 % des chefs d'exploitation. En revanche, les hommes n'en représentent que 35,4 %. Cette tendance s'inverse de manière significative et nette pour les exploitations de plus grande taille, c'est-à-dire celles dépassant 1 hectare. Dans cette catégorie, les hommes dominent largement, représentant 73,9 % des chefs d'exploitation, tandis que les femmes n'en représentent que 26,1 %.

Au-delà de la simple division des tâches, la capacité des ménages rizicoles à s'adapter et à maintenir leur résilience face aux aléas climatiques est profondément conditionnée par l'accès et le contrôle des ressources productives. Parmi celles-ci, la terre

est la plus fondamentale. Dans le département de Korhogo, cet accès est loin d'être égalitaire, et des disparités marquées selon le genre sont observées, exacerbant la vulnérabilité de certaines catégories de riziculteurs. Par conséquent, cette répartition inégale de l'accès à la terre, en défaveur des femmes pour les grandes exploitations, soulève des questions cruciales sur les dynamiques de genre qui façonnent la résilience agricole.

2.3.2. Sécurisation foncière des riziculteurs du département de Korhogo selon le genre et la taille de l'exploitation

Tableau 2 : Sécurisation foncière des riziculteurs du département de Korhogo selon le genre et la taille de l'exploitation

sécurisation foncière	1- Accès sécurisé	2- accès non sécurisé	TOTAL
Catégorie de riziculteurs			
1-Hommes petits riziculteurs	33,5% (76)	2,2% (3)	21,9% (79)
2- Hommes grands riziculteurs	44,5% (101)	0,7% (1)	28,3% (102)
3- Femmes petites rizicultrices	11,5% (26)	88,1% (118)	39,9% (144)
4-Femmes grandes rizicultrices	10,6% (24)	9,0% (12)	10,0% (36)
TOTAL	100% (227)	100% (134)	100% (361)

Source : Données enquête de terrain, 2022 à 2023

L'analyse du tableau met en lumière des disparités significatives dans la sécurisation foncière en fonction du genre et de la taille de l'exploitation des riziculteurs du département de Korhogo.

En premier lieu, les hommes « grands riziculteurs » sont les plus susceptibles d'avoir un accès sécurisé à la terre, avec 44,5 % d'entre eux (soit 101 individus sur 227 ayant un accès sécurisé) se situant dans cette catégorie. Par ailleurs, les hommes « petits riziculteurs » suivent avec 33,5 % (soit 76 individus) ayant un accès sécurisé à la terre. Ces pourcentages démontrent clairement une prépondérance masculine dans l'accès sécurisé aux terres

agricoles, les hommes représentant globalement 78 % des accès sécurisés.

En revanche, les femmes, en particulier les « petites rizicultrices » sont nettement désavantagées en matière de sécurisation foncière. Seulement 11,5 % (soit 26 individus) des femmes « petites rizicultrices » ont un accès sécurisé, ce qui est une proportion très faible par rapport aux hommes. Plus frappant encore, 88,1 % (soit 118 individus sur 134 ayant un accès non sécurisé) des femmes « petites rizicultrices » déclarent avoir un accès non sécurisé à la terre. Cela indique une précarité foncière massive pour cette catégorie de rizicultrices. Les femmes « grandes rizicultrices » ont également un accès majoritairement sécurisé (10,6 %), mais une proportion non négligeable (9,0 %) a un accès non sécurisé. Globalement, les femmes ne représentent qu'une part bien plus faible de l'accès sécurisé, soit 22,1 %.

Ces différences reflètent des dynamiques foncières inégalitaires. Effectivement, la prépondérance masculine dans l'accès sécurisé aux terres s'explique par les normes socio-culturelles qui favorisent la transmission foncière aux hommes, renforçant ainsi leur pouvoir et leur capacité à investir.

Pendant, la très faible sécurisation foncière des femmes « petites rizicultrices » (11,5 % d'accès sécurisé et 88,1 % d'accès non sécurisé) souligne une vulnérabilité systémique. Le témoignage d'une rizicultrice de Litio corrobore ce constat :

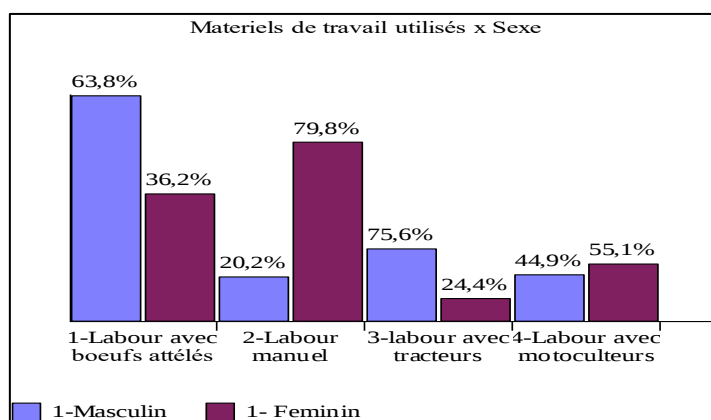
« À Litio ici, la terre c'est pour les hommes. Nous, les femmes, on cultive ce que nous donnent souvent nos maris, ou le chef du village ou un membre de notre famille en absence d'un homme comme héritier. Souvent c'est des petits lopins de 0,25 ha situé très loin à 4 km, et on ne sait jamais si on pourra y retourner l'année prochaine. Comment on peut investir dans la terre si on n'est pas sûre qu'elle soit à nous ? C'est ça qui nous freine beaucoup. »

Cette insécurité foncière limite drastiquement leur capacité d'investissement et d'adaptation. Par conséquent, l'amélioration

de la sécurisation foncière pour les femmes est cruciale pour renforcer leur résilience et leur productivité agricole.

2.3.3. Inégalités d'accès et de contrôle des équipements agricoles chez les riziculteurs selon le genre

Figure 3 : Matériels de travail utilisés en fonction du sexe dans la riziculture dans le département de Korhogo



Source : Données enquête de terrain, 2022 à 2023

La figure 3 présente la répartition de l'utilisation de différents matériels de travail (labour avec bœufs attelés, labour manuel, labour avec tracteurs, et labour avec motoculteurs) chez les riziculteurs, ventilée par genre (masculin et féminin).

En premier lieu, le labour avec bœufs attelés est majoritairement effectué par les hommes, représentant 63,8 % de cette activité, tandis que les femmes y contribuent à hauteur de 36,2 %. Par ailleurs, pour le labour manuel, la répartition s'inverse de manière significative, car les femmes en sont les principales actrices avec 79,8 %, contre seulement 20,2 % pour les hommes.

Ensuite, concernant le labour avec tracteurs, les hommes dominent cette tâche avec 75,6 % d'utilisation de ce matériel, comparativement à 24,4 % pour les femmes. De plus, une

tendance similaire est observée pour le labour avec motoculteurs, où les hommes sont également majoritaires avec 55,1 %, face à 44,9 % pour les femmes. Ces différences d'utilisation reflètent des rôles et des spécialisations de genre différenciés dans les pratiques agricoles.

Effectivement, les hommes, traditionnellement en charge des travaux lourds et mécanisés, sont logiquement plus présents dans l'utilisation des bœufs attelés, des tracteurs et des motoculteurs. À l'inverse, la forte proportion de femmes dans le labour manuel met en évidence leur rôle prépondérant dans les tâches agricoles physiquement exigeantes, mais moins mécanisées, souvent associées à des exploitations de plus petite taille ou à des pratiques traditionnelles. Cependant, la participation notable des femmes au labour avec motoculteurs (44,9 %) et bœufs attelés (36,2 %) suggère une évolution ou une diversification de leurs rôles, indiquant qu'elles ne sont pas cantonnées aux seules tâches manuelles et qu'elles intègrent, quand les conditions le permettent, des outils plus performants. Ce constat est corroboré par le témoignage de la présidente de l'association de Kombolokoura :

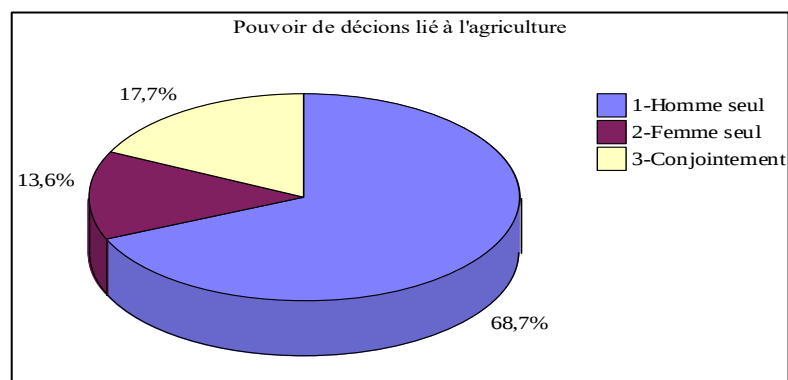
« Notre association avait bénéficié de dons de matériels comme les motopompes, les motoculteurs, décortiqueuses durant le projet d'alimentation scolaire pour développer notre activité rizicole et améliorer nos revenus. Mais malheureusement, le chef du village a confisqué tous nos matériels et il les met en location auprès de tous riziculteurs. Donc c'est difficile pour nous, on est obligé de louer le matériel pour le labour ou de solliciter l'aide de nos maris pour le labour ou tu le faire toi-même à la main avec la Daba, mais cela ralentit le travail. Alors qu'avec les motoculteurs, tracteurs ou bœufs, le labour avance vite et on gagne du temps pour les autres activités. (Présidente de l'association chintchinwintari, 45 ans). »

Ce propos illustre de manière concrète et directe la difficulté d'accès et de contrôle des femmes sur les équipements agricoles modernes, même lorsqu'ils sont initialement destinés à leur

usage. Il met en évidence un blocage institutionnel qui transforme un don en un fardeau, obligeant les femmes à louer ou à dépendre de méthodes manuelles, ce qui ralentit leur travail et entrave l'amélioration de leurs revenus. Il corrobore l'idée que les inégalités de genre persistent dans l'accès aux ressources productives, impactant directement la productivité et l'autonomie des femmes agricultrices. Par conséquent, ces données mettent en évidence la complexité de la relation entre le genre et l'accès/utilisation des outils de production, soulignant l'importance de considérer ces dynamiques pour des interventions visant à améliorer la productivité et la résilience des exploitations rizicoles.

2.3.4. Inégalité de genre dans le pouvoir de décision des pratiques agricoles

Figure 4 : Répartition du pouvoir de décision dans le domaine agricole selon le genre chez les riziculteurs



Source : Données enquête de terrain, 2022 à 2023

À la lecture de la figure 4, les données révèlent une inégalité marquée dans le pouvoir de décision concernant les pratiques agricoles dans le département de Korhogo.

Premièrement, une prédominance écrasante des hommes est observée dans la prise de décision exclusive, représentant 68,7 %

des décisions. Cela contraste fortement avec la part des décisions prises uniquement par les femmes, qui est nettement plus faible, estimée à seulement 13,6 %. Deuxièmement, la prise de décision conjointe, impliquant à la fois les hommes et les femmes, représente une part minoritaire, mais non négligeable de 17,7 %. Cela indique que si la collaboration existe, elle est loin d'être la norme dominante.

Ces résultats soulignent des dynamiques de genre profondément enracinées et des structures de pouvoir traditionnelles où les hommes continuent d'exercer un rôle central dans les affaires agricoles. La forte proportion de décisions prises individuellement par les hommes (68,7 %) s'explique par leur accès privilégié à la terre, aux ressources financières et aux coopératives agricoles, ce qui renforce leur autorité et leur autonomie.

Cependant, la faible part des décisions prises par les femmes seules (13,6 %) suggère que leurs voix et leurs perspectives sont souvent exclues des processus décisionnels, probablement en raison de contraintes socio-culturelles qui limitent leur accès aux ressources. Bien que la prise de décision conjointe existe (17,7 %), sa proportion relativement faible peut refléter des déséquilibres de pouvoir persistants au sein des ménages, où l'influence masculine tend à être plus prononcée. C'est ce qu'affirme cette enquêtée en ces termes :

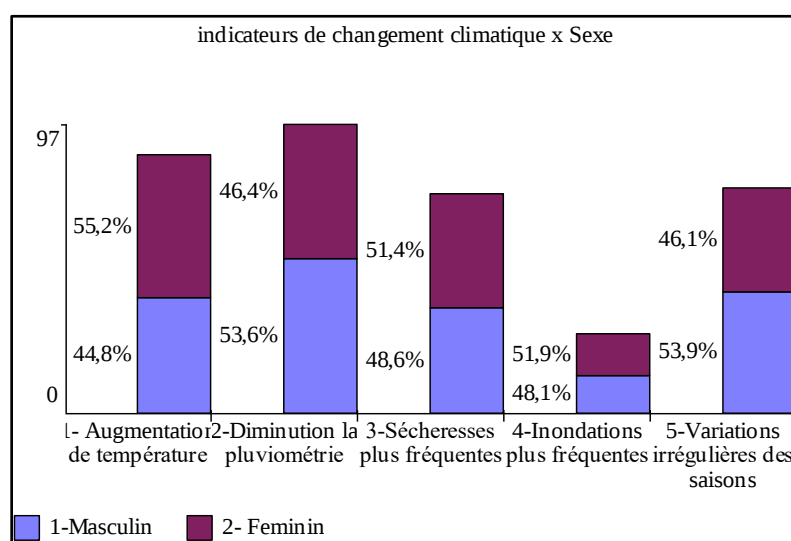
« C'est mon mari qui décide des cultures que nous allons cultiver chaque année. Mon mari à 4 ha de coton et 3 ha d'anacarde et 2 ha de riz. Il dit que ce sont les cultures qui se vendent bien au marché. Il a décidé de me donner un petit bas-fond de 0,25 ha pour faire riz, tomate, piment donc c'est ce que je fais, mais les bénéfices sont peu. Moi j'ai voulu faire aussi anacarde, mais mon mari dit que ce n'est pas pour femme parce que son travail demande assez de temps, d'argent et de force aussi. ». (C.M, 45 ans). »

Ce discours révèle une reproduction des rapports de genre patriarcaux où l'homme détient le monopole des décisions stratégiques (choix des cultures commerciales, allocation des

terres, investissements) en vertu de son statut de chef de famille et de sa perception de la force et du temps. La femme est affectée à des parcelles marginales et des cultures vivrières à faible profit, perpétuant une division genrée du travail qui limite son autonomie économique et son accès aux cultures plus lucratives, renforçant ainsi sa dépendance et les inégalités structurelles au sein du ménage.

3. Vulnérabilité des riziculteurs face au changement climatique à Korhogo

Figure 5 : Perception des modifications des calendriers de pluies chez les riziculteurs du département de Korhogo selon le genre



Source : Données enquête de terrain, 2022 à 2023

Cette figure 5 met en exergue la perception des riziculteurs du département de Korhogo concernant les principaux indicateurs de changement climatique selon le sexe.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'augmentation de température, les femmes la perçoivent davantage, soit 55,2 % des

perceptions contre 44,8 % pour les hommes. Au regard de ces données, l'on s'aperçoit que cette différence est d'une part liée à l'implication des femmes dans les tâches post-récolte et la transformation qui sont souvent effectuées sous de fortes chaleurs et d'autre part à leur rôle dans l'approvisionnement en eau du ménage, directement affecté par la chaleur. De plus, la diminution de la pluviométrie est un phénomène plus fortement perçu par les hommes, qui constituent 53,6 % de ceux qui l'observent, contre 46,4 % pour les femmes. Par ailleurs, les variations irrégulières des saisons suivent une tendance similaire, étant également plus perçues par les hommes (53,9 %) que par les femmes (46,1 %).

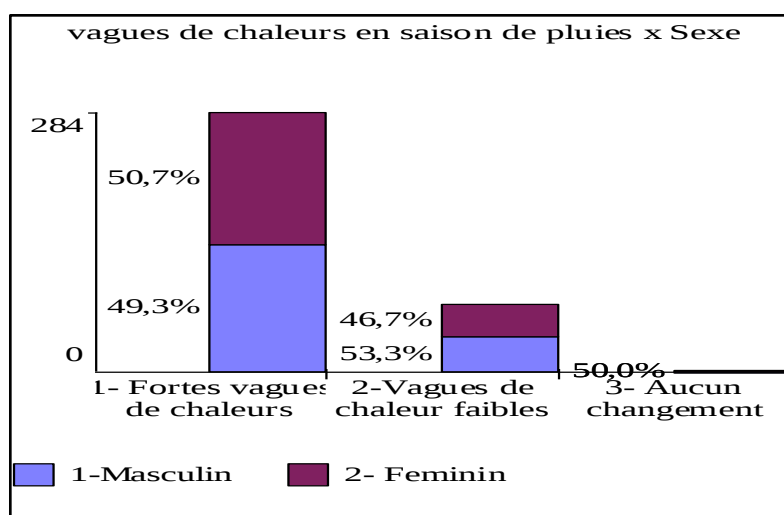
À l'analyse, ces données montrent une sensibilité accrue des hommes aux modifications des régimes pluviométriques et des calendriers agricoles, ce qui peut être lié à leur rôle prépondérant dans les activités de préparation du sol et de semis, directement dépendantes de la régularité et de la quantité des pluies. Ensuite, les sécheresses plus fréquentes sont légèrement plus perçues par les femmes (51,4 %) que par les hommes (48,6 %). La perception des inondations plus fréquentes montre une tendance similaire, avec 51,9 % de perceptions féminines contre 48,1 % de perceptions masculines. En somme, l'on peut affirmer que ces perceptions féminines plus élevées concernant les sécheresses et inondations peuvent être liées à l'impact direct de ces phénomènes sur les ressources en eau pour les usages domestiques et sur les parcelles ou jardins souvent sous la responsabilité des femmes, ainsi que sur les activités de transformation ou de stockage qui nécessitent des conditions climatiques stables.

Par conséquent, les perceptions des indicateurs de changement climatique varient significativement selon le genre. Les femmes semblent plus sensibles aux aléas liés à la température, aux sécheresses et aux inondations, qui peuvent impacter leurs tâches quotidiennes et leurs moyens d'existence. En revanche, les hommes sont plus attentifs à la diminution de la pluviométrie et aux variations irrégulières des saisons, phénomènes qui touchent directement leurs responsabilités en matière de planification et de conduite des cultures principales. Par conséquent, ces différences sont intrinsèquement liées aux

rôles de genre dans la riziculture et à l'accès différencié aux ressources.

3.1. Perception de vagues de chaleur chez les riziculteurs selon le genre

Figure 6 : Répartition de la perception de l'intensité des vagues de chaleur chez les riziculteurs selon le genre



Source : Données enquête de terrain, 2022 à 2023

Les données de la figure 6 révèlent une répartition inégale des perceptions liées au changement climatique chez les catégories de riziculteurs du département de Korhogo. Les données mettent en évidence la perception genrée des riziculteurs du département de Korhogo concernant l'intensité des vagues de chaleur durant la saison des pluies, selon le sexe.

En ce qui concerne la perception de « Fortes vagues de chaleur », les femmes sont légèrement majoritaires, avec 50,7 % des réponses, tandis que les hommes en constituent 49,3 %. Cette légère prédominance féminine peut être corrélée à leur implication intensive dans les travaux agricoles en plein champ durant cette période, ainsi qu'à leurs responsabilités domestiques

qui exigent souvent une exposition prolongée à la chaleur, notamment pour la collecte d'eau et les tâches de transformation post-récolte. Ces vagues de chaleur inattendues pendant la saison des pluies peuvent avoir un impact direct et significatif sur la santé physique des femmes, ainsi que sur la viabilité des cultures sensibles à ces chocs thermiques.

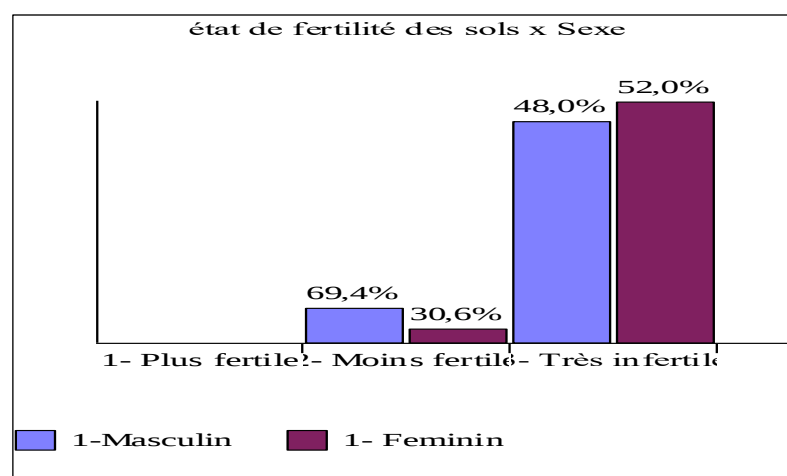
Concernant la perception de « Vagues de chaleur faibles », les hommes sont plus nombreux à les identifier, soit 53,3 % des perceptions contre 46,7 % pour les femmes. Cette perception légèrement plus élevée des hommes pourrait refléter une attention portée à des variations moins intenses, ou une exposition différente aux champs et aux conditions météorologiques liée à leurs rôles spécifiques dans la chaîne de valeur rizicole.

Enfin, un point important est que 50 % des riziculteurs affirment n'avoir perçu « Aucun changement » concernant les vagues de chaleur en saison des pluies. Cette divergence de perception contraste avec la conscience plus unanime des « variations irrégulières des saisons » ou de la « diminution de la pluviométrie », comme vu dans une analyse précédente, ce qui suggère que les vagues de chaleur en saison des pluies sont un phénomène plus subtil ou moins uniformément ressenti. Les propos d'une rizicultrice de Kombolokoura soulignent cette perception nuancée :

« À Kombolokoura ici madame, il fait chaud tout le temps même pendant le début de saison de pluies, on s'attend à de la fraîcheur, de la pluie pour nos champs. Mais maintenant, même quand il pleut, parfois le soleil tape fort et il fait une chaleur que nous n'avons jamais sentie. Nos plants de riz qui sont encore petits souffrent, ils ne poussent pas bien, souvent on est obligé de reprendre le semis. C'est comme si le ciel ne savait plus ce qu'il fallait faire. Ça nous inquiète beaucoup. »

3.2. Perception de l'impact du changement climatique sur la fertilité des sols

Figure 7 : Répartition des perceptions de l'impact du changement climatique sur la fertilité des parcelles rizicoles pluviométrique chez les riziculteurs selon le genre



Source : Données enquête de terrain, 2022 à 2023

L'analyse des données de la figure 7 révèle des perceptions genrées significatives de l'état de fertilité des sols chez les riziculteurs de Korhogo face aux impacts du changement climatique. Il est notable qu'aucune amélioration de la fertilité n'est perçue par les enquêtés soulignant une conscience générale de la dégradation.

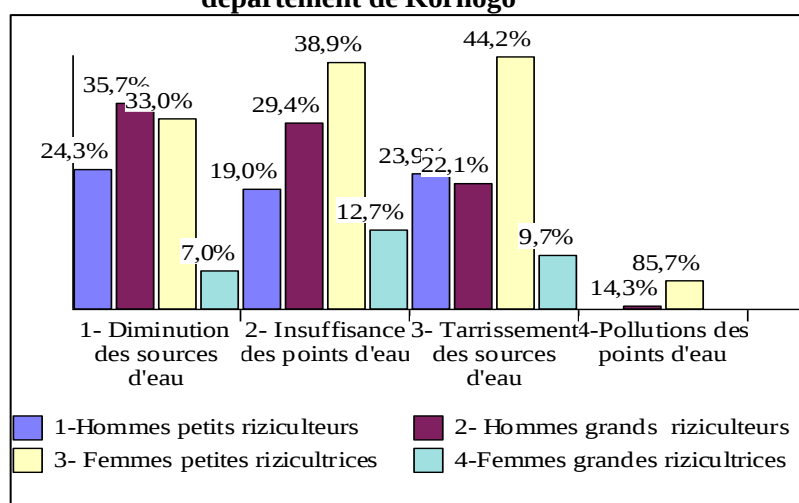
Les hommes (69,4 %) sont plus nombreux à signaler des sols « moins fertiles », ce qui peut être lié à leurs rôles dans la préparation des terres et leur observation initiale de la dégradation. À l'inverse, les femmes (52 %) perçoivent davantage les sols comme « très infertiles ». Cette observation alarmante découle de leur implication quotidienne dans les tâches agricoles, notamment le semis, la récolte du riz et de leur accès souvent limité à des parcelles de moindre qualité, rendant visibles les effets avancés de la sécheresse, de l'érosion et de la salinisation intensifiées par le changement climatique.

Ces différences de perception soulignent des inégalités structurelles profondes, notamment en matière d'accès à la terre. Les femmes sont souvent confinées aux terres marginales et aux bas-fonds non aménagés, plus vulnérables à la dégradation. Une rizicultrice témoigne en ces termes : « Ici, les bonnes terres, c'est pour les hommes. Nous, les femmes, on prend ce qui reste. C'est souvent des terres sèches, où rien ne pousse. »

En somme, ces données mettent en évidence la vulnérabilité accrue des femmes face à la dégradation des sols induite par le climat en raison de leur accès inégal aux ressources.

3.3. Perception de l'impact du changement climatique sur l'accès à l'eau

Figure 8 : Répartition de la perception de l'impact du changement climatique sur l'accès à l'eau selon le genre dans le département de Korhogo



Source : Données enquête de terrain, 2022 à 2023

À la lecture de la figure 8, les données révèlent des perceptions hétérogènes et genrées des problèmes liés à l'eau chez les riziculteurs, influencées par la taille de l'exploitation.

Primo, concernant la diminution des sources d'eau, les hommes grands riziculteurs la perçoivent le plus

significativement (35,7 %), suivis de près par les femmes petites rizicultrices (33 %). Les hommes petits riziculteurs affichent une perception de 24,3 %, tandis que les femmes grandes rizicultrices sont celles qui la perçoivent le moins (7 %). Secundo, en ce qui concerne l'insuffisance des points d'eau, les femmes petites rizicultrices sont les plus touchées par cette perception, représentant une majorité (38,9 %), loin devant les hommes grands riziculteurs (29,4 %). Les hommes petits riziculteurs (19 %) et les femmes grandes rizicultrices (12,7 %) affichent des perceptions moindres. Tercio, pour le tarissement des sources d'eau, les femmes petites rizicultrices démontrent une perception prédominante et marquante (44,2 %), soulignant leur forte sensibilité à ce phénomène. La perception est nettement plus faible chez les hommes petits riziculteurs (23,9 %), les hommes grands riziculteurs (22,1 %), et surtout chez les femmes grandes rizicultrices (9,7 %). Enfin, concernant les pollutions des points d'eau, les données montrent que cette perception est principalement l'apanage des femmes grandes rizicultrices (85,7 % de ceux qui la perçoivent), tandis qu'une minorité d'hommes grands riziculteurs (14,3 %) la signale également. Il est notable que les petits riziculteurs, qu'ils soient hommes ou femmes, ne rapportent aucune perception de la pollution des points d'eau.

Ces résultats soulignent une hétérogénéité des perceptions, profondément ancrée dans les rôles sociaux et les pratiques agricoles genrés, ainsi que la taille des exploitations. La forte perception des femmes petites rizicultrices face à l'insuffisance et au tarissement des sources d'eau peut être liée à leur rôle prépondérant dans l'approvisionnement en eau du ménage et pour l'irrigation des petites parcelles, les rendant plus directement et quotidiennement confrontées à ces défis. Inversement, la perception des hommes grands riziculteurs de la diminution des sources d'eau pourrait être associée à leurs besoins en eau pour des exploitations plus vastes et souvent mécanisées, où la disponibilité de l'eau à grande échelle est cruciale. La concentration de la perception de la pollution chez les femmes grandes rizicultrices, bien que globalement faible, pourrait indiquer une conscience spécifique liée à des usages

particuliers de l'eau ou à l'accès à certaines informations ou technologies sur les exploitations de plus grande taille.

3.4. Impacts différenciés du changement pluviométrique sur les tâches agricoles

Tableau 3 : Répartition des impacts du changement climatique sur les tâches agricoles chez les riziculteurs selon le genre

Impact climatique	Tâches agricoles affectées	Hommes (%)	Femmes (%)	Genre majoritairement impliqué
Début tardif des pluies	Labour, semis, aménagement de parcelles	75 %	25 %	Hommes
Irrégularité et mauvaise répartition des pluies	Sarclage, récolte, battage	30 %	70 %	Femmes

Source : Données enquête de terrain, 2022 à 2023

Au regard du tableau, l'analyse des données chez les riziculteurs de Korhogo révèle que les impacts du changement climatique sur les tâches agricoles sont directement liés à la division genrée du travail. Les hommes et les femmes, selon leurs rôles respectifs dans le cycle de production rizicole, ne sont pas affectés de la même manière par les aléas climatiques.

Le début tardif des pluies impacte principalement les tâches masculines, comme le labour et le semis. En effet, 75 % des hommes sont touchés par cet aléa, qui perturbe directement la préparation des sols et les calendriers agricoles, essentiels pour assurer une bonne récolte. Ce début tardif des pluies entraîne un mauvais enracinement des plants et, par conséquent, une baisse de la productivité rizicole. Comme l'explique un riziculteur de Gbongaha en ces termes : « *Quand la pluie vient en retard, on ne peut pas labourer à temps. Le riz souffre, et la récolte n'est pas*

bonne. Et si elle vient trop fort d'un coup, le bas-fond est inondé et on perd tout notre travail. »

À l'inverse, l'irrégularité et la mauvaise répartition des pluies affectent majoritairement les tâches féminines. Les données montrent que 70 % des femmes subissent les conséquences de cet aléa sur des activités comme le sarclage, la récolte et le battage. Cette instabilité des précipitations rend le sarclage plus laborieux en raison de la prolifération des mauvaises herbes, et peut compromettre la qualité et la quantité de la récolte, menaçant ainsi la sécurité alimentaire du ménage et les revenus issus de la vente du surplus des femmes. C'est ce qui témoigne les propos d'une rizicultrice de Latha : *« S'il ne pleut pas assez, les mauvaises herbes poussent et le sarclage est un travail sans fin. À la récolte, il n'il n'y a rien. On vend moins, et la nourriture ne suffit pas pour toute la famille. »*

4. Discussion

Notre recherche sur le genre et les inégalités structurelles révèle une division du travail genrée très nette et des inégalités structurelles persistantes qui entravent la résilience des femmes face au changement climatique. D'abord, la prédominance des femmes dans les tâches manuelles intensives (sarclage, post-récolte) contraste avec la gestion masculine des opérations mécanisées. Cette division n'est pas neutre, en effet, elle s'ancre dans un imaginaire social attribuant la « force physique » aux hommes pour le défrichage et le buttage (Adou, 2016, p.149). Par ailleurs, les enfants contribuent également, car, les garçons à la surveillance des cultures et les filles aux tâches ménagères et à l'aide aux champs, ce qui est cohérent avec nos observations de leur intégration précoce. À cet égard Ouedraogo et al (2021, p. 19) et Kouassi (2019, p.49) confirment le rôle clé et la contribution significative des femmes et des hommes dans toutes les étapes de la chaîne de valeur du riz en Côte d'Ivoire.

En ce qui concerne les perceptions des aléas climatiques, les riziculteurs observent des hausses de températures, des baisses de pluies, des saisons irrégulières et l'infertilité des sols. De plus, ces perceptions s'alignent sur les observations de Zoundji et al. (2022, p.25) au Nord-Bénin, qui rapportent des indicateurs

similaires (vents violents, baisse des rendements, inondations, chaleur excessive, dégradation de la fertilité du sol). Ces convergences soulignent une conscience locale partagée des manifestations du changement climatique.

Cependant, les inégalités structurelles représentent un obstacle majeur. Les femmes Sénoufo accèdent majoritairement aux très petites parcelles (86 % pour 0,1 ha), mais leur sécurité foncière est extrêmement précaire (seulement 11,5 % des petites rizicultrices contre 78 % des hommes). Ce manque de sécurité foncière est un frein majeur à leur autonomisation économique et à leur capacité d'investissement à long terme, comme le met en évidence Affessi (2017, p.50) sur l'importance de l'accès égal à la terre. De même, Tchan (2016, p. 27) met en lumière la problématique de l'accès genré aux ressources des bas-fonds, où les coutumes et le statut social régulent l'accès, parfois même en défaveur des femmes dans les zones aménagées.

Les femmes sont également confrontées à des difficultés persistantes dans le respect du calendrier agricole, notamment pour le labour et le concassage, en raison de la propriété exclusive des matériaux par les maris. Cette réalité illustre concrètement comment les inégalités d'accès aux équipements (les hommes dominent à 75,6 % pour les tracteurs) et au pouvoir de décision (68,7 % des décisions exclusives sont masculines) limitent directement l'autonomie productive des femmes. Ces observations rejoignent les préoccupations de Nouffou (2019, p.72), Koné et al. (2009, p. 28) en Côte d'Ivoire et Chiara (2017, p.71) au Burkina Faso, qui montrent que malgré la contribution des femmes à la riziculture génératrice de revenus, elles font face à des contraintes sévères en matière d'accès à la terre, aux intrants, aux crédits et aux équipements.

Malgré ces défis, les femmes développent des stratégies d'adaptation innovantes, telles que la diversification des cultures en association (riz-maïs, riz-patate, riz-arachide) et l'ajustement aux saisons pluvieuses en cas de contraintes d'irrigation.

Les résultats confirment que les disparités genrées en termes de division du travail, de perception des impacts et surtout d'accès aux ressources productives et au pouvoir décisionnel, accentuent la vulnérabilité des femmes rizicultrices (Bamba, 2020, p.92 et Zoudji et al.,2022. p.27). Par conséquent, pour

renforcer durablement la résilience de l'ensemble de la communauté agricole, la mise en œuvre des options d'adaptation (Kouassi, 2021, p .42) doit impérativement intégrer une approche sensible au genre afin de démanteler ces barrières structurelles.

Conclusion

Cette étude a permis d'analyser l'influence du genre notamment de la division genrée du travail et des inégalités structurelles sur la vulnérabilité des riziculteurs dans le département de Korhogo. Les résultats ont clairement mis en évidence des inégalités significatives entre les hommes et les femmes dans leurs rôles et responsabilités dans la riziculture et dans une moindre mesure, des inégalités structurelles dans l'accès aux ressources.

Les divergences constatées dans la perception des impacts du changement climatique, souvent liées aux rôles de genre et à l'accès inégal aux ressources dans la riziculture, soulignent l'importance cruciale d'une analyse genrée pour comprendre les vulnérabilités au sein des communautés agricoles. Au-delà des perceptions, une division du travail genrée très nette persiste, les femmes étant concentrées sur les tâches manuelles tandis que les hommes gèrent les opérations mécanisées. Ces rôles sont exacerbés par de profondes inégalités structurelles, notamment un accès très limité des femmes à la terre sécurisée et une domination masculine sur les équipements et le pouvoir de décision. Ces disparités structurelles et de perception accentuent la vulnérabilité des femmes face aux impacts climatiques, limitant l'efficacité de leurs stratégies d'adaptation actuelles. En somme, une approche sensible au genre est indispensable pour concevoir des stratégies d'adaptation efficaces, capables de démanteler ces barrières structurelles et de renforcer durablement la résilience de l'ensemble de la communauté rizicole.

Références bibliographiques

ADOU Koffi Seï, 2016. « Problématique de la résilience du milieu rural ivoirien en contexte de changement climatique : Cas des villages Vaafila et Kourera dans la

- sous-préfecture de Zuénoula (Côte d'Ivoire) ». Thèse de Doctorat, Université Félix Houphouët-Boigny, 357 p.
- ALBA Benitez Ortiz, 2022. « Où est le boss ? » Rapports sociaux de sexe et division sociosexuée du travail dans l'agriculture de proximité québécoise. Mémoire. Maîtrise en anthropologie, Université de Laval, Québec, Canada, 162 p.
- AFFESSI Adon Simon, Kabié Yapo Anthelme et Gnangon Georgette Brou, 2022. « Genre et Accès au Foncier : Étude comparative des modes d'acquisition de la terre chez les femmes du Sud et du Nord de la Côte d'Ivoire : Cas d'Akoupé et Becouéfin ; Nahoualakaha et Torgokaha ». Européen Scientific Journal, ESJ, 18 (2), 52 p.
- AFFESSI Adon Simon, VANGA Adja Ferdinand et GACHA Franck-Gautier, 2017. « Genre et dynamique des modes d'accès aux ressources foncières en Côte d'Ivoire : persistance ou début d'une indépendance socio-foncière des femmes de la société akyé ». Institut National de la Recherche Scientifique (INRS), Lomé – Togo, Vol 11, n° 2, pp. 42-56.
- BAMBA Moussa, 2020. « Analyse genrée des stratégies de production des riziculteurs en fonction de leurs moyens d'existence : Cas des pôles rizicoles des régions du Poro et du Gôh en Côte d'Ivoire ». Mémoire de fin d'études, École Supérieure d'Agronomie, INP-HB de Yamoussoukro, 117 p.
- CHIARA Elisa, 2017. « L'accès des femmes au foncier irrigué dans la commune de Bama, Burkina Faso : Entre innovation sociale, autonomisation économique et sécurité alimentaire ». Mémoire de Master II, Université Ouaga I, 128 p.
- DZOKOM Alexis, Balna Jules, KONGNYUY Anastasia, ZIEBA Félix Watang, DARMAN Roger Djouldé (2024). « Genre, perception des changements climatiques au sahel camerounais et impacts sur les organisations paysannes féminines ». In Genre et développement des territoires en Afrique, 3e acte du colloque international_géovision, Revue du Laboratoire

- Africain de Démographie et des Dynamiques Spatiales (LABORADDYS), Hors-série N° 03, pp. 1-32.
- HINNOU Léonard Cossi, MONGBO Roch, AGBOH-NOAMESHIE Afiavi Rita, 2016. « Équité-genre et autonomisation des femmes dans la chaîne de valeur du riz local étuvé au Bénin ». Journées de Recherches en Sciences Sociales (JRSS), Faculté des Lettres, Art et Sciences Humaines, Université d'Abomey-Calavi – Bénin (FLASH/UAC), 30 p.
- KONE Mariatou et IBO Guehi Jonas, 2009. « Les politiques foncières et l'accès des femmes à la terre en Côte d'Ivoire : cas d'affalikro et djangobo (est) dans la région d'Abengourou et de Kalakala et Togogniere (nord) dans la région de Ferkessedougou ». In Femmes et foncier, Abidjan, Les Éditions du CERAP/NEI, 61 p.
- KOUASSI Barbara Sidoine Abonouah, 2021. « Résilience des riziculteurs au changement climatique dans le département de Yamoussoukro (Centre de la Côte d'Ivoire) ». Mémoire de Master, Université Jean Lorougnon Guédé, 53 p.
- KOUASSI Bekanty Ange Chimène Dominique, 2019. « Analyse des déterminants du choix et de l'adoption de variétés améliorées du riz. Cas des zones de Gagnoa et de Korhogo en Côte d'Ivoire ». Mémoire DITA : Économie et gestion des entreprises agricoles (EGEA), Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny, 117 p.
- MEIZEN-DICK Ruth, QUISUMBING Agnès, and MALAPIT Hazel Jean, 2023. « A Review of Evidence on Gender Equality, Women's Empowerment, and Food Systems ». Science and Innovations for Food Systems Transformation, DOI :10.1007/978-3-031-15703-5_9, pp. 165-189.
- NOUFOU Bernadette, 2019. « Femmes, résiliences territoriales et développement en espace rural sahélien : le cas des villages de Diagourou et Largadi (commune rurale de Diagourou) au Niger, entre défis socio-économiques et environnementaux ». Mémoire de master 2 : Géographie Aménagement Environnement Développement

- (GAED), Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), 111 p.
- OUEDRAOGO Surgrinoma Aristide, BOCKEL Louis, PADMINI Gopal, AMINOU Arouna et FADOGNON Irène, 2021. « Analyse de la chaîne de valeur riz en Côte d'Ivoire : Optimiser l'impact socio-économique et environnemental d'un scénario d'autosuffisance à l'horizon 2030 ». Accra, FAO, 42 p.
- TCHAN Lou Balefé Esther, 2016. « Genre et relation de pouvoir dans les dynamiques d'appropriation et de valorisation des bas-fonds rizicoles dans la région du Haut-Sassandra 1 ». Mémoire de master, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire, 102 p.
- ZOUNDJI Gérard, ZOSSOU Esperance, VISSOH Pierre, 2022. « Analyse genrée des effets des changements climatiques sur les moyens d'existence durables des producteurs et Stratégies d'adaptation au nord Bénin ». *Agronomie Africaine* 34(1), pp. 21-32.

Les transes féminines en milieu scolaire burkinabè : regards croisés des logiques d'acteurs

Zakaria DRABO

Enseignant-Chercheur

Université Norbert ZONGO/Centre Universitaire de Manga
zdrabo87@gmail.com

Résumé

Les transes chez les filles scolarisées mobilisent une panoplie de représentations sociales au sein des communautés. L'objectif de cet article est d'explorer les logiques explicatives des acteurs en interaction quotidienne au sein de l'institution scolaire. À partir d'une approche qualitative, des récits de vie ont concerné vingt-sept filles affectées et des entretiens semi-dirigés ont été réalisés auprès de dix membres du personnel scolaire aidant au sein de trois établissements scolaires de la ville de Ouagadougou. Les résultats révèlent un enchevêtrement de logiques plurielles et antagonistes qui caractérisent les représentations des transes. Pour le personnel scolaire, les scènes d'agitation chez les filles scolarisées constituent des transes inauthentiques ou spectaculaires qui ne nécessitent aucun traitement médical. En revanche, celles qui ont fait l'expérience de ces crises privilégient les registres pathologique et persécutif en associant cette réalité aux forces physiologique, psychologique et mystique. Ces résultats invitent les professionnels de santé à élargir le registre des échanges liés aux transes, et cela constitue un pas décisif dans l'amélioration de la santé des sujets concernés.

Mots-clés : Trances, représentations sociales, filles, établissements scolaires, Ouagadougou.

Abstract

Trance states among schoolgirls mobilize a range of social representations within communities. The aim of this article is to explore the explanatory rationales of actors who interact on a daily basis within the school institution. Using a qualitative approach, life stories were collected from twenty-seven affected girls and semi-structured interviews were conducted with ten members of school staff working in three schools in the city of Ouagadougou. The results reveal a tangle of plural and antagonistic rationales that characterize representations of trances. For school staff, hysterical crises in schoolgirls are inauthentic or spectacular trances that do not require medical treatment. On the other hand, those who have experienced these crises favor pathological and persecutory interpretations, associating this reality with physiological, psychological and mystical forces. These results invite health professionals to broaden the scope of discussions related to trances, which constitutes a decisive step in improving the health of the individuals concerned.

Keywords: Trances, social representations, girls, schools, Ouagadougou.

Introduction

Au Burkina Faso, des épisodes de crises de trances ont été signalés au sein des lycées et collèges. Depuis 2009, le phénomène a été au cœur d'une forte médiatisation dans la presse locale (A. Barry, 2014). Ces crises sont caractérisées par trois signes distinctifs communs : la prédominance des filles parmi les victimes, le milieu scolaire comme lieu de prédilection et les évanouissements comme

symptômes. D'autres manifestations spectaculaires, à savoir les pleurs, les délires, les convulsions restent visibles chez les filles affectées.

Les crises de transes ne sont pas spécifiques au contexte burkinabè et se sont produites en Égypte (Biancarelli, 1994), en Afrique du Sud (D.L Mkize & R.T Ndabeni, 2002), au Sénégal (M.H. Thiam, 1996) et au Tchad (A. Ceriana Mayneri, 2018). Elles ont éveillé l'intérêt de nombreuses personnes, notamment les médecins et les spécialistes en sciences sociales qui ont cherché des explications (I. P. de Fommervault, 2017). Dans l'étude des transes en milieu scolaire, les interprétations populaires ont une coloration culturelle forte. De manière générale, les représentations des communautés se structurent autour des forces surnaturelles comme la sorcellerie, le satanisme ou tout élément qui compose les croyances culturelles (D. Kokota, 2011). L'interprétation persécutive est la plus répandue (M.C Ortigues, P. Martino & H. Collomb, 1966). Les noms des puissances mystiques dépendent des contextes socioculturels. Ainsi au Sénégal, les représentations populaires pointent du doigt l'action de *Jinne Maïmouna* (B. Diop, 2018) dans la genèse des transes chez les filles scolarisées. Au Niger, le phénomène est l'œuvre du *génie tchatcher* ou génie amoureux (I. Oumarou, 2021). À N'Djamena, dans la capitale tchadienne, les croyances populaires n'excluent pas l'action des esprits de l'eau dans la genèse des transes féminines. Le nom de *Mami Wata* est prononcé (C. Mestre, 2022).

D'autres études, dans la perspective écologique de U. Bronfenbrenner (1979), mettent l'accent sur les différents milieux de vie. Pour B. Diop (2018), il faut plutôt concevoir l'émergence de ces crises comme le résultat de conflits interpersonnels et d'événements stressants de l'école et de la famille. À ce sujet, l'auteur cite les conflits avec les camarades de classe, les parents, la pauvreté, la phobie des activités pédagogiques, les surcharges scolaires et les mauvais traitements pédagogiques des enseignants. A. Ousseini (2022) a étudié les crises de transes en prenant en compte les facteurs prédisposants les rivalités familiales, le manque de

communication et les pratiques punitives envers les adolescentes. Il souligne aussi le rôle des facteurs favorisant qui renvoient à la pression scolaire, à l'insatisfaction des besoins adolescents, ainsi que les problèmes d'aération de l'espace scolaire. Le contexte socioculturel, la famille et l'école ont été les champs sociaux analysés. Définir les contours des états de transe fait alors appel à une pluralité de représentations sociales. Les nombreux travaux se sont intéressés à la représentation sociale des trances, et ce au sein de la population en générale.

Si les études portent sur les perceptions des trances attribuables à la population en générale qui incriminent des forces surnaturelles comme *djinné Maïmouna* (B. Diop, 2018) ou *génie tchatcher* (A. Ousseini, 2022), des travaux ne concernent pas de manière spécifique les représentations chez les individus souffrants et le personnel aidant dans l'espace scolaire. Les travaux antérieurs ont mis peu l'accent sur les représentations sociales des acteurs en interaction au sein du microsystème où les trances se produisent. Les logiques explicatives propres aux filles concernées et au personnel aidant au sein de l'institution scolaire (enseignants, infirmières, agents de la vie scolaire) restent faiblement explorées.

De ce fait, l'objectif de l'étude consiste à confronter les logiques explicatives autour des trances féminines chez les soignants (infirmières, enseignants) et les soignés (filles affectées). Ainsi, comment ces trances sont-elles perçues par les filles affectées et le personnel scolaire aidant ? Ceux-ci partagent-ils une conception assez unifiée, homogène des manifestations de trances ? Les logiques explicatives renvoient aux différentes conceptions qui entre en jeu lors de la rencontre médicale (P. Hudelson, 2002). A. Kleinman (1980) parle de modèles explicatifs. Chaque individu conçoit sa maladie uniquement à travers ses expériences sociales et personnelles. Il construit, chaque fois qu'il est malade, sa propre version explicative des causes, de la signification, de l'évolution, des mécanismes, des diagnostics, de l'action des traitements et des conséquences de la maladie. La maladie étant une réalité décrite et expliquée par la médecine, est aussi une expérience individuelle

comportant des dimensions psychologiques et socioculturelles pour ceux qui en souffrent. Elle est appropriée par le sujet malade ou le groupe social, mais aussi reconstruite par son système cognitif et intégré dans son système de valeurs (J.C. Abric, 1994).

La recherche s'appuie sur la théorie des représentations sociales qui apparaissent comme des phénomènes cognitifs (D. Jodelet, 1991) permettant d'établir des réseaux de significations en vue de sélectionner les informations utiles pour guider l'action (S. Moscovici, 1961). Elles renvoient à un système cognitif doté d'une logique et d'un langage particulier, d'opinions ou d'attitudes, mais aussi de théories, de sciences destinées à la découverte du réel. Cette approche théorique a ainsi été utilisée de manière fructueuse pour l'étude de la santé et de la maladie (C. Herzlich & J. Pierret, 1991).

La représentation des transes reste la manifestation d'un savoir de sens commun. Cette représentation constitue la version subjective des transes selon les acteurs affectés et non-affectés par les transes. Comme hypothèse de recherche, nous postulons que la coexistence de logiques explicatives contradictoires autour des transes traduit des rapports de pouvoir et des tensions entre savoirs institutionnels et savoirs profanes au sein de l'espace scolaire

1. Méthodologie

Pour saisir les différentes versions associées aux transes en milieu scolaire, vingt-sept récits de vie ont été réalisés auprès des filles concernées par les transes répétitives. Les récits de vie ont pour objets d'étude la saisie des logiques propres aux mondes sociaux, aux catégories de situation et aux trajectoires sociales (Bertaux, 2001). Ils visent à permettre aux sujets concernés de construire des savoirs en lien avec le contexte d'émergence des transes féminines. Ces enquêtées ont été choisies selon la technique du choix raisonné réparties dans trois établissements d'enseignement post-primaire et secondaire. Huit filles ont été choisies au lycée municipal Bambata (LMB), neuf au lycée mixte de Gounghin (LMG), et dix au lycée

privé espoir Tégawendé (LPET). Ces choix se sont fondés sur les déclarations du personnel scolaire et de santé qui constituent les personnes témoins incontournables lors des manifestations de transes en milieu scolaire. Les filles concernées ont été identifiées par le personnel scolaire comme étant celles qui ont été plusieurs fois touchées par les crises de transes au sein de leur école. En plus de ce critère objectif, la subjectivité des collégiennes et lycéennes a été prise en compte. Il s'agit de celles, qui, à travers leurs propres versions, affirment avoir connu des scènes de transe à plusieurs reprises au sein de l'espace scolaire et qui partagent la conviction d'être pourchassées par des esprits méchants.

Le choix des personnes témoins s'est appuyé sur les orientations des chefs d'établissement. En effet, ces derniers nous ont confiés aux agents sous leur coupe qui sont en contact avec les élèves et qui connaissent les filles affectées. En ce qui concerne les établissements scolaires, le choix s'est opéré sur la base des informations relayées par les journaux écrits burkinabè. En effet, depuis 2009, les journaux ont mentionné l'existence des transes féminines dans plusieurs lycées et collèges à Ouagadougou et dans certaines villes du pays.

Du côté du personnel scolaire, dix personnes dont cinq animateurs de la vie scolaire (AVS), deux enseignants et trois infirmières ont été concernées par des entretiens semi-directifs. Ils ont été touchés par la technique de boule de neige. Elle « *consiste à demander à chaque informateur privilégié ou à chaque enquêté rencontré de vous mettre en contact avec quelqu'un de leur connaissance correspondant aux critères souhaités* » (R. Sauvayre, 2013, p. 29). Le concept de « personnel scolaire » regroupe, dans cet article, les professionnels de la santé et de l'éducation qui sont en contact avec les filles affectées au sein de l'institution scolaire. Ces acteurs observent quotidiennement les manifestations de transes et viennent en secours régulièrement aux filles concernées en cas de besoin.

Les données recueillies ont fait l'objet d'analyse thématique. Cette analyse s'appuie sur la méthode telle que décrite par A. Blanchet et A. Gotman (1992). Pour ces auteurs, il faut, d'abord, effectuer une lecture des entretiens, un à un. Ensuite, il faut procéder

à l'identification des thèmes. Enfin intervient la construction de la grille d'analyse. L'élaboration des thèmes et de la grille s'est effectuée à partir de l'hypothèse de recherche formulée. Les transcriptions ayant été faites sur traitement de texte, le logiciel NVIVO 10 a permis de constituer facilement les fichiers par thème. Dans le but de respecter le principe de l'anonymat et de la confidentialité, des surnoms ont été attribués aux enquêtés (es).

2. Résultats

Les résultats font ressortir une diversité de logiques explicatives des transes qui touchent les filles scolarisées. Les différentes conceptions se structurent autour de la dichotomie maladies réelles et non-maladies. Les transes féminines ne sont pas unanimement accueillies au sein des lycées et collèges. Elles font l'objet de divergences entre sujets affectés et acteurs non- atteints. Les discours des sujets atteints se concentrent autour des interprétations selon lesquelles les comportements de transe sont considérés comme des maladies, des catégories anormales.

2.1 Les caractéristiques sociodémographiques des filles touchées

Les 27 filles affectées par les transes interrogées sont toutes des filles scolarisées au sein de trois établissements scolaires de la ville de Ouagadougou. Leur âge varie de 12 à 23 ans. La classe fréquentée s'étend de la 5^e à la terminale.

2.2 Des logiques à l'œuvre dans l'apparition des transes chez les filles affectées

Les discours des filles concernées par les transes en milieu scolaire se structurent autour de deux grandes logiques : la logique pathologisante et celle persécutive. La logique pathologisante comprend deux dimensions, à savoir les affections médicales et les

affections psychologiques. Quant à la logique persécutive, elle se réfère à l'agression des filles par des êtres surnaturels.

2.2.1 La logique pathologisante

Cette logique se réfère aux affections médicales qui se caractérisent par une atteinte principalement biologique ou physiologique, tandis que les affections psychologiques concernent avant tout les processus mentaux et émotionnels, bien que ces deux dimensions soient étroitement interconnectées.

Au niveau des affections médicales, certaines filles concernées par les trances pointent du doigt des troubles de santé dont l'origine est principalement biologique ou physiologique, affectant le fonctionnement du corps. Cette version médicale met l'accent sur des dysfonctionnements organiques des sujets affectés. Cette fille explique les antécédents médicaux qui ont côtoyé ses crises de trances ainsi :

Tout était mélangé. Il y avait plusieurs autres malaises. Ça a commencé par le palu, cela a été traité. Après c'était la fièvre typhoïde qui a été déclenchée. Avec les crises, quand ça commence, je m'évanouissais. Avec tout ça, j'ai essayé de soigner. C'est en classe de première que les crises ont commencé en 2015 et cela a continué jusqu'en classe de terminale (TD, 23 ans, terminale A, LMG, 27/12/2022).

La lycéenne indique avoir connu des antécédents de santé qui se résument au paludisme et à la fièvre typhoïde. Les crises qui l'affectent sont alors imbriquées dans une avalanche de malaises. Des soins y ont été apportés, mais celles-ci restent persistantes et se manifestent par des évanouissements. Cette autre lycéenne abonde dans le même sens. Dans son discours laisse apparaître le malaise qui a précipité une situation de crise :

Je pratiquais l'athlétisme, et une fois, on était en compétition, c'est là maintenant que ma crise s'est déclenchée. J'ai commencé à avoir des maux de cœur, c'est comme si quelqu'un essayait de m'arracher

le cœur, ça me faisait très mal, je n'arrive pas à respirer. On m'a amenée à l'hôpital, ensuite on a fait des examens et ils ont dit qu'ils ne voient pas de maladie, mais le docteur m'a dit qu'il y a certaines maladies qui ne se dévoilent pas, et c'est suite à des efforts physiques que d'autres se manifestent. Et si ça reprend de revenir, et qu'il y a des appareils pour ça, qu'ils vont essayer de faire des efforts pour voir ce qu'il y a. (SAG, 17 ans, 2^{de} C, LMG, 13/03/2023).

Cette fille affectée fait ressortir des problèmes cardiaques qui ont précédé sa crise. En effet, lors d'une compétition scolaire, elle a connu une oppression respiratoire qui l'a conduite dans un centre de santé. À l'issue des examens médicaux, aucune anomalie n'a été identifiée. L'idée de dysfonctionnement organique autour de sa transe est au cœur de son discours. Dans le même sens, d'autres témoignages recueillis font état des mêmes difficultés respiratoires comme étant l'origine des manifestations de transe chez les filles scolarisées. Voici ce que déclare cette fille inscrite au LMB :

Cette année, je me suis évanouie une fois lors du cours d'EPS. Si je cours pour faire un tour de terrain seulement, la respiration veut partir, donc je suis obligée de m'arrêter, boire un peu d'eau, me ressaisir avant de continuer. Souvent la respiration ne vient pas si je cours, donc je me dis souvent que c'est dû à l'ulcère, mais les gens et notre professeur de SVT disent que l'ulcère ne peut pas être à l'origine des évanouissements d'une personne. (KD, 15 ans, 3^e, LMB, 26/01/2023).

Cette adolescente raconte son vécu lors du cours d'éducation physique et sportive. Son récit laisse entrevoir une situation d'évanouissement lors d'une séance de course autour du terrain. Elle lie cet état à un problème de respiration, qui serait lié à un ulcère. Un problème physiologique est évoqué et l'accent est alors mis sur une version pathologique des transes.

En ce qui concerne les affections psychologiques, elles se réfèrent aux troubles touchant principalement les processus mentaux, émotionnels ou comportementaux, sans cause organique apparente

même si des bases biologiques peuvent exister. Pour les filles concernées par les crises de transes qui sont dans cette logique, l'origine de leur malaise réside dans la personnalité. Ce qui est mis en avant, c'est une personnalité propice au déclenchement des transes. Les discours montrent une typologie de personnalités pathogènes ou déficientes chez les filles qui, lorsqu'elles sont placées dans une situation difficile, développent des transes envisagées ici comme des solutions aux difficultés rencontrées. Lors des échanges interpersonnels, la moindre frustration est insupportable. Généralement, ce sont la colère et la nervosité qui « parlent » lorsqu'un interactant manifeste la volonté de les dominer. Cette apprenante ne tarde pas à souligner sa nature colérique. Lorsqu'elle s'exprime sans être écoutée ou quand sa logique n'est pas comprise, les crises de transes se déclenchent :

Moi je ne parle pas assez, mais je suis très colérique aussi. Quand je parle et on ne m'écoute pas bien, quand on ne me comprend pas ou quand on m'accuse à tort aussi, je me mets en colère. Cela provoque chez moi des problèmes respiratoires. Quand je me mets en colère, mon cœur commence à battre très vite, et je m'évanouis souvent » (GN, 17 ans, 2^{de} C, LMG, 12/01/2023).

Cette interviewée ne supporte pas les interactions gênantes. Les fausses accusations ainsi que le mépris restent favorables à la survenue des crises de colère. Elle évoque sa nature colérique et cette façon d'être accentue les difficultés cardiaques, ce qui aboutit aux crises de transes. Cette autre apprenante révèle sa timidité et sa propension au repli sur soi. Elle souligne : « *À l'école, je n'aime trop discuter avec les gens. Je suis comme ça en fait. Je n'aime pas trop parler. Et c'est bien d'être timide, car en parlant trop, cela peut me créer des problèmes et je peux même m'évanouir si je n'arrive pas à bien parler* » (NF, 18 ans, 3^e, LPET, 27/12/2022).

Ce témoignage fait ressortir le caractère introverti d'une fille en lien avec les manifestations de transes en milieu scolaire. En outre, la timidité et l'écart par rapport aux autres apprenants à l'école restent

l'apanage de cette enquêtée. Pour elle, cette personnalité autarcique demeure bénéfique, car elle lui procure de la tranquillité et lui permet d'être à l'abri des situations désagréables. Elle reconnaît qu'il s'agit de caractéristiques favorables à la survenue des transes.

Dans la même dynamique, d'autres interviewées sont aussi affirmatives. Lors des situations de gêne, elles sont susceptibles de nervosité, ce qui conduit aux transes. Cette collégienne affirme :

Si je me dispute avec quelqu'un, ça m'énerve et je tombe. Un jour, je me suis disputée avec ma cousine. Donc j'ai voulu la taper et on m'a arrêtée et ça m'a fait mal, je suis tombée en même temps. Ça, c'était en famille. En tout cas, si quelqu'un me parle et je n'arrive pas à répondre, je tombe. Si quelqu'un me fait quelque chose et je n'arrive à parler donc je tombe. Si une grande personne me parle, je n'arrive pas à répondre, je tombe aussi. Un jour encore, au marché, c'était moi et ma tante, donc elle s'est levée, elle m'a dit de veiller sur ses marchandises. Donc, maintenant j'ai mal fait les ventes. Elle est venue pour me parler, donc je voulais répondre, et je n'ai pas pu lui répondre et je suis tombée. C'était au marché de Katreyaar¹, et elle vendait des ignames (NW, 21 ans, 3^e, LPET, 25/02/2023).

L'apprenante ne dissimule pas sa personnalité nerveuse qui provoque chez elle les crises d'évanouissement. Elle montre que lors des interactions avec une tierce, elle se met dans un état d'énervement. Son discours permet de constater chez elle « son génie » impulsif. Au cours d'une altercation avec sa cousine et sa tante, elle souligne avoir voulu se défendre verbalement, mais elle n'a pas pu, ce qui a suscité des crises de transes. Le lien entre états d'énervement et états de transe est souligné cette autre enquêtée :

Depuis que je suis venue ici, je n'aime pas faire la bagarre ; comme je sais que si je m'énerve là, je vais m'évanouir, je n'aime pas faire la bagarre. Si quelqu'un m'énerve, je viens dire à la

¹ C'est le nom d'un marché situé au secteur 30 de la ville de Ouagadougou.

surveillance. Un jour, il y a un élève qui m'a énervé, je n'aurais pas dû parler, mais j'ai parlé, donc en venant à la surveillance, je me suis évanouie. En fait, il est assis derrière moi, il aime faire la bagarre, il frappe les gens au hasard, donc il m'a tapée, je dis de ne pas me taper, et il m'a insultée (DF, 17 ans, 5^e, LPET, 01/02/2023).

L'adolescente interrogée reconnaît qu'en cas de provocation, toute riposte suscite de la nervosité, et cela occasionne la survenue des états de transe. Lors des malentendus avec une tierce personne, elle préfère ne pas résoudre elle-même le problème. L'aide aux surveillants s'avère nécessaire. Elle se sert d'un exemple pour illustrer cet état de fait. Un jour, pendant une mésentente avec un camarade de classe, elle n'a pas pu retenir sa nervosité. En voulant solliciter l'accompagnement des éducateurs, elle a piqué une crise d'évanouissement en cours de chemin.

Dans cette ligne de prédispositions psychologiques, d'autres sujets atteints pointent du doigt la peur. Pour ces derniers, ils sont prédisposés à connaître des situations de transe lors de la vue d'une personne qui se trouve dans le même état. Cette fille inscrite au LPET explique son expérience. Son évanouissement survient lorsqu'elle voit et entend une autre fille qui manifeste des signes d'évanouissement. Elle raconte :

Quand quelqu'un crie dans la classe et s'évanouit dans la classe et ça rentre dans mes oreilles, immédiatement je perds connaissance. Quand je suis assise aussi comme cela et que quelqu'un me surprend par derrière, je tombe. Dans la classe même, quand quelqu'un s'évanouit seulement, et moi je regarde, immédiatement je tombe. Je ne comprends même pas. On a prié, on a fait beaucoup de choses, mais la crise est toujours présente (DD, 17 ans, 3^e, LPET, 17/12/2022).

Pour la collégienne, la vue d'une autre personne en transe entraîne une situation d'évanouissement chez elle. Elle ne manque pas de mentionner l'effet de surprise. Elle s'évanouit lorsqu'une tierce personne la surprend par derrière. Cela dénote une situation de gêne

à la vue d'une personne en transe. L'effet de surprise et le contact avec un autre sujet affecté engendrent l'apparition des crises. D'autres interviewées rentrées en transe lorsqu'elles ont fait face à des sujets en crise. Les propos suivants sont illustratifs :

Parfois je tombe à l'école et à la maison. La première fois, c'était en classe de 4^e A. C'est en ce moment que ç'a commencé. Un jour, j'étais assise et les gens ont commencé à tomber. Quand je les ai vus tombés, quand j'ai regardé comme cela, j'étais très énervée et ma respiration ne venait pas correctement, alors je suis tombée et je me suis évanouie. On m'a transportée, il y avait un pasteur, et il a prié. Depuis ce jour, à la maison, je tombe au hasard, même le vendredi passé, je suis tombée lors du cours d'EPS. (BR, 16 ans, 3^e, LMB, 09/03/2023).

Certaines filles affectées par les transes en milieu scolaire perçoivent leurs crises de transes comme des problèmes physiologiques et psychologiques. Elles font référence vers les oppressions et respirations, les difficultés cardiaques, l'excès de colères et d'énervements. Pour ces filles, les transes constituent une anomalie.

2.2.2 La logique persécutive

Une autre catégorie de sujets ayant été affectée par les épisodes de transe adopte une logique persécutive. Chez ces élèves la survenue des transes est imputable aux forces invisibles qui les agressent. Dans certains cas, ce sont les génies qui sont incriminés. Cette collégienne évoque les jours propices à ces crises de transes en mentionnant le totem des êtres qui l'agressent : « *Ce sont les esprits. Ce sont les jeudis et les vendredis que la crise me prend. Ce qui me fait tomber, c'est la couleur rouge. Les génies n'aiment pas cette couleur. Quand une personne s'habille en rouge, les génies me poussent à attaquer cette personne* » (NW, 21 ans, 3^e, LPET, 25/02/2023).

Chez d'autres filles affectées, il s'agit d'un être zoomorphe aquatique qui s'en prend à elles. Les propos de cette fille sont illustratifs dans ce sens :

Ma maman m'a dit qu'elle m'a envoyée en prière et ce qu'elle a pu me dire, c'est qu'il s'agit d'un génie de sexe féminin et sous forme de serpent et elle vit dans l'eau. Depuis lors, elle ne parle pas, même si on fait comment elle ne parle pas. Ce génie dit qu'il est une fille, il est un génie serpent et vit sous l'eau et c'est fini. Quand il a dit ça seulement, il est parti en même temps » (KC, 17 ans, 3^e, LMG, 16/03/2023).

Ces récits des deux collégiennes inscrites en classe de troisième font référence à une approche mystico-religieuse des transes féminines. Cependant, le personnel encadrant les élèves ne partagent pas ces versions pathologisante, psychologique et persécutive soutenues par les filles affectées qui consiste à mettre en cause des entités surnaturelles ou des anomalies organiques. Pour ces acteurs, les transes féminines ne sont pas une maladie. Une logique de théâtralisation est visible au détriment de celle médicale ou mystique.

2.3 La logique de transes inauthentiques selon le personnel scolaire

Les transes qui affectent les filles scolarisées ne sont plus considérées comme une anomalie organique ou l'œuvre des esprits surnaturels pour le personnel encadrant les élèves. Ces acteurs du monde scolaire ne partagent pas la tendance à pathologiser le phénomène sans tenir compte des stratégies adolescentes. La recherche par les agents de santé d'éléments identifiables restant infructueuse, ceux qui pointent du doigt des scènes factices des adolescentes scolarisées. Les agents de santé se situent dans cette logique. Cette enquête soignante souligne ceci :

Je ne connais pas de cause exacte, mais ce que j'ai remarqué personnellement, c'est que c'est une imitation. Comme l'autre est tombée, moi aussi je tombe pour me faire remarquer. On se dit que c'est chercher de l'intérêt. Si je tombe, tout le monde doit me regarder, tout le monde court vers moi, on me prend, on s'occupe de

moi. C'est pour attirer les gens vers moi, et la plupart du temps, c'est quand je gagne une mauvaise note, je me laisse tomber. En ce moment, les gens vont dire que sûrement j'ai bossé, mais c'est le professeur qui a mal corrigé, pourtant c'est une fille qui se soucie de ses études, voici même que sa note l'a fait évanouir. Ce sont des trucs comme ça (KNI, 50 ans, infirmière, LMG, 26/04/2023).

L'infirmière explique la difficulté de soigner ce phénomène qui n'a pas de solution. Elle affirme ne pas connaître la cause réelle des transes, mais insiste sur le rôle des filles elles-mêmes. Selon son discours susmentionné, les transes renvoient à un trouble factice. Les apprenantes concernées ont un désir de se montrer au public, surtout aux camarades de classe lorsqu'elles ont obtenu de mauvaises notes. L'évanouissement devient alors une scène de théâtre, un moyen de détourner l'attention des autres sur la faible performance obtenue. Le problème d'évanouissement devient prioritaire et c'est la mauvaise note qui est évoquée comme l'élément responsable.

Cette autre infirmière abonde dans le même sens. À travers son témoignage, les crises de transes des filles dans l'espace scolaire restent le résultat d'une mise en scène des adolescentes face à la l'obtention d'une mauvaise note. Elles ne constituent point une maladie. Lorsqu'elle a été consultée par un parent d'élève, en lieu et place d'une prise en charge médicale, elle soutient que les crises de transe relèvent de la fantaisie. Ce sont des comportements inauthentiques pour camoufler les mauvaises notes. Son discours se structure ainsi :

Il y a un homme qui était à Yako², son enfant était là et elle faisait des crises d'évanouissement de façon régulière. Il est venu nous demander des conseils. Je lui ai dit que ça, ce n'est pas une maladie. Je dis c'est de l'hystérie. Donc, il a pris l'enfant pour l'amener à Yako. Un jour, on l'a appelé à l'école pour lui dire que sa fille-là est tombée. Quand il est arrivé, il s'est mis à la gifler et depuis ce jour, elle n'est plus tombée. Ce sont des histoires. C'est une certaine façon

² Une ville située dans la région du Nord au Burkina Faso

de s'exprimer, d'attirer l'attention des gens sur elles. Même le fait d'avoir une mauvaise note, ça suffit pour faire ça. Là on ne voit plus la mauvaise note, on ne voit plus la mauvaise moyenne, on s'inquiète pour sa santé maintenant (MY, 47 ans, infirmière diplômée d'Etat, CMA de Bogodogo, 27/12/2022).

L'infirmière du LMB a observé le nombre élevé de transes scolaires pendant le deuxième trimestre de l'année scolaire. Pour elle, c'est la pression parentale qui oblige les filles à plus d'efforts scolaires en vue d'obtenir de meilleurs résultats scolaires. Lorsque cet objectif n'est pas atteint, la solution réside dans l'évanouissement. La transe constitue un refuge pour les filles. À travers son propos, elle désavoue l'action des génies soutenue par certaines filles :

Dès le premier trimestre, elles ne font pas de crises, s'il y a les crises c'est au deuxième trimestre ; cela veut dire qu'elles n'ont pas bien travaillé ; et les parents disent aussi qu'il faut redoubler d'efforts, il y a des conseils par-ci, par-là pour qu'il ait un changement de comportement. Maintenant, dans ces changements de comportement, si elles n'ont pas pu vraiment apporter quelque chose de bon, il faut qu'elles trouvent une solution à cela. Et la solution, c'est-à-dire que je suis malade, je perds connaissance ou bien je suis poursuivie par des génies et autres. Pour moi, c'est une paresse en fait. C'est surtout au deuxième trimestre que le problème prend de l'ampleur. Sinon, au premier trimestre, le phénomène n'est pas répandu, de même qu'au dernier trimestre. C'est en fin de premier trimestre, on a évalué et l'élève sait à peu près ce qu'il faut tirer comme résultats. Au dernier trimestre, il y a les passages, les redoublements. Ainsi, pour expliquer les résultats, il faut trouver une solution. Je me dis que c'est leur solution à elles, sinon nous on pense que ce n'est pas la meilleure solution. Il faut éviter de se faire remarquer, surtout s'il n'y a rien. Si tu n'as pas eu une bonne note, il faut faire des efforts pour la prochaine fois (OR, 50 ans, infirmière, LMB, 10/01/2023).

Les témoignages concordants des acteurs médicaux indiquent que les crises de transes en milieu scolaire apparaissent comme des

comportements factices dissimuler les mauvais résultats scolaires en classes. Les agents de santé restent persuadés que les évaluations scolaires apportent alors une contribution à la construction des crises hystériformes chez les filles scolarisées. Les images associées aux crises de transes restent le théâtre, la simulation, le jeu et l'imitation. Certains enseignants et agents de la vie scolaire partagent le même point de vue. Pour eux, il y a des filles qui s'adonnent à ces comportements en vue de se soustraire aux exigences pédagogiques. Cette éducatrice se situe dans cet ordre d'idées. Elle cite des cas concrets de filles qui ont manifesté des scènes de crises lors des devoirs en classe. Du moment où cette situation se produit en ce temps précis, elle soutient alors l'idée selon laquelle les sujets concernés sont des acteurs qui interprètent les symptômes d'une maladie en vue de feinter les évaluations. Son témoignage montre qu'il s'agit d'une fuite en avant à travers la simulation :

Il y a une autre fille présentement en classe de 2^{de} A, sans devoir elle est correcte, pas de problème. Mais quand on programme les devoirs, la veille, avant le début du devoir, elle commence ses crises. Il y a aussi une quand elle a la copie du devoir et elle sait qu'elle ne peut pas traiter, elle est assise. Lorsqu'on dit de rendre les copies, elle fait semblant de s'évanouir et quand on l'amène à l'infirmerie, il n'y a rien. (KNA, 53 ans, agent de la vie scolaire, LMG, 16/03/2023).

Cet enseignant, à travers sa longue expérience professionnelle, donne sa version des transes féminines en milieu scolaire. Il retient qu'il y a des situations où par manque de volonté, certaines filles s'adonnent à des comportements de transes pour feinter les activités pédagogiques en classe. Son témoignage se structure ainsi :

Ce qui est inexplicable, depuis que j'ai commencé à enseigner il y a de cela dix ans, je n'ai jamais vu un garçon qui a eu des crises d'évanouissement. Mais, avec d'autres collègues, parmi elles, il y a des filles qui font semblant, c'est-à-dire quand elles n'ont pas envie de faire le cours, elles essaient de faire une simulation pour ne pas suivre

le cours (NJ, 40 ans, professeur certifié des lycées et collèges, LMB, 18/03/2023).

2.4 La négation de la version des acteurs scolaires non atteints

Il y a des tensions qui structurent la logique des filles concernées et celle du personnel encadrant. Des filles affectées se sentent stigmatisées par les discours enseignants. Elles reconnaissent le fait que leurs éducateurs les prennent comme des actrices qui créent leurs états de transes. Cependant, celles-ci ne partagent pas ces points de vue. Elles ressentent une stigmatisation et contredisent cette version enseignante. Cette lycéenne estime être insultée par les agents de la vie scolaire. Elle raconte que lorsqu'elle se rend à l'administration, ces derniers ne s'intéressent pas au motif pour lequel elle est venue les voir, mais plutôt à ces crises de transes :

Au lycée mixte de Gounghin, quand je commençais à m'évanouir, comme j'étais nouvelle et je ne connais personne, on se moquait de moi. À l'administration même, on m'insultait. Jusque l'année passée, si je partais à l'administration même si ce n'est pas pour prendre un billet de sortie ou même si je ne me suis pas évanouie, on me demande : « *tché* », tu es encore tombée non. C'est au niveau des surveillants le problème, puisqu'on m'insultait. Souvent, ils disent que c'est faux. Il y a une dame qui m'a dit que c'est faux, que je fais semblant pour que les garçons touchent à mes seins, que nous toutes on ment (DF, 19 ans, terminale D, LMG, 27/12/2022).

Cette autre lycéenne concernée par les transes répétitives souligne les divergences de point de vue autour de la survenue des crises. Pour les encadreurs de la vie scolaire, c'est la fille elle-même qui s'adonne à la transe. Ils soutiennent l'idée d'une transe provoquée, inauthentique. La lycéenne estime que les remarques de ces éducateurs sont peu empathiques et violentes :

Le surveillant m'a dit que moi je fais semblant de m'évanouir, que je suis mal éduquée et ça m'a fait mal ; c'était en classe de troisième.

Quand je me suis réveillée le lendemain, le surveillant m'a appelée pour demander le numéro de ma mère. Je lui ai dit de laisser et que la crise est passagère. Il m'a forcée, je me suis levée pour partir, il m'a dit de ne pas rentrer en classe. Je suis partie, et le lendemain, il est revenu et m'a fait sortir et il m'a amenée à l'administration. Il a commencé à parler, et je lui ai dit que je ne fais pas semblant. Comment une personne va s'évanouir et on va dire que la personne fait semblant, que la personne se jette par terre. Il m'a traitée de mal éduquée (KY, 18 ans, 1^{re} A, LMG, 13/03/2023).

Les filles affectées estiment que les versions du personnel scolaire sont péjoratives et insultantes. Ces acteurs les accusent de « faux malades ». Ce qui est parlant, c'est le fait que certains adultes encadrant les filles affectées par les transes se rangent dans une logique de théâtralisation du phénomène. La vision pathologique est absente de leurs représentations des transes scolaires. Les lycéennes et collégiennes affectées sont définies comme étant des actrices de leurs états de transes. Il y a un désaccord dans les logiques explicatives des transes.

3. Discussion

Les résultats permettent d'entrevoir à quel point les crises de transes ne peuvent être circonscrites seulement au domaine des représentations communautaires. Les positionnements interprétatifs autour de cette réalité restent divergents selon les acteurs en interaction au sein de l'institution scolaire. Les agents de santé ainsi que les enseignants sont dans une logique de crise inauthentique ou spectaculaire, c'est-à-dire des états ou des situations qui ne devraient pas faire l'objet d'une prise en charge médicale. Les enseignants et les animateurs de la vie scolaire pensent qu'il s'agit d'une scène de théâtre. En revanche, les filles concernées par les transes se penchent vers des logiques pathologisante et persécutive. Les entités surnaturelles, les dysfonctionnements physiologiques et les prédispositions psychologiques sont pointés du doigt. Dans l'explication des transes chez les filles scolarisées, les logiques se

créent et s'opposent. Ainsi, conformément à l'hypothèse de recherche, les représentations sociales des filles affectées par les transes et le personnel scolaire laissent transparaître un entremêlement de logiques plurielles et dichotomiques. Si une partie des enseignants, et parfois aussi des infirmières scolaires, se range en faveur de maladie inauthentique, les individus concernés pensent à une souffrance.

Les résultats obtenus soulignent une diversité de registres explicatifs à l'œuvre dans l'apparition des transes chez les filles en milieu scolaire. Ainsi, des recherches menées dans d'autres contextes socioculturels et géographiques ont mis en évidence une coexistence de plusieurs versions d'acteurs. Dans son étude dans une école primaire de Kwa-Dukuza, dans le KwaZulu-Natal en Afrique du Sud, I. Govender (2009) affirme que 27 se sont effondrés à l'école et présentent des tremblements et des frissons dans tout le corps. La sorcellerie, l'empoisonnement, les piqûres d'insectes ainsi que les fuites de gaz ont été avancés comme causes de ce comportement étrange chez des enfants auparavant en bonne santé. Les experts en santé, à leur niveau, ont été toutefois exclus toute cause identifiable. Par contre, les parents ont refusé le diagnostic selon lequel aucune cause n'expliquerait ce malaise collectif.

Au Malawi, les travaux de M. MacLachlan, D. M Banda et E. McAuliffe (1995) ont mis en évidence l'apparition de scènes hystériques collectives touchant 110 élèves d'une école secondaire catholique pour fille semblable aux cas de transes objet de cet article. Les symptômes comprenaient des cris, des rires continus, des pleurs bruyants, des chutes et roulades, des menaces violentes envers les camarades de classe, des propos incohérents) le refus de manger, le repli sur soi, les hallucinations, et les maux de tête. L'auteur note une pluralité de causes explicatives en lien avec la survenue de ce phénomène de masse. D'abord, il y a les causes physiques. Celles-ci renvoient d'une intoxication alimentaire ou d'une carence nutritionnelle. Ensuite, l'anxiété liée aux examens est évoquée. En effet, selon certaines versions, la pression accrue liée à l'approche des examens a provoqué une réaction de stress chez quelques élèves.

En plus de cela, certaines personnes pensaient que ce syndrome était le résultat de la sorcellerie. Enfin, il y a les facteurs institutionnels. De ce fait, les scènes d'évanouissement étaient une expression de protestation et de frustration à l'égard de l'Église catholique qui prêche la liberté et les valeurs démocratiques en dehors de leurs écoles sans les mettre en pratique à l'intérieur de celles-ci.

Ces travaux empiriques laissent apparaître la cohabitation de plusieurs interprétations étiologiques souvent opposées sur les crises de transes. Les caractéristiques restent la constellation de registres explicatifs, l'apparition au sein d'une institution, notamment l'école et la forte présence de filles parmi les sujets affectés (J. Solomie et al., 2022). Ainsi, l'espace scolaire reste le cadre de référence en matière d'interprétation des transes. Ces études antérieures font plus recours aux concepts « d'hystérie collective ». En effet, les signes observés dans le milieu scolaire rappellent l'hystérie, où c'est le corps qui se donne en spectacle suivi de délires (A. Quinet, 2024). L'hystérie de masse se définit comme une constellation de symptômes chez les filles en milieu scolaire. Les symptômes comprennent des convulsions, des mouvements corporels anormaux, des tremblements, de l'amnésie, des douleurs abdominales, une oppression thoracique, des étourdissements, des évanouissements, des pleurs bruyants, des chutes, des roulades, des maux de tête, etc. (R.E Bartholomew & E. Goode, 2000). Quant à la transe, T. Kommegne et al., (2013) la définissent comme le phénomène d'enfants généralement de sexe féminin, entrant soudainement dans une crise aux caractéristiques théâtrales et hystérisiformes, dont les manifestations cliniques associent entre autres, agitation, chute et perte de connaissance, hallucination visuelle ou auditive. Il se propage rapidement dans un environnement donné. De ce fait, les concepts de transes, d'hystérie et de crises hystérisiformes renvoient au même phénomène de crises collectives au sein des écoles.

Cette étude, en mettant en évidence des représentations diversifiées et différenciées des transes, part dans le même sens que l'analyse de A. Kleinman (1980) sur les représentations sociales de la maladie. Cet auteur a distingué à travers les récits sur la maladie

la cohabitation de différents modèles explicatifs. Il y a la « *maladie du malade ou illness* », qui est la version du patient sur sa souffrance et la « *maladie du médecin ou disease* » renvoyant aux discours biomédicaux de la maladie. C. Jeoffrion et al. (2015) parlent de savoirs profanes et savoirs experts pour montrer les différences des représentations de la maladie chez les professionnels de la santé et les patients. Si les professionnels sont ceux qui détiennent le pouvoir de définir la santé et la maladie, cela n'empêche pas les acteurs profanes de développer leurs propres interprétations.

Les filles scolarisées touchées par les crises de trances restent des actrices et détentrices de savoir sur leur souffrance. Il convient de ne pas faire fi de ce savoir profane et vouloir faire un transfert de savoir (A Sarradon-Eck, 2002). Comme le souligne K.W Kleinman (1981), il est plus réaliste de parler de négociation, de transaction des savoirs et des modèles explicatifs. Malgré l'exploration des logiques qui sous-tendent les trances scolaires, le besoin en connaissances demeure immense. La comparaison des logiques des filles affectées et celles non affectées reste nécessaire pour plus de compréhension de ce phénomène. En outre, la prise en compte d'autres acteurs comme les garçons demeure une autre piste de recherche.

Conclusion

L'objectif de cette étude était de comparer les représentations sociales des trances chez deux catégories d'acteurs qui se côtoient quotidiennement au sein du milieu scolaire : les sujets victimes et les professionnels de la santé et de l'éducation qui les encadrent. Ces représentations des trances féminines permettent de mettre à jour des antagonismes représentationnels. Chez les sujets ayant fait l'expérience de la maladie, les images associées à la transe sont les oppressions physiologiques, psychologiques et surnaturelles. Pour les personnes non atteintes, les métaphores associées sont celles de théâtre, de simulation, d'imitation. En comparant de manière plus fine les discours des sujets atteints et du personnel scolaire, des différences ressortent dans leurs représentations sociales de la transe.

Ainsi, dans un univers où les modèles explicatifs s'affrontent, prendre en compte ces représentations et comprendre où résident leurs différences est un pas nécessaire et efficace pour tenter d'améliorer les échanges entre les adultes du milieu scolaire et les filles touchées. Ces échanges permettraient aussi d'éviter des malentendus générés par une mauvaise compréhension de certaines informations. Ils constitueraient ainsi un cadre d'expression où la relation filles-personnel d'encadrement n'en serait que renforcée. Dans un souci d'efficacité thérapeutique, il est nécessaire de connaître les représentations de la personne affectée afin de comprendre son point de vue et définir les soins adaptés. Cet accord entre patients et soignants va permettre d'éviter les interventions clivées.

Références bibliographiques

- ABRIC Jean-Claude, 1994, *Pratiques sociales et représentations*, Paris, Presses Universitaires de France.
- BARRY Aboubacar, 2014, « Version féminine du malaise juvénile dans les villes africaines : Réflexions cliniques et anthropologiques autour d'un nouveau « phénomène », *Essaim*, 33, p. 91-105, [En ligne], URL : <https://shs.cairn.info/revue-essaim-2014-2-page-91?lang=fr>, consulté le 21/05/2022 à 14 h 23 min
- BARTHOLOMEW Robert E, GOODE Erich, 2000, *Mass Delusions and Hysterias Highlights from the Past Millennium* *Skeptical inquirer*, 24(3), 20–28. [Google Scholar] (en anglais seulement).
- BERTAUX Daniel, 2001, *Les récits de vie. Perspective ethnosociologique*, Paris, Nathan.
- BIANCARELLI Bernard, 1994, « À propos d'un curieux phénomène d'hystérie collective en Égypte », *Égypte/Monde arabe*, 18-19, p. 331-341, [En ligne], URL : [URL : https://journals.openedition.org/ema/130](https://journals.openedition.org/ema/130), consulté le 12/11/2021 à 10 h 12 min

- BLANCHET Alain & GOTMAN Anne, 1992, L'enquête et ses méthodes : l'entretien, Paris, Nathan.
- BRONFENBRENNER, Urie, 1979, The Ecology of Human Development: Experiments by Nature and Design, Harvard University Press.
- CERIANA MAYNERI Andrea, 2018, « Les impasses de la transe à l'école. Violences de genre, religions et protestations à N'Djamena ». *Cahiers d'Études africaines*, LVIII (3-4), 231-232, 881-911, [En ligne], URL : <https://shs.cairn.info/revue-cahiers-d-etudes-africaines-2018-3-page-881?lang=fr&tab=resume>, consulté le 07/05/2022 à 12 h 50 min
- DIOP Babacar, 2018, Jinne Maïmouna. Crises psychosociales et hystériformes dans l'école sénégalaise. Approche psychosociologique. Dakar, L'Harmattan-Sénégal.
- DORVILLE Henri, 1985, « Types de sociétés et de représentations du normal et du pathologique : la maladie physique, la maladie mentale ». In J. Dufresne, F. Dumont & Y. Martin, Traité d'anthropologie médicale. L'Institution de la santé et de la maladie (pp. 305-332). Les Presses de l'Université du Québec, [En ligne], URL : <http://id.erudit.org/iderudit/706476ar>, consulté le 23/11/2021 à 15 h 58 min
- GOVENDER Indiran, 2009, Mass hysteria among South African primary school learners in Kwa-Dukuza, KwaZulu-Natal, South African Family Practice, 52(4), [En ligne], DOI:10.1080/20786204.2010.10873998, consulté le 16/11/2023 à 21 h 24 min
- HERZLICH Claudine & PIERRET Janine, 1991. Malades d'hier, malades d'aujourd'hui. De la mort collective au devoir de guérison, Paris, Payot.
- JEOFFRION Christine, TRIPODI Dominique, ROLAND-LEVY Christine, DUPONT Pauline, 2015, « Représentations sociales de la maladie : Comparaison entre savoirs « experts » et savoirs « profanes », L'Encéphale, 42(3), p.

- 226-233, [En ligne] URL : https://www.researchgate.net/publication/270048237_Représentations_sociales_de_la_maladie_Comparaison_entre_savoirs_experts_et_savoirs_profanes, consulté le 18/05/2025 à 10 h 21 min
- JODELET Denise, 1991, Les représentations sociales, Paris, Presses Universitaires de France.
- KATON Wayne & KLEINMAN Arthur, 1981, Doctor-Patient Negotiation and Other Social Science Strategies in Patient Care. In: Eisenberg, L., Kleinman, A. (eds) The Relevance of Social Science for Medicine. Culture, Illness, and Healing, vol 1. Springer, Dordrecht. [En ligne], DOI : https://doi.org/10.1007/978-94-009-8379-3_12, consulté 11/07/2023 à 15 h 54.
- KLEINMAN Arthur, 1980, Patients and healers in the context of culture: An Exploration of the Borderland between Anthropology, Medicine, and Psychiatry, Berkeley, University of California Press.
- KOKOTA Demobly, 2011, "View Point: Episodes of mass hysteria in African schools: A study of literature", Malawi Medical Journal, 23(3), 74-77, [En ligne], URL: <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/23448000/>, consulté le 16/10/2023 à 8 h 23 min
- KOMMEGNE Théodore, BERNOUSSI Amal, DENOUX Patrick & NJIENGWE Erero, 2013, « L'adolescente camerounaise en transe : clinique de l'interculturalité et interculturalité clinique », *L'information psychiatrique*, 89, 513-521, [En ligne], URL : <https://stm.cairn.info/revue-l-information-psychiatrique-2013-7-page-513?lang=fr>, consulté le 11/06/2020
- MACLACHLAN Malcolm Banda, DIXIE Maluwa & MCAULIFFE, Eilish (1995) Epidemic psychological disturbance in a Malawian secondary school : a case study in social change. *Psychology and Developing Societies*, 7, 1,

- 80-90, [En ligne], DOI:10.1177/097133369500700105, consulté le 15/12/2023 à 21 h 32 min
- MESTRE Claire, 2022, « Transes collectives féminines et contexte d'entre-guerres au Tchad », In B. Bensekhar & M.R Moro (dir.), Guérir des traumatismes de la guerre, histoire et clinique, (pp. 51-167). La pensée Sauvage éditions, [En ligne], URL : https://www.academia.edu/98951030/Transes_collectives_feminines, consulté 14/05/2022 à 17 h 41 min
- MKIZE Dan Lamia & NDABENI Reginald Tandabantu, 2002, "Mass hysteria with pseudoseizures at a South African high school". South African medical journal, 92(9), 697-699, [En ligne] URL: https://www.researchgate.net/publication/11078954_Mass_hysteria_with_pseudoseizures_at_a_South_African_high_school, consulté le 07/10/2024 à 19 h 24 min
- MOSCOVICI Serge, 1976, La Psychanalyse, son image et son public 2e édition, Paris, Presses Universitaires de France.
- ORTIGUES Marie-Cécile, MARTINO Pierre & COLLOMB Henri, 1966, « Intégration des données culturelles africaines à la psychiatrie de l'enfant dans la pratique clinique au Sénégal », Psychopathologie Africaine, ii. 3, 441-451.
- OUMAROU Issoufou, 2021, « Représentations sociales du phénomène de « génie tchatcheur en milieu scolaire à Zinder ». *Uirtus* 1.1 134-147, [En ligne], URL : <https://uirtus.net/2021/07/08/>, consulté le 14/05/2022 à 15 h 37 min
- OUSSEINI, Abdoulmadjidou, 2022, Le phénomène de possession des filles par le « génie tchatcher » dans les écoles de Zinder au Niger et recours thérapeutique [Thèse de doctorat non publiée], Université Joseph KI-ZERBO.
- PASQUERON DE FOMMERVAULT Ines, 2017, « Du fou rire au rire fou : analyse historico-anthropologique d'une "épidémie de rire" en Tanzanie ». Politique africaine, 145, 129-151, [En ligne], URL : <https://shs.cairn.info/revue-politique->

- [africaine-2017-1-page-129?lang=fr](#), consulté le 07/05/2022 à 14 h 34.
- PIERRET Janine, 1996, « Maladie, sciences et l'expérience des personnes atteintes par le VIH », *Natures - Sciences - Sociétés*, 4 (3), p. 218-227, [En ligne], DOI:10.1051/nss/19960403218, consulté le 21/07/2024 à 7 h 43.
- QUINET Antonio, 2004, *Hystéries. L'en-je Lacanien*, 3, 51-66. [En ligne], URL : <https://shs.cairn.info/revue-l-en-je-lacanien-2004-2-page-51?lang=fr>, consulté le 07/01/2020 à 14 h 21.
- SARRADON-ECK Aline, 2002, Les représentations Populaires de la maladie et de ses causes, *Revue pratique médicale générale*, 16 (566), 358-63, [En ligne] <https://hal.science/hal-04529946v1>, consulté le 17/05/2023 à 22h 13 mn
- SARRADON-ECK, Aline, 2012, « Corps tiraillé, nerfs coincés, vertèbres déplacées : les enjeux diagnostiques du mal de dos », *Sciences sociales et santé*, 30(3), 25-32, [En ligne], DOI:10.3917/sss.303.0025, consulté le 14/12/2024 à 08 h 22 mn.
- SAUVAYRE Romy, 2013, *Les méthodes de l'entretien en sciences sociales*, Paris, Dunod.
- SOLOMIE Jebessa, HANDSOME Deksiso, MULUWORK Tefera & YONAS Bahretibeb, 2022, Mass Hysteria among Beneficiary Students of the School Feeding Program in Addis Ababa, *Ethiopian Journal of Health Sciences*, 32(3): 563–568, [En ligne] DOI:10.4314/ejhs.v32i12, consulté le 14/07/2023 à 18h 12 mn.
- THIAM Mamadou Habib, 1996 *L'hystérie au Sénégal à propos de 121 cas suivis à la clinique psychiatrique du CHU de Fann* [Thèse de doctorat non publiée]. Université Cheick Anta Diop.

Erectus, ergo sum : le *conatus* du sexe en post-colonie

MASSIMA LOUWOUNGOU

Docteur en Philosophie, enseignant-chercheur (Université Omar Bongo), spécialiste de Métaphysique et de philosophie de l'existence.

massimalouwoungou@yahoo.fr

Résumé

Le *conatus*, comme l'entend Spinoza, c'est l'effort par lequel l'individu persévère dans son être. Cette persévérance se traduit aussi bien par l'affirmation que la résistance de l'individu. La présente contribution se propose d'interroger les usages symboliques du sexe en post-colonie gabonaise. Elle tente de démontrer comment la bonne santé de l'organe sexuel masculin contribue à la détermination de la présence au monde de l'individu. En intitulant cette contribution dans des termes cartésiens, nous voulons mettre en évidence une vérité, à savoir qu'en Afrique en général, et au Gabon en particulier, le pénis n'est pas qu'un simple organe corporel : symbole d'autorité, c'est un organe essentiel du pouvoir politique dans la mesure où il participe de la construction sociale de l'individu. C'est le membre (bâton du pèlerin) sur lequel s'appuie l'individu pour explorer des contrées lointaines et construire des ponts reliant des individus humains ou politiques éloignés. Selon l'imaginaire collectif, si la circoncision consacre le passage du stade d'« enfant » à celui d'« homme », l'individu ne peut demeurer réellement « homme » qu'au prix de la bonne santé de son organe, à tel point que son dysfonctionnement ferait de lui « un corps sans vie ». Un état que l'individu et la société dont il n'est qu'une composante perçoivent comme une cessation d'existence, un manque d'être, une mort.

Mots-clés : corps, *conatus*, érection, pouvoir, sexe.

Abstract

The conatus, as Spinoza understands it, is the effort by which the individual perseveres in his being. This perseverance translates into both affirmation and individual resistance. This contribution proposes to question the symbolic uses of sex in Gabonese postcolony. She tries to show how the good health of the male sexual organ contributes to the determination of the presence in the world of the individual. By entitling this contribution in Cartesian terms, we want to highlight a truth, namely that in Africa in general, and in Gabon in particular, the penis is not just a simple bodily organ: a symbol of authority, it is an essential organ of political power insofar as it participates in the social construction of the individual. It is the member (pilgrim's staff) on which the individual relies to explore distant lands and build bridges connecting distant human or political individuals. According to the collective imagination, if circumcision consecrates the passage from the stage of "child" to that of "man", the individual can remain truly "man" only at the cost of the good health of his organ, so much so that his dysfunction would make him "a lifeless body". A state that the individual and the society of which he is only a component perceive as a cessation of existence, a lack of being, a death.

Keywords: body, conatus, erection, power, sex.

Introduction

« Quand tu me vois, plus besoin de jouer les durs. Pamela m'a dit [que] tu ne bandes pas. Je sais que je suis bon, je ne me vante pas » (Le Flow du sud, *6ix 9nine*)

Le titre de cette contribution, inspiré à la fois de Descartes et de Spinoza, pourrait surprendre à juste titre. Une telle surprise serait, entre autres, liée à la nature de l'érection qui demeure un phénomène rétif à la seule volonté. En réalité, il ne suffit pas de vouloir se mettre en érection pour y parvenir ; encore faut-il que le corps réponde, que le désir se transforme en puissance effective, que l'élan intérieur trouve sa traduction dans la matière vivante du corps. L'érection rappelle ainsi que le contrôle de soi ne relève pas uniquement de l'esprit : il dépend aussi d'une dynamique corporelle autonome, qui manifeste la force, mais aussi la fragilité de l'existence incarnée. En Afrique, et plus particulièrement dans les post-colonies comme le Gabon, cette puissance du corps occupe une place décisive dans la manière dont les individus se construisent socialement. Le sexe y apparaît alors comme l'un des lieux majeurs où se joue cette construction. Dans cette perspective, le concept spinoziste de *conatus* prend tout son sens, puisqu'il désigne l'effort par lequel chaque être s'obstine à « persévérer dans son être », à maintenir sa présence au monde, à résister à toute limitation de sa puissance. Or, cette persévérance ne se réduit pas à une simple conservation biologique ; elle s'exprime aussi dans des formes symboliques, sociales et politiques.

À en juger par la nature des contenus diffusés par de nombreux internautes, la sexualité occupe une place particulièrement importante : certaines voix féminines se posent en médiatrices de l'intime et prodiguent des conseils destinés à aider d'autres femmes à améliorer leur épanouissement sexuel. D'autres voix, masculines pour la plupart, proposent aux hommes des produits censés maîtriser et prolonger joyeusement l'érection. Ces contenus en ligne ne sont que le reflet des pratiques qui montrent que le sexe constitue une réalité du corps social, investi de significations (culturelles, morales

et symboliques) à travers lesquelles se définissent des normes de performance, des attentes identitaires et des manières d'habiter le corps.

Dans l'imaginaire post-coloniale, l'érection ne renvoie pas seulement à une fonction physiologique, elle est le signe visible d'une puissance, d'une présence à soi et d'une reconnaissance sociale. À l'inverse, sa défaillance peut être vécue comme une atteinte à l'identité masculine, parfois jusqu'au sentiment de honte ou de relégation symbolique. Cela dit, si la socialisation masculine apprend aux hommes à associer leur valeur à la maîtrise, à la puissance et au contrôle de soi, le sexe ne devient-il pas l'un des lieux où se fabrique la masculinité ?

L'érection, dans ce cas, n'est plus seulement une manifestation corporelle, mais plutôt le signe de conformité à un idéal viril, et parfois même un critère implicite de légitimité personnelle. Tout le problème est de savoir : en quel sens la sexualité contribue-t-elle à la construction sociale de l'homme, au point que l'érection soit perçue comme une preuve de son existence ? Pour répondre à cette question, nous montrerons d'abord qu'il existe une socialisation du sexe et par le sexe. Nous interrogerons ensuite la possibilité d'une mémoire sexuelle, et démontrerons enfin le rapport entre la virilité et l'existence, autrement dit, en quel sens se mettre en érection c'est être.

1. Socialisation du sexe, socialisation par le sexe

« Quand un enfant n'est pas circoncis, il n'est pas un homme. Nous le considérons comme une femme puisqu'il ne peut pas participer aux réunions des initiés » (J.-B. Bahota, Abessolo Minko, 2009).

Il peut paraître surprenant pour l'opinion commune gabonaise que l'on parle de la construction sociale des individus par le sexe. Car, pour elle, l'appartenance d'un enfant à tel ou tel groupe d'individus se fait aussitôt qu'il vient au monde. Lorsque son sexe est connu, on sait dans quel genre le classer. Ce classement est

systématique, naturel et se fonde essentiellement sur l'anatomie de chaque enfant. Ainsi, les enfants de sexe masculin appartiennent au groupe des hommes, et ceux de sexe féminin font partie de celui des femmes. C'est d'ailleurs sur cette base anatomique de l'enfant qu'il conviendra de lui attribuer certains noms. Chez les Nzebi, par exemple, aucun enfant de sexe masculin ne porte le nom Kengué (qui est l'équivalent d'Eve dans cette tradition) et encore moins Nyengui (exclusivement réservé aux femmes, ce nom est celui que porte l'une des héroïnes du mythe fondateur Nzebi). Ce qui revient à dire que l'appellation ou l'écoute d'un nom spécifiquement genré est simultanément accompagnée de l'idée du genre auquel appartient cette personne.

Toutefois, bien que le sexe soit le déterminant du genre, ici, il ne joue pas encore son rôle sociologique. Loin d'illustrer de façon concrète la construction sociale de l'individu, ce qui précède fait partie de ce que nous appelons *la pré-construction sociale de l'individu*. À ce stade, bien qu'on ait affaire à un individu existant, concret, tout semble encore au niveau du concept, autrement dit de l'idée déterminée par la physionomie de l'enfant. En d'autres termes, c'est comme si la vue ou la connaissance du sexe de l'enfant n'était qu'une lecture anticipée de ce qu'est censée être son essence (sociale); laquelle devra être complétée par ses déterminations existentielles. Ce qui revient à dire que cette construction conceptuelle ou idéelle de l'enfant devra bientôt faire place à une construction pratique (existentielle). Laquelle se produira sur la base de certains rites de passage : le passage à une construction pratique, effective de l'individu.

Dans certains pays d'Afrique, la construction sociale des individus par le sexe se fait au moyen de deux opérations majeures : l'excision ou l'ablation du clitoris pour les filles, et la circoncision ou l'ablation du prépuce pour les garçons. Si la première est exclusive à certaines sociétés d'Afrique de l'Ouest et de l'Est (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Sénégal, Kenya, *etc.*) qui luttent contre elle, la dernière, quant à elle, est l'opération la plus répandue sur le continent. Qu'il s'agisse de l'excision ou de la circoncision, ces deux rites de passage sont liés à la puissance sexuelle (puissance

érectile du clitoris et du pénis) et à la virilité. Mais, les fins qui leur sont assignées diffèrent considérablement : dans un cas, les opérations sont faites pour favoriser la virilité, dans un autre, elles sont faites pour la contrarier.

Le propos cité en introduction de Jean-Bernard Bahota (tiré de *Itchinda ou la circoncision chez les Mahongwè*, film écrit et réalisé par Abessolo Minko en 2009) ne dit pas que l'incirconcis est une femme, mais qu'il est « comme une femme ». Les femmes quant à elles ne le reconnaissent pas comme l'un des leurs, compte tenu de la nature de son organe génital. Pour réaliser la socialisation de l'individu par le sexe, il faut d'abord que son sexe soit socialisé, c'est-à-dire qu'il devient semblable à ceux d'autres membres du groupe. Le circoncis est dépossédé d'une partie insignifiante de son corps (le prépuce) et, en retour, la société le consacre en lui donnant en échange, de façon symbolique, le corps d'un « vrai homme ». Dans le film d'Abessolo Minko, le philosophe Richard Ekazama pense que la circoncision « vise à former un homme parfait. Par “parfait”, vous avez l'idée de force, l'idée de quelqu'un qui est complètement débarrassé de toute sorte de souillures (...) Dans ces sociétés, les imparfaits n'ont pas de place ». Ce propos indique précisément la fin que la société recherche à travers la circoncision : si l'incirconcis n'est ni homme ni femme, c'est qu'il est imparfait. Cette imperfection vient de l'indétermination de sa nature d'homme. Et, parmi les caractères reconnus aux « vrais hommes », donc aux « parfaits », il y a désormais la perfection érectile, la majesté de l'érection qui, autrefois, était obstruée par le prépuce et ne permettait pas au garçon de se déployer adéquatement. Dans son étude intitulée *La circoncision Bakota (Gabon)*, Louis Perrois évoque l'une des dimensions de l'incorporation du candidat à la circoncision dans le corps social. L'espace dans lequel se déroule l'opération ne doit pas être n'importe lequel. Il doit d'abord être un lieu habité du patrimoine ancestral et historique :

L'enfant est circoncis habituellement dans le village de résidence du lignage de son père. La raison est que l'unité essentielle de la vie quotidienne du groupe est le

village. Les clans sont dispersés dans tous les villages de la région perdant ainsi une partie de leur autorité réelle (...) le village (...) représente pour l'individu la société toute entière (L. Perrois, 1968, p. 39).

Le village est un espace chargé de symboles, un lieu de vie. Et c'est, entre autres, la raison pour laquelle, le candidat à la circoncision est perçu comme passant d'un statut d'enfant (*mwana*) à celui d'homme (*lbagh'la*) ; mais mieux encore, le passage de l'inexistence, autrement dit, d'un statut indéterminé, à celui d'existant. Et toute la symbolique de ce passage à l'existence se lit dans l'accueil que lui réserve ce lieu particulier qu'est le village. Toute construction sociale de l'individu se présente en partie comme un processus d'incorporation. Les rites institués sont faits pour permettre à l'individu de faire corps avec le reste du corps social. L'expression « faire corps avec » renferme tout son sens : elle signifie que l'individu, par l'entremise de son corps, s'intègre dans un ensemble ordonné. Cette intégration ne devient effective qu'à partir du moment où le corps (circoncis ou excisé) est accepté, consacré par les Anciens. Encore une fois, le corps est la voie royale pour la construction sociale de l'individu. L'intégration aux groupes sociaux d'une société donnée va consister à briser le statut d'intrus. Dans le cas d'espèce, ce qui fait du garçon et de la fille des êtres étrangers à leurs groupes respectifs d'appartenance c'est le fait qu'ils demeurent liés à des « corps » ou parties de corps en trop (le prépuce et le clitoris).

Lors du rituel de passage, l'enfant ne fera pas qu'intégrer, pénétrer un monde nouveau, celui des grands ; mais il s'ouvre aussi à celui-ci. Autant il est accueilli dans son nouveau monde, autant il accueille, accepte également ce dernier par la prise en compte des nouvelles règles qui dicteront désormais sa conduite au sein de la société et par lesquelles il se distinguera des incirconcis. Tout se passe comme si la fusion entre l'individu et la société à laquelle il appartient désormais se noue à travers cette lésion corporelle que constitue la blessure de la circoncision. La société est un corps politique. Pour l'intégrer pleinement, l'individu doit se départir de

l'obstacle que représente la partie de son corps à couper. Abessolo Minko souligne que « *le candidat qui échoue à la circoncision est exclu de la communauté et du village* » (2009). Même si cette exclusion est d'ordre symbolique, c'est la preuve que le rituel fondé sur le sexe conditionne l'intégration de l'enfant non seulement dans un groupe (celui des « vrais hommes »), mais aussi dans la société qui le reconnaît désormais comme un membre à part entière.

2. La mémoire dans le sexe ?

Dans les lignes qui suivent, nous voulons démontrer que, comme tout organe corporel, le sexe est doté d'une mémoire ; et que le dysfonctionnement érectile peut trouver son explication dans l'effacement d'une mémoire qui lui est propre. Pour y parvenir, il faut souligner que la mémoire n'est pas exclusive aux humains ; et qu'elle n'est pas seulement une affaire du cerveau, elle concerne toutes les parties du corps dotées de terminaisons nerveuses et parcourues par des fluides que Descartes et Spinoza appellent respectivement « esprits animaux » et « corps fluides » ; lesquels sont des substances très subtiles, capables de sillonner l'ensemble du corps (R. Descartes, 1973, p. 360). Les corps fluides ont ceci de particulier qu'ils jouent le rôle de marqueurs de traces sur les parties molles du corps humain (cerveau, muscles, peau). Lecteur de Descartes et de Spinoza, le neurologue Antonio Damasio démontre dans deux de ses livres, notamment *L'erreur de Descartes* et *Spinoza avait raison*, la pertinence de certaines thèses des penseurs classiques. Ces traces, faut-il le rappeler, sont la conséquence de la rencontre du corps humain avec les choses extérieures ; elles contiennent donc des informations liées aussi bien aux choses qu'à la manière dont le corps est affecté par elles. Selon Spinoza : « *Quand une partie fluide du corps humain est déterminée par un corps extérieur à venir souvent frapper contre une autre partie molle, elle change la surface de celle-ci et y imprime comme des traces du corps extérieur qui la pousse* » (Spinoza, 1999, II, Postulat 5). Le sexe est-il aussi doté de capacités mémorielles ?

L'un des enjeux d'une pratique comme la circoncision des jeunes garçons ne consiste pas seulement à les débarrasser de cette peau de trop qui, non seulement couvre le gland et constitue un milieu favorable au développement des bactéries, mais elle tend aussi à charger l'organe masculin d'un certain type de propriétés. Jusqu'ici, l'organe était encore socialement insignifiant et maintenait son possesseur dans un statut inférieur à celui des « vrais hommes ». De ce que nous retenons de l'imaginaire de la circoncision, le *mussôtô* (en langue Ndzebi) ou le sexe incirconcis n'a pas encore de mémoire sociale. Il est vrai que l'enfant a déjà une mémoire sociale, au sens où il a conscience de certaines règles établies. Mais, jusqu'ici, cette mémoire est encore inadéquate, sinon partielle, asexuée, puisqu'elle se fonde pour l'essentiel, sur les préjugés, les idées vagues de l'enfant. C'est lors de sa circoncision qui est un moment d'initiation qu'il accèdera à un savoir adéquat des choses. C'est justement au cours de cette opération qu'on l'initiera à ce que Marcel Mauss désigne par les « techniques du corps » (M. Mauss, 1934).

Si, nous nous accordons avec Marcel Mauss sur le fait que le corps humain soit le tout « premier objet technique de l'homme », nous pouvons soutenir que chaque geste humain nécessite la mobilisation d'une ou plusieurs parties du corps ; et la partie sollicitée devient un instrument au moyen duquel l'homme accomplit un acte précis. Tout usage du corps naît toujours d'une éducation ; celle-ci peut être explicitement donnée par un maître à un enfant, tout comme elle peut aussi s'expliquer par la capacité qu'a ce dernier d'imiter ses semblables. Toujours est-il que le corps demeure un complexe de gestes. Dans le cas de la circoncision initiatique, les « techniques du corps » apprises par l'enfant concernent, entre autres, l'art de se servir du sexe ; l'art de remplir pleinement son devoir conjugal. Bien plus qu'un simple geste, la circoncision est tout un programme d'éducation à la technicité du corps : « Je dis bien *les techniques du corps* (...). J'entends par ce mot les façons dont les hommes, société par société, d'une façon traditionnelle, savent se servir de leur corps » (M. Mauss, 1934, p. 5). Ce n'est pas de lui-même que l'enfant saura se servir de son organe sexuel. Voilà

pourquoi, durant le processus de la circoncision, et même après, le candidat est formé à devenir un « vrai homme ».

La nuit qui précède la circoncision, le candidat doit rester éveillé. Or, rester « éveillé », c'est « rester debout », « tendu », comme en érection. Plus tard, au moment d'avoir des rapports sexuels, il saura que la nuit n'est pas toujours faite pour dormir, il doit « rester debout » pour répondre à l'appétit sexuel de sa partenaire. Au moment de l'extraction du prépuce, le regard du candidat doit être fixe. Une telle puissance du regard atteste non seulement de sa capacité présente à supporter la douleur, mais aussi de sa puissance sexuelle à venir : « *à ce moment précis, le candidat manifeste le mépris de la douleur. Il transcende la force matérielle que symbolise le corps physique, actionne la force active ou intérieure qui est symbole de puissance spirituelle* » (Abessolo Minko, 2009). Celui qui sait maîtriser son corps dans un moment douloureux comme celui-ci saura le maîtriser durant un moment paisible comme l'acte sexuel. Et, comme ce n'est pas assez, des femmes, maîtrisant parfaitement les différentes techniques du corps, vont exécuter des danses sensuelles sur les « heureux élus », les initiés assis à même le sol. À tour de rôle, chacune vient se trémousser, se frotter aux jeunes, se mettre dans certaines positions pour consacrer l'accession de l'enfant à la sexualité. On comprend donc pourquoi Marcel Mauss fait constater que :

« Dans tous ces éléments de l'art d'utiliser le corps humain, les faits *d'éducation* dominaient. La notion d'éducation pouvait se superposer à la notion d'imitation (...) L'enfant, l'adulte, imite des actes qui ont réussi et qu'il a vu réussir par des personnes en qui il a confiance et qui ont autorité sur lui. L'acte s'impose du dehors, d'en haut, fût-il un acte exclusivement biologique, concernant son corps. L'individu emprunte la série des mouvements dont il est composé à l'acte exécuté devant lui ou avec lui par les autres » (1934, p. 8).

Ayant vécu un tel rituel, l'enfant se forge donc une mémoire qu'il n'avait pas autrefois et qu'il saura convoquer plus tard. Cette mémoire n'est pas seulement d'ordre cérébral, elle concerne l'ensemble du système nerveux. Le sexe « se construit » sa mémoire au fil des relations directes qu'il aura avec le sexe opposé ; « relations directes », car elles ne sont plus obstruées par ce corps gênant qu'est le prépuce. En plus des acquis de la circoncision, la répétition des actes sexuels contribue à la construction de la mémoire sexuelle du garçon. Celle-ci n'est rien d'autre que sa capacité à affecter sexuellement sa partenaire et à être affecté sexuellement par elle.

La mémoire corporelle est une affaire d'habitude. Pour Descartes, « *l'habitude du joueur de luth n'est pas seulement dans sa tête, mais aussi en partie dans les muscles de ses mains* » (R. Descartes, 1973, p. 158). En parlant toujours du joueur de luth, Descartes précise cette fois-ci dans sa lettre du 1^{er} avril 1640 au père Mersenne, que « *la facilité de plier et de disposer ses doigts en diverses façons, qu'il a acquise par l'habitude, aide à le faire souvenir des passages pour l'exécution desquels il les doit ainsi disposer* » (R. Descartes, 1973, p. 166). Les traces qui sont contenues dans la mémoire renvoient aux images des choses ; elles sont comme des plis. L'acte de plier va de pair avec l'acte de conserver, d'emmagasiner. Et l'acte de déplier ou disposer dont parle Descartes ci-dessus rime avec la restitution des informations sollicitées.

Le pouvoir du corps consiste donc à produire non seulement des traces, des marques, des empreintes inscrites dans le cerveau, mais aussi des mouvements de membres, c'est-à-dire le pouvoir de plier, déplier, tourner les doigts et d'autres organes corporels. Si, avec l'habitude, le joueur de luth a appris à plier et à disposer ses doigts d'une manière favorable à l'exécution des notes musicales, qu'en est-il des aptitudes du sexe lorsqu'il faut « danser sans chemise et sans pantalon » (pour reprendre le titre de la chanson de Rika Zarāi ? Autrement dit, l'érection n'est-elle pas une manière, parmi tant d'autres, de maintenir cette mémoire corporelle par le « dépli » du pénis ?

Il est intéressant de voir qu'en dehors du cerveau, Descartes reconnaît la présence de la mémoire dans les « muscles ». Or, les

muscles ne sont pas seulement dans nos bras ou nos mains, le pénis agit aussi comme une sorte de muscle. En effet, à la suite d'une stimulation, le cerveau, par le canal de la moelle épinière, puis des nerfs de la verge, va activer l'érection : le sang emplira le corps spongieux ainsi que les deux corps caverneux du pénis qui prendra du volume et deviendra plus dur. L'érection durera aussi longtemps que cette grande quantité de sang sera contenue dans les corps qui composent la verge. En partant de ce que dit Descartes du joueur de luth, nous pouvons donc soutenir la thèse d'une mémoire dans le sexe. Celle-ci se traduira dans la manière de disposer son organe, la façon de l'orienter. La lenteur et la vitesse utilisées relèvent des acquis et constituent donc une mémoire. Autant les différentes manières de disposer les doigts permettent au joueur de luth de produire des sons précis, autant par ses allées et venues, l'individu est capable de produire tel ou tel effet chez sa partenaire.

Dans l'histoire de Victor de l'Aveyron, cet enfant « sauvage » d'une dizaine d'années que les chasseurs trouvèrent en 1797 dans la nature, il est rapporté que quelques années après sa découverte une fois atteint l'âge de la puberté, Victor fut mis au contact de femmes « complaisantes ». Mais il ne manifesta aucun appétit sexuel en prélude à une activité sexuelle souhaitée : il ne sait pas servir sexuellement parlant de son sexe. Ce cas suggère que les pratiques sexuelles de l'humain sont basées sur l'apprentissage au contact de ses semblables. Encore une fois, le sexe de cet enfant n'est pas socialisé, et il est donc dépourvu de mémoire. Un enfant « normalement constitué socialement » réagirait différemment : à la vue de ces femmes « complaisantes », son cerveau enverrait un message à l'ensemble des particules corporelles qui concourent à l'excitation. L'érection est comme une réponse du sexe qui semble se souvenir de ce qu'il doit faire en ce moment précis. Par mémoire sexuelle, nous entendons aussi bien les traces imprimées par l'épreuve sociale et physique de la circoncision dans le sexe que la connexion entre le cerveau et l'organe.

C'est ce qui nous amène à relire le Scolie de la Proposition 39 de la Quatrième Partie d'*Éthique* (Spinoza, 1999) dans laquelle Spinoza évoque le problème de la perte de mémoire :

« Il faut remarquer que la mort survient au Corps, c'est ainsi que je l'entends, quand ses parties se trouvent ainsi disposées qu'elles entrent les unes par rapport aux autres dans un autre rapport de mouvement et de repos (...) Car je n'ai pas l'audace de nier que le Corps humain, quoique subsistent la circulation du sang et d'autres choses qui font, croit-on, vivre le Corps, puisse néanmoins échanger sa nature contre une autre tout à fait différente. Car aucune raison ne me force à penser que le Corps ne meurt que s'il est changé en cadavre ; bien mieux, l'expérience elle-même me semble persuader du contraire. Car il arrive parfois qu'un homme pâtit de changements tels que j'aurais bien du mal à dire qu'il est le même, comme j'ai entendu dire d'un certain poète espagnol, qui avait été frappé par la maladie et qui, quoique guéri, demeura dans un tel oubli de sa vie passée » (Spinoza, 1999, p. 405).

Il est vrai que dans ce texte, le philosophe parle de l'amnésie qui peut s'expliquer par l'effacement des traces dans le cerveau. Mais, comme la mémoire n'est pas seulement liée au cerveau, étant donné qu'elle s'étend à l'ensemble des organes corporels dotés de terminaisons nerveuses, il nous paraît possible de parler du dysfonctionnement de l'appareil génital, c'est-à-dire son incapacité à se mettre en érection et à maintenir cet état durant l'acte sexuel, comme une perte de la mémoire sexuelle. À ce propos, précisons que l'amnésie ne renvoie pas seulement à l'absence ou à l'effacement de traces. Car, les traces peuvent bien n'avoir pas été effacées, mais seulement enfouies dans les parois des corps mous, et que le mécanisme de l'exposition ou de la mise à disposition desdites traces peine à suivre son cours normal. Dans ce cas, les fluides censés parcourir les traces imprimées dans les parties molles du corps se trouvent dans l'incapacité de parcourir les traces en question. Dans *L'Ermite de Mafate*, Jean-Michel Auxière rapporte le dialogue entre

un médecin psychiatre et la femme de son patient profondément affecté par ce que nous appelons une perte de la mémoire sexuelle :

« Après une courte pause, le praticien ajouta avec autorité :

- Autre chose ! Qu'en est-il de vos rapports intimes ? Je me suis laissé dire que Bruno, longtemps refoulé sur le plan sexuel, était devenu très performant. Est-ce encore le cas ?
- Héla, non, Docteur, confessa Natacha. Il ne refuse pas le contact physique, mais cette approche le laisse indifférent. Il ne manifeste aucun désir charnel et, depuis son retour, il ne m'a pas touchée. C'est comme si, pour lui, je n'existais pas...
- Lui parlez-vous de vos anciennes étreintes ?
- Oui, mais cela ne change rien. Même les photos pornos ne lui font plus effet. Il les regarde sans les voir, et sans la moindre réaction. Tout semble éteint en lui.
- Pensez-vous qu'il soit devenu impuissant ?
- Je le crains.
- [...] Aphasie, amnésie, impuissance sexuelle, comportement asocial et obsessions visionnaires... résuma le médecin ». (J.-M Auxière, 2012, p. 86-87).

Comme dans le cas du poète espagnol que Spinoza évoque dans l'avant-dernière partie d'*Éthique*, Bruno, le compagnon de Natacha qu'évoque à son tour Auxière, se trouve dans un état de mort affective. Lorsqu'elle est prolongée, elle constitue véritablement une destruction de certaines facultés de l'homme qui se trouve désormais dans l'incapacité d'affecter le corps de sa compagne, et encore moins d'être affecté par ce corps même corps. Ayant perdu son dispositif érectile, « tout semble éteint en lui », et il n'est plus le même. Ce dysfonctionnement a entraîné la perte de l'habitude. Il n'a plus d'érection, et ne peut donc plus exister affectivement parlant.

3. Virilité et existence : quand se mettre en érection c'est être

Pour un homme, perdre sa capacité d'érection est quelque chose de dramatique. Il en découle un sentiment d'impuissance, un sentiment d'être un « sous-homme » (C. Crépault, 2013, p. 107).

Quel rapport y a-t-il entre la virilité et l'existence ? Il nous paraît important de préciser que s'il est vrai que d'ordinaire, le terme de « virilité » s'emploie pour désigner l'ensemble des attributs réservés aux hommes, tels que la puissance sexuelle, la vigueur, le courage, la fermeté, et bien d'autres encore, nous refusons de nous accommoder à cette lecture. Car, ces atouts sont communs aux hommes et aux femmes. Par contre, les termes de « masculinité » et de « féminité » contribuent à mieux distinguer l'homme et la femme du point de vue de leur virilité respective. Voilà pourquoi nous sommes très sensibles à l'idée défendue par Georges Vigarello qui lit chez la femme des prédispositions à la virilité :

« La virilité est une manière d'imaginer de la puissance et de l'imposer. Dans notre récente *Histoire de la virilité*, que j'ai dirigée au Seuil avec Alain Corbin et Jean-Jacques Courtine, ce dernier a bien théorisé la question : la virilité est une manière de pousser aux limites certaines qualités attendues d'un homme, c'est une valeur toujours en crise, car, en visant la perfection, le projet viril porte du coup une certaine fragilité. [...] D'abord, on considère que la virilité ne répond plus à ce qui peut être attendu d'un comportement masculin dans un fonctionnement efficace et souple de la société (...) Ensuite, si la virilité existe encore, elle est au moins partagée : la femme aussi peut être virile » (G. Vigarello, cité par N. Richon, 2012, p. 21).

En un certain sens, la virilité s'explique aussi bien par la puissance érectile que par la capacité à maintenir son érection et partant, son appétit sexuel, aussi bien chez l'homme que chez la femme durant leurs rapports intimes. Pour Berman, « *le clitoris est un organe érectile comme le pénis et il dérive de la même structure embryologique, le tubercule génital (...); le gland et le corps du clitoris font 2 à 4 cm de long et les pédoncules 9 à 11 cm (...), le gland du clitoris est visible quand il saille hors des petites lèvres. Les petites lèvres se divisent pour former, en avant, le prépuce à la face supérieure du clitoris* » (J. R. Berman, 2005, p. 45).

Nous concevons la proposition « *je me mets en érection donc je suis* » en référence au *cogito* cartésien, « *je pense donc je suis* ». On remarquera que la formule cartésienne met en évidence la substance pensante au détriment de la substance étendue qu'est le corps. La nôtre tend à montrer que l'être humain n'est rien d'autre que son corps, mieux ses affects, autrement dit la conscience ou l'idée qu'il a des différents états de son corps. Ceci ne signifie pas que l'Africain n'a pas d'âme, mais que la santé de l'âme dépend en grande partie de l'état du corps. Par exemple, l'expression gabonaise « *il faut laver le corps* » n'a rien d'une recommandation hygiénique, pour ne pas dire sanitaire, elle renvoie plutôt à un travail spirituel qui doit nécessairement passer ou se faire par le corps, pour la seule raison que celui-ci semble être la voie royale d'accès à l'âme, à l'essence même de l'homme.

Le « *je pense donc je suis* » ne s'interprète pas selon l'ordre d'énonciation de la proposition, mais selon l'ordre et la connexion logique qu'il exprime et qui voudrait que, pour penser, il faut d'abord être. Donc, si *je pense*, c'est parce que *je suis* d'abord. L'acte de penser n'est alors rien d'autre que la conséquence même du fait d'être ou d'exister. En est-il de même pour notre proposition érectile ou érectilo-existentielle ? La réponse est bien évidemment affirmative. Le cadavre ne se met plus en érection, de même qu'il ne pense pas ; pour se mettre en érection tout comme pour penser, il faut d'abord être. Cela dit, si le geste érectile est consécutif à l'acte d'exister, c'est que l'existence précède l'érection. Nous existons d'abord, et nous nous mettons ensuite en érection.

Toutefois, en nous fondant sur l'imaginaire de la sexualité et plus précisément sur le statut du sexe dans la construction sociale des individus en Afrique, la seconde thèse que nous voulons élaborer consiste à affirmer que l'érection précède l'existence : il y a d'abord une érection pré-existentielle. C'est par elle que les enfants que nous sommes sont advenus à l'existence. Cette érection est produite par autre que nous, elle est le moyen par lequel des êtres constituent la cause des effets que nous sommes. Elle est donc antérieure à notre existence et elle la conditionne. Il y a ensuite, une érection post-natale. C'est elle qui fait des « effets » que nous sommes (les enfants de nos parents) la cause d'autres effets (nos enfants) qui seront à leur tour, au moyen de l'érection, la cause d'autres effets. Finalement, dans un cas, comme dans l'autre, au commencement était l'érection et l'érection était déjà l'expression de la vie. Nous ne réduisons pas l'érection à l'acte de procréer, mais nous l'identifions d'abord comme désir d'affirmation de soi, désir de résistance. En quel sens peut-on affirmer que perdre la capacité de se mettre en érection, c'est cesser d'être ? Pour illustrer notre propos, penchons-nous un moment sur un rite de passage pratiqué dans certaines sociétés africaines, l'excision.

Une femme qui se met en érection, donc capable de vivre l'érection de son clitoris est perçue comme l'égale de l'homme. L'excision consisterait donc à rétablir un ordre imaginaire fondé sur la puissance érectile des organes. La femme n'est pas tant exclue de l'existence, elle est condamnée à être moins existante que l'homme : elle ne doit exister que pour le plaisir de ce dernier.

Dans les sociétés d'excision, les filles sont excisées pour conjurer, limiter la majesté de leur érection qui ferait de leur organe (le clitoris) un « petit pénis ». Or, s'accoupler avec une personne dotée d'un même organe que soi, bien que de petite taille ne correspond pas aux normes sociales. Selon l'expression la plus répandue à ce propos, un homme doit aller avec une femme, de même qu'une femme avec un homme. Bien que l'organe génital de la fille diffère déjà de celui du garçon, il se trouve que dans l'imaginaire des tenants de l'excision, la fille est certes une fille, mais elle n'est pas pour autant une femme, elle ne se distingue pas significativement de

l'homme, puisqu'elle est toujours dotée de ce fameux « petit pénis » ; tout est fait pour la préparer à « devenir une femme ». D'après cette construction imaginaire, si la jeune fille n'est pas excisée, plus tard, elle ne sera ni véritablement femme, ni tout à fait homme, mais « presque » un homme. La possibilité de son devenir social passerait par l'empêchement de l'expression de son *conatus* ; expression qui se manifeste, entre autres, par l'érection du clitoris qui est une réponse adéquate aux sollicitations du partenaire sexuel exprimées à travers les gestes, les mots et autres. L'opération va donc consister à amener la femme à ne plus avoir d'érection avec autant de majesté que l'homme. C'est pour cela que son clitoris subira un traitement particulier.

Ce n'est un secret pour personne, parmi les conséquences de l'excision, il y a, entre autres, le fait que pas toutes les femmes excisées, mais seulement certaines d'entre elles, ne soient pas toujours réceptives, qu'elles manquent d'appétit sexuel et souffrent de ne pas pouvoir éprouver du plaisir. Or, une telle absence de plaisir fait que la femme, durant l'acte sexuel, ne fait pas l'amour, mais semble plutôt subir avec peine les assauts rudes de son partenaire. Elle est comme déconnectée de ce que vit et ressent l'homme en ce moment. Cette déconnexion la plonge dans une absence, une non-existence. Elle ne peut donc pas être concernée par la proposition érectilo-existentielle formulée à travers le titre de notre présent texte, à savoir, « *je me mets en érection, donc je suis* ».

En effet, si, comme nous l'avions soutenu ailleurs, « *nous sommes nos affects* » (Massima Louwoungou, 2013), c'est que nous existons aussi à travers les plaisirs que nous procurons et éprouvons. Or, fort de la particularité de ses terminaisons nerveuses, le clitoris constitue, en un certain sens, le point central du plaisir de la femme. Le titre que Julie Azan donne à son livre, *Le clitoris c'est la vie*, nous paraît significatif comme nous verrons plus bas. Ceci dit, tout en condamnant l'excision, nous soutenons en même temps que cette opération ne supprime pas complètement toute la structure clitoridienne : ainsi, l'excisée peut éprouver du plaisir et atteindre l'orgasme.

Pour la journaliste Dalila Kerchouche, « *la jouissance nous réconcilie avec l'existence* » (2014). Or, pour jouir sexuellement, il faut d'abord nécessairement passer par un moment d'éveil, de mise à disposition du corps qui n'est rien d'autre que l'érection. Dans l'entretien que lui accordent la sociologue Janine Mossuz-Lavau et la philosophe Adèle Van Reeth à l'occasion de la sortie du *Dictionnaire des sexualités*, Dalila Kerchouche rapporte les propos de chacune d'entre elles au sujet de la jouissance. Selon la première : « *jouer, c'est quitter sa réalité pour passer de l'autre côté du miroir. Avec ce paradoxe : cette expérience vous emmène hors de votre corps. Et en même temps, seul le corps vous donne accès à la jouissance* » (D. Kerchouche, 2014). Ici, le corps érectile est la « voie royale » de la jouissance effective de chaque individu. La seconde quant à elle trouve que « *jouer, c'est la meilleure preuve du contentement d'être en vie, la meilleure réponse à l'absence de sens, au nihilisme. Et la meilleure façon de dire "oui" à l'existence. Jouir, c'est ne plus se demander pourquoi* » D. Kerchouche, *Ibid.*). Celui qui ne jouit pas traverserait l'existence sans en saisir le sens, dans une sorte d'absence à soi.

L'homme ou la femme qui n'a pas d'érection est certes en vie, puisque ses organes vitaux fonctionnent. Mais, existe-t-il pour autant, quand on sait que sa puissance affective est contrariée, voire remise en cause ? Exister pour un organe, c'est se mettre en route, se lever, tendre et exprimer ce désir de jouir. Selon Gérard Zwang : « *si vous avez perdu votre clitoris pendant l'enfance, si le courant ne peut passer dans votre circuit orgasmique, votre vagin reste muet. Il ne vous servira qu'à vous accoupler, pour procurer son plaisir à celui qui vous pénètre (...) : de la complaisance. Inutile d'attendre le "miracle" qui vous fera jouir du vagin. Pas de plaisir, pas d'orgasme. Et finalement pas d'amour, pas de joie de vivre* » (G. Zwang, Préface au texte de L. Doré, 2012). Exister, c'est s'exciter à faire face au poids de la vie, c'est démontrer sa volonté de triompher de la vie en jouissant de chaque opportunité offerte y compris sur le plan intime. Jouir devient une manière de rendre moins manifeste la conscience des difficultés de la vie. Ceci dit, l'excisée vit presque sans vivre ; elle existe moins ou presque pas.

Elle s'inscrit davantage dans une forme de servitude involontaire causée par la ruse de la « domination masculine » qui va jusqu'à réduire ses capacités d'éprouver des affects de vie, capables d'inhiber les affects tristes dans lesquels la vie la plonge.

Avec l'excision, c'est le *conatus* de la femme qui est contrarié. Cette blessure corporelle qui est, du point de vue de Spinoza, une affection (autrement dit une augmentation ou une diminution de la puissance corporelle), elle-même intimement liée à l'idée de cette affection, un affect qui est la conscience que chacun a des modifications de l'état de son corps : « *par Affect, j'entends les affections du corps, qui augmentent ou diminuent, aident ou contrarient, la puissance d'agir de ce corps, et en même temps les idées de ses affections* » (Spinoza, 1999, III, Définition 3). Les affects sont soit joyeux, soit tristes. En fonction de l'état de son corps, l'individu peut éprouver de la joie ou de la tristesse. La première est l'expression d'une augmentation de sa puissance de penser, tandis que la seconde traduit une diminution de cette même puissance que Gérard Zwang identifie comme l'absence de la « joie de vivre » chez l'excisée. Dans ce sens précis, la joie va de pair avec la vie et par conséquent avec l'expression du *conatus* de l'individu.

Conclusion

Le *conatus*, comme l'entend Spinoza, c'est l'effort par lequel l'individu persévère dans son être. Cette persévérance, qui est un effort continu, se traduit aussi bien par l'affirmation que par la résistance de l'individu. Dans la philosophie de Spinoza, le terme d'« individu » désigne tout corps composé. Le sexe est donc un individu, et, en tant que tel, il se doit d'exprimer son principe de vie qui n'est tout autre que l'érection. Le plaisir qu'éprouve l'être humain pendant et après l'acte sexuel est aussi conditionné par un mécanisme : c'est parce que le sexe est affecté que le corps, dans sa totalité, est également affecté. Autrement dit, cette sensation de bien-être qui parcourt la personne n'est possible que parce que les parties intimes qui composent le corps humain sont affectées d'une manière qui contribue à l'augmentation de la puissance d'agir des organes

sollicités, et, partant, celle de l'ensemble du corps : « *Les individus composant le corps humain, et par conséquent le corps humain lui-même est affecté par les corps extérieurs d'un très grand nombre de manières* » (Spinoza, 1999, II, Postulat 3, p. 129). Les sensations agréables qui électrisent le corps sont donc la conséquence de celles qui font vibrer les organes impliqués dans l'acte. Ce qui revient logiquement à dire que si ces organes connaissent un dysfonctionnement, le corps ne sera plus envahi par les sensations en question.

Le pénis n'est pas qu'un simple organe corporel : symbole d'autorité, c'est un organe essentiel du pouvoir sociopolitique dans la mesure où il participe de la construction sociale de l'individu. C'est le membre (le bâton du pèlerin) sur lequel s'appuie l'individu masculin pour explorer avec force et douceur les profondeurs des contrées lointaines et construire des ponts reliant des individus humains ou politiques éloignés. Selon l'imaginaire collectif, si la circoncision consacre le passage du stade d'« enfant » à celui d'« homme », l'individu ne peut demeurer réellement « homme » qu'au prix de la bonne santé de son organe, à tel point que son dysfonctionnement ferait de lui « un corps sans vie ».

L'importance attribuée à l'érection ne se fonde pas uniquement sur sa réalité physiologique ; elle s'enracine dans une longue socialisation des garçons à la virilité. Valorisée parce qu'elle semble condenser les qualités qu'une société attend du masculin (puissance, capacité, disponibilité, efficacité), l'érection devient un signe de réussite au sein du processus de socialisation masculine. Elle n'est donc pas seulement une fonction : elle constitue une manifestation visible de la capacité d'exister comme homme. Cette interprétation s'explique par la forte charge identitaire que la culture attribue à la performance sexuelle masculine. Lorsque l'érection est réussie, elle est vécue comme une confirmation de soi : le sujet se sent validé, capable, reconnu. À l'inverse, lorsqu'elle fait défaut, c'est toute l'image de soi qui vacille. Le trouble érectile est alors ressenti comme une atteinte à la virilité, non parce qu'il blesse le corps, mais parce qu'il contredit le récit de l'homme ; le corps cesse de confirmer l'identité attendue.

En ce sens, l'érection apparaît comme une preuve de maintien dans l'existence (non une preuve au sens logique ou philosophique strict), mais une preuve vécue, symbolique et affective. Elle rassure le sujet sur sa capacité à tenir son rôle et à demeurer dans la continuité de son identité masculine, agissant comme un signe de présence à soi. L'homme qui s'identifie trop étroitement à cette performance vit la défaillance comme une forme de disparition symbolique : il éprouve le sentiment de ne plus être pleinement homme. Ce déplacement est capital : la sexualité ne se réduit plus à une fonction du plaisir, mais devient une scène où se joue la reconnaissance de soi. L'érection sert de médiation entre le corps et l'identité. C'est cette dimension qui explique la honte, l'angoisse ou le retrait social que peut provoquer le dysfonctionnement érectile. La souffrance naît moins du trouble en lui-même que du sens social qui lui est attaché.

Références bibliographiques

- AUXIÈTRE Jean-Michel, 2012, *L'Hermite de Mafate*, Paris, Mon Petit Éditeur.
- BERMAN Jennifer R., 2005, « Physiologie sexuelle de la femme », in Alain P. Bourcier, Edouard J. Mc Guire, Paul Abrams, *Dysfonctionnements du plancher pelvien*, tome 1. *Physiopathologie et investigations*, trad. de l'anglais Kraus Biomédical, Paris, Elsevier.
- CRÉPAULT Claude, 2013, *La sexualité masculine et ses énigmes. Une exploration sexoanalytique*, Paris, Odile Jacob, 2013.
- DESCARTES René, 1973, *Œuvres philosophiques*, Paris, Flammarion.
- DORE Louisiane, 2012, *Le drame de l'excision*, Paris, L'Harmattan.
- KERCHOUCHE Dalila, 2014, « la jouissance nous réconcilie avec l'existence », in *Madame Figaro* [en ligne] <https://madame.lefigaro.fr/societe/jouissance-nous-reconcilie-avec-l'existence-250414-851016> Consulté le 7 juillet 2022.

- MASSIMA LOUWOUNGOU, L'individu, le corps et les affects : anthropologie et politique chez Spinoza, Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2013. Français.
https://theses.hal.science/tel-01151096v1/file/These_Louwoungou_Massima.pdf
- MAUSS Marcel, 1934, « Les techniques du corps », Journal de Psychologie, XXXII, n, 3-4, 15 [consulté en ligne le 7 juillet 2022] <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>
- PERROIS Louis, 1968, La Circoncision Bakota (Gabon), Libreville, ORSTOM-IRD. [en ligne]
https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_4/sci_hum/19825.pdf
- RICHON Nadine, 2012, « La femme aussi peut être virile », in L'uniscope le magazine du campus de l'Université de Lausanne, N° 573, mai.
- SPINOZA Baruch, 1999, Éthique, Paris, Points-Seuil.

Vidéographie

- ABESSOLO MINKO, 2009, Itchinda ou la circoncision chez les Mahongwè, CENACI.